

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**La régulation de la propagande haineuse  
sur l'Internet : le cas du Projet Nizkor**

par  
Yasmine El Jamaï

Département de Communication  
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures  
En vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M.Sc.) en  
**Sciences de la Communication**

Décembre 1999

© Yasmine El Jamaï, 1999



P  
90  
U54  
2000  
V.008

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Faculté des Études Supérieures

Ce mémoire intitulé :

**La régulation de la propagande haineuse  
sur l'Internet : le cas du Projet Nizkor**

Présenté par :

Yasmine El Jamaï

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

MARTIN, Claude  
RABOY, Marc  
TRUDEL, Pierre  
GRENIER, Line

Président rapporteur  
Directeur de recherche  
Codirecteur  
Membre du jury

Mémoire accepté le : 18-01-2000

## Sommaire

Ce mémoire a pour but d'exposer les différents enjeux liés à la cyberhaine et à sa réglementation.

Y sont abordés les contextes juridique et réglementaire relatifs à la propagande haineuse tels que balisés par le *Code criminel* canadien et qui interfèrent avec le cloisonnement de ce type de contenu offensant.

À cette conjoncture législative qui se pose comme un frein au contrôle de la cyberhaine s'ajoutent les caractéristiques techniques spécifiques au réseau, inventoriées subséquemment.

Les méthodes de régulation prometteuses ainsi que les marges de manœuvre laissées aux différents acteurs-clés habilités à exercer un contrôle sur la cyberhaine sont également énoncées.

Au terme de cette revue de littérature qui dresse le portrait des contextes juridique et technique propres à la cyberhaine et à la problématique de sa régulation, l'étude de cas exhaustive d'une ONG anti-haineuse canadienne établie sur le Net, le Projet Nizkor, est menée à bien. Le Projet Nizkor exerce une lutte contre la propagande haineuse de type révisionniste à l'égard de l'Holocauste.

L'apport original de cette étude de cas réside en:

- l'examen de la structure du site Web du Nizkor et de son contenu ;
- une analyse thématique d'un de ses plus importants documents éducatifs et
- les données d'une enquête en ligne effectuée sur le site comme tel auprès de 97 répondants.

Les résultats tirés de ces trois instruments de mesure concluent à la validité de l'activisme anti-raciste sur le Net en tant que méthode nouvelle pour l'apprentissage critique,

l'information et la sensibilisation à des enjeux d'intérêt public comme la propagande haineuse.

Au-delà de la contribution méthodologique de ce travail, l'étude de cas sert de piste sur la façon dont les attributs spécifiques au média Internet comme l'interactivité et l'hypertextualisation peuvent être employés dans le cadre d'une éducation critique en ligne. Faisant écho à la théorie habermassienne critique des médias classiques, l'étude de cas du Nizkor s'apparente ainsi à un audit communicationnel appliqué à un site Internet et peut servir à la fois d'outil d'évaluation et de mode de comparaison entre les médias classiques et les médias électroniques.

**LA RÉGULATION DE LA PROPAGANDE HAINEUSE  
SUR L'INTERNET : LE CAS DU PROJET NIZKOR**

**TABLE DES MATIÈRES**

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES FIGURES.....	vii
REMERCIEMENTS.....	viii
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I LES ENJEUX D'UNE RÉGLEMENTATION DE LA PROPAGANDE HAINEUSE .....</b>	<b>6</b>
<b>1 LES CONCEPTS : DÉFINITIONS.....</b>	<b>7</b>
1.1 PROPAGANDE HAINEUSE, GROUPE IDENTIFIABLE ET HAINE.....	7
1.2 RÉGULATION/RÉGLEMENTATION .....	8
<b>2 LE CONTEXTE DANS LEQUEL L'INTERNET EST APPARU.....</b>	<b>9</b>
2.1 L'INTERNET, FRUIT DE LA CONVERGENCE ET DE LA MONDIALISATION.....	9
<b>3 LES CONTEXTES TECHNOLOGIQUE, JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE RELATIFS À L'INTERNET.....</b>	<b>13</b>
3.1 LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN FACE À LA PROPAGANDE HAINEUSE .....	13
3.1.1 SES PRINCIPES DIRECTEURS.....	13
3.1.2 LA CRIMINALISATION DE LA PROPAGANDE HAINEUSE AUX NIVEAUX CANADIEN ET INTERNATIONAL	14
<b>4 L'INTERNET GLOBAL V/S LE DROIT.....</b>	<b>16</b>
4.1 LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'INTERNET.....	16
4.2 LA CONSTITUTION DE PREUVES POUR INCULPER LES COLPORTEURS HAINEUX : UN DÉFI POSÉ PAR LA TECHNIQUE.....	18
4.3 LES STRATÉGIES D'ÉCHAPATOIRE OFFERTES AUX AUTEURS DE HAINE .....	22
<b>5 CADRE JURIDIQUE : LA LÉGISLATION CANADIENNE SUR LA PROPAGANDE HAINEUSE, UN DERNIER RECOURS ....</b>	<b>25</b>
5.1 LA LOI SUR LA PROPAGANDE HAINEUSE : LIBERTÉ D'EXPRESSION V/S MULTICULTURALISME .....	26
5.2 LES PROBLÈMES D'APPLICABILITÉ DES ARTICLES 318 À 320 DU CODE CRIMINEL À L'INTERNET.....	28
5.3 FAUT-IL RÉFORMER LA LOI?.....	30
5.4 LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERNET : UNE PRIORITÉ POUR LE CANADA.....	31

<b>6 LES TECHNIQUES DE RÉGLEMENTATION ET DE RÉGULATION DE LA PROPAGANDE HAINEUSE.....</b>	<b>33</b>
6.1 LE REMÈDE INTERNATIONAL : SOLUTION PAR EXCELLENCE V/S CYBERESPACE INTERNATIONAL.....	33
6.2 UNE TENTATIVE DE CONTRÔLE DES CONTENUS AMALGAMANT PLUSIEURS MOYENS .....	36
6.2.1 L’AUTORÉGLEMENTATION .....	36
6.2.2 LES FILTRES TECHNIQUES .....	39
6.2.3 LA RESPONSABILISATION DES INTERNAUTES : ÉDUCATION ET SENSIBILISATION.....	41
6.2.4 LA PROMOTION DES ONG ANTI-HAINEUSES.....	42
<b>CHAPITRE II L’INTERNET : UN ESPACE ÉDUCATIF .....</b>	<b>45</b>
<b>1 L’INTERNET, UN ESPACE PUBLIC AU SENS DE JÜRGEN HABERMAS.....</b>	<b>47</b>
1.1 L’INTERACTIVITÉ ET LE DROIT DE RÉPLIQUE.....	47
1.2 LES MÉDIAS DE MASSE CLASSIQUES : UN ESPACE PUBLIC RESTREINT POUR L’OPINION DIVERSIFIÉE .....	48
1.2.1 DES AVANTAGES SPÉCIFIQUES AU NET : L’INTERACTIVITÉ, LA SPATIO-TEMPORALITÉ ET L’HYPERTEXTE .....	51
1.3 L’INTERNET ET L’ÉDUCATION CRITIQUE AUX MÉDIAS.....	54
1.3.1 L’INTERNET ÉDUCATIF ET LA NOTION DE RÉSEAU.....	55
1.3.2 L’ÉDUCATION CRITIQUE EN LIGNE ET LA CYBERHAINE .....	57
<b>CHAPITRE III L’ÉTUDE DE CAS DU PROJET NIZKOR .....</b>	<b>60</b>
<b>1 LA MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>61</b>
1.1 LE CHOIX DU PROJET NIZKOR .....	61
1.2 LA SÉLECTION DE LA MÉTHODE DE RECHERCHE .....	62
1.2.1 LE PORTRAIT DE L’ONG NIZKOR, LA DESCRIPTION DU SITE ET L’ANALYSE DES «66 QUESTIONS ET RÉPONSES» SUR L’HOLOCAUSTE .....	62
1.2.2 L’ENQUÊTE EN LIGNE.....	64
1.2.3 FIDÉLITÉ ET VALIDITÉS INTERNE ET EXTERNE DES INSTRUMENTS DE RECHERCHE .....	66
<b>2 L’ONG NIZKOR ET SON FONDATEUR KEN MCVAY.....</b>	<b>68</b>
2.1 SES ORIGINES .....	68
2.2 SON HISTORIQUE .....	69
2.3 SES OBJECTIFS ET SES MISSIONS .....	69
2.4 SON MODE DE FONCTIONNEMENT.....	70
2.5 SON AMPLEUR : QUELQUES CHIFFRES .....	71
2.6 SA POSITION : CONTRE LA CENSURE .....	72

2.7 L'ÉDUCATION COMME SOLUTION À LA PROPAGANDE HAINEUSE.....	74
<b>3 LA DESCRIPTION DU SITE DU PROJET NIZKOR .....</b>	<b>77</b>
3.1 LA STRUCTURE DU SITE .....	78
3.2 LES CONTENUS MIS EN VALEUR PAR LE NIZKOR.....	82
3.3 LES CONTENUS SECONDAIRES DU PROJET NIZKOR .....	83
<b>CHAPITRE IV LA PRÉSENTATION ET L'ANALYSE DES RÉSULTATS .....</b>	<b>85</b>
<b>1 LE PROJET NIZKOR : UN ESPACE ÉDUCATIF SUR L'HOLOCAUSTE ET SES DÉTRACTEURS .....</b>	<b>86</b>
1.1 QUELQUES CONTRIBUTIONS ÉDUCATIVES DU PROJET NIZKOR .....	86
1.2 LES «66 QUESTIONS ET RÉPONSES» SUR L'HOLOCAUSTE .....	88
1.2.1 LES HYPOTHÈSES ET LES OBJECTIFS .....	89
1.2.2 L'ANALYSE THÉMATIQUE DE QUATRE DES «66 QUESTIONS ET RÉPONSES» .....	90
1.2.3 LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE THÉMATIQUE .....	97
<b>2 LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE.....</b>	<b>100</b>
2.1 LE PROFIL DU VISITEUR-TYPE.....	100
2.2 REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE NIZKOR.....	100
2.3 LES DIVERS TYPES D'UTILISATION DU NIZKOR .....	102
2.4 LES «66 QUESTIONS ET RÉPONSES» SUR L'HOLOCAUSTE: NIZKOR V/S RÉVISIONNISTES .....	105
2.5 L'IMPACT DU NIZKOR SUR LA PERCEPTION PAR RAPPORT À L'HOLOCAUSTE .....	107
2.6 LES «66 QUESTIONS ET RÉPONSES» ET LES PERCEPTIONS SUR L'HOLOCAUSTE.....	108
2.7 LES «66 QUESTIONS ET RÉPONSES» ET LES PERCEPTIONS SUR LES RÉVISIONNISTES.....	109
2.8 L'IMPACT DU NIZKOR SUR LES PERCEPTIONS AU SUJET DES RÉVISIONNISTES .....	110
<b>CHAPITRE V LA DISCUSSION CRITIQUE.....</b>	<b>115</b>
<b>1 LES CONCLUSIONS MÉTHODOLOGIQUES .....</b>	<b>116</b>
<b>2 LES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>118</b>
2.1 LA PERTINENCE DU SITE NIZKOR ET DES «66 Q & R» POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES .....	120
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>126</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>131</b>

- Annexe 1 :** La législation canadienne sur la propagande haineuse : Contexte
- Annexe 2 :** La législation canadienne sur la propagande haineuse : Articles 318 à 320
- Annexe 3 :** Le formulaire du questionnaire en ligne
- Annexe 4 :** La carte du site du Projet Nizkor
- Annexe 5 :** Le *Fasttrack* du Projet Nizkor
- Annexe 6 :** Un exemple de contribution éducative du Nizkor : «Les techniques du négationnisme de l'Holocauste»
- Annexe 7 :** Les «66 questions et réponses» sur l'Holocauste : l'index des questions & les questions détaillées 5, 6, 7, 11, 36 et 40.
- Annexe 8 :** Un exemple d'interview par courriel avec Ken McVay, le fondateur du Projet Nizkor
- Annexe 9 :** Les résultats de l'enquête en ligne

## Liste des figures

<b>Figure 1 :</b>	MOTIVATIONS INITIALES ET COURANTES D'UTILISATION DU NIZKOR	103
<b>Figure 2 :</b>	TYPES D'UTILISATIONS DU PROJET NIZKOR	104
<b>Figure 3 :</b>	IMPACT DU NIZKOR SUR LA POSITION DES RÉPONDANTS PAR RAPPORT À LA CENSURE	114

## Remerciements

*À Mamoun et Espérance,  
Mes chers parents*

Un mémoire est un processus personnel, mais sa réalisation implique le précieux soutien de plusieurs personnes.

Je remercie tout d'abord mon directeur de recherche, Dr. Marc Raboy, pour ses conseils éclairés, sa disponibilité et la confiance qu'il a témoignée tout au long de ce projet ambitieux.

Je remercie aussi Dr. Pierre Trudel, mon co-directeur de la Faculté de Droit pour les riches échanges dont il m'a fait bénéficier et Dr. Claude Martin du département de Communications pour ses suggestions fructueuses.

J'exprime aussi ma gratitude à la fondation Jacqueline-Blouin pour la bourse d'études qu'elle m'a décernée.

À mes parents qui m'ont toujours encouragée à m'investir dans la connaissance et dont la générosité m'a permis d'achever ce mémoire, je transmets ma profonde gratitude.

Finalement, je tiens aussi à remercier Luc Caron pour son aide au codage fastidieux du questionnaire en ligne, Manon Leblanc et Anna Zubrzycka pour leurs encouragements et Pierre-Louis Brunet pour son "cgi-bin". Sans oublier le personnel administratif du département, tout particulièrement Myriam Amzallag et Solange Brodeur.

## Introduction

La capacité de transmission illimitée de l'Internet<sup>1</sup> a donné lieu à la diffusion de contenus de toutes sortes : à teneur éducative, divertissante...et offensante. La pornographie infantile, la propagande haineuse, les contenus obscènes et diffamatoires sont désormais accessibles à l'ensemble des internautes du Globe.

La propagande haineuse - objet exclusif de notre étude - est proscrite dans la majorité des nations, dont le Canada. Les colporteurs de haine qui y résident sont donc automatiquement assujettis à la législation canadienne sur la propagande haineuse, néanmoins, maints attributs techniques propres à l'Internet leur permettent de se prémunir de son application, ainsi que le montrera ce mémoire.

Les difficultés des législateurs à faire appliquer la loi n'atténuent pas pour autant les inquiétudes à l'égard des propos haineux. Les parents sont récalcitrants à l'idée que leurs enfants soient influencés par les messages haineux. Les fournisseurs de sites Internet dont la responsabilité à l'égard de la distribution des contenus offensants n'est pas clairement définie s'inquiètent de leur statut. Des organisations de lutte pour les minorités voient aussi l'Internet comme une nouvelle source de contamination d'idées haineuses inadmissibles.

La Ligue du B'nai Brith Canada, par exemple, exerce des pressions sur le gouvernement afin qu'il censure et criminalise les auteurs de sites haineux canadiens tels le *Aryan Nations Canada*, le *Heritage Front*, le *Controversial Columnists*, le *Women for Aryan Unity*, le *Nova Scotia Skinheads*, le *World Church of the Creator-Canada* le *Zündelsite* ; le *Canadian Freedom Site* qui regroupe sept organisations soient le *Canada First Immigration Reform Committee*, le *Canadian Patriots Network*, le *Citizens for Foreign Aid Reform*,

---

<sup>1</sup>Dans le cadre de cette étude, nous utiliserons indistinctement les termes Internet, inforoute, cyberspace et environnement numérique.

l'*Association for Free Expression*, le *Digital Freedom BBS* et le *Canadian Association for Free Expression*.<sup>2</sup>

Ces 14 organisations haineuses en ligne représentent le mouvement suprémaciste blanc canadien qui se définit autour de questions se rapportant à l'immigration, à l'existence de l'Holocauste, etc. Elles servent à la fois de fora pour l'expression d'idées raciales, d'espaces de discussion, d'information et de lieux de ralliement. Les sites haineux canadiens en ligne propagent leur idéologie autant à travers des forums de discussion *Usenet*, des sites FTP, des rapports, des interviews, des liens avec des organisations haineuses étrangères que par le biais de la musique.

Faisant état de l'ampleur des groupes haineux canadiens en 1994, A. Currie et G. Kiefl dénombraient comme suit les groupes haineux canadiens:

At this point, the white supremacist movement in Canada embraces dozens of organizations, active on a national, continental or local level. Some groups are made up of a few individuals that share the same views and programs, while others, like the Heritage Front, are made up of a few hundred individuals.<sup>3</sup>

Pour faire le point sur la prolifération de sites haineux à travers le *World Wide Web*, l'*Anti-Defamation League*<sup>4</sup> (ADL) rapportait, le 23 juin 1999 : «...Extremists and racists are creating an 'electronic community of hate' that specifically targets children with its propaganda».<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup>D'après l'estimation datant de juin 1999 du groupe HateWatch qui répertorie les sites haineux à l'échelle internationale et selon A. Sirois, *Voir* (1998) : 8-9.

<sup>3</sup>Justice Canada (1994a) : point 12.1.

<sup>4</sup>L'*Anti-Defamation League* (ADL) est la plus importante organisation américaine. Elle a pour mission la surveillance des activités haineuses en ligne et la lutte contre l'antisémitisme. Elle publie régulièrement des rapports sur la haine numérique.

<sup>5</sup>ADL (1999a).

Bien que les pages numériques des colporteurs de haine ne représentent en réalité qu'une proportion mineure de l'ensemble des contenus véhiculés sur l'Internet<sup>6</sup>, il demeure que leur propagande est jugée préoccupante aussi bien par les citoyens canadiens que par les législateurs. Cette inquiétude est essentiellement due au fait que l'Internet constitue un support de transmission permettant aux marchands de haine d'atteindre un public bien plus large que leur groupe-cible traditionnel, les lecteurs de pamphlets racistes. Désormais, n'importe quel colporteur de haine qui se voyait refuser l'accès aux médias traditionnels peut devenir diffuseur. Au sein de l'Internet, sa voix devient égale à celle de tous les autres. Si bien que les auteurs de propagande haineuse sont dotés de la même légitimité et de la même crédibilité que des organismes de lutte contre la discrimination raciale, par exemple.

Ce pouvoir inégalé des colporteurs de haine réactive le débat sur la nécessité ou non de proscrire la diffusion des matériels haineux. Au-delà de cette question, il faut déterminer **comment il est possible de réguler ces contenus haineux** à travers un réseau Internet dont les caractéristiques techniques constituent un défi au contrôle des informations.

Avant d'entrer dans le vif de cette problématique, nous en définirons les concepts-clés afin de clarifier la signification de «propagande haineuse», «groupe identifiable», «haine»; «réglementation» et «régulation».

Notre étude portant sur la manière de réguler la propagande haineuse sur l'Internet, nous développerons une problématique qui rend compte des deux dimensions qui y sont rattachées, soient:

- le Droit qui se réfère à la législation sur la propagande haineuse et aux techniques de contrôle de la cyberhaine et
- les éléments constitutifs techniques propres au réseau.

---

<sup>6</sup>«(...) ces sites ne semblent heureusement ne constituer qu'une portion infime et même s'il y en avait 5000, ils ne représenteraient que 0.01% de tous les sites». McKay (1997) : point 2.

À travers la présentation du cadre technologique de l'Internet, nous tenterons de mettre en évidence les défis législatifs qui en découlent et les incertitudes quant à la façon d'appréhender la cyberhaine.

Après quoi, nous fournirons une revue de littérature qui rend compte d'une part, des orientations générales et des recommandations du gouvernement canadien à l'égard des propos haineux numérisés (chapitre I).

D'autre part, nous examinerons les diverses techniques de réglementation privilégiées par le gouvernement canadien pour faciliter le contrôle des contenus haineux.

Ce premier volet nous permet de préciser notre question de recherche : «**comment réguler la propagande haineuse sur l'Internet?**» en fonction de la conjoncture technologique et juridique problématique engendrée par le réseau.

Le deuxième chapitre met de l'avant les contributions positives spécifiques à l'Internet pour remédier à la propagande haineuse. L'Internet introduit en effet de nouvelles possibilités, contrairement aux médias conventionnels dont plusieurs auteurs ont relevé les limites (absence d'une tribune pour l'expression de l'opinion publique selon Habermas<sup>7</sup> ; et pour la confrontation de points de vue divergents selon Hoffman-Riem<sup>8</sup>). Grâce à l'interactivité du Net, un droit de réplique ouvert à tous est désormais possible. En vertu de l'hypertexte, de nouvelles façons de promouvoir l'éducation sont disponibles. Le militantisme d'ONG numériques autour de «réseaux d'apprentissage» qui font la promotion des droits de l'Homme, de l'écologie et d'autres questions sociales en est une manifestation.

Un «espace public» tel que préconisé par le philosophe allemand Jürgen Habermas et promulgué par le courant libertaire serait-il représenté par l'Internet? L'expansion de sites

---

<sup>7</sup>Habermas (1978) ; (1987) ; (1993a) ; (1993b).

<sup>8</sup>Hoffman-Riem (1996).

numériques voués à l'éducation sur les médias (appréhendée dans une perspective d'apprentissage critique tel que préconisé par Jacques Piette<sup>9</sup>) semble l'indiquer.

Au cours du troisième chapitre, nous nous pencherons précisément sur le type de conscientisation, de sensibilisation et d'éducation spécifiques aux ONG numériques. Nous analyserons la pertinence de cette forme nouvelle de lutte contre la propagande haineuse à travers l'étude de cas du plus important ONG numérique canadien voué à cette cause, le Projet Nizkor.

Notre méthodologie comporte:

- une description du site comme tel ;
- une analyse thématique sommaire d'un de ses plus importants documents : «les 66 questions et réponses» sur l'Holocauste<sup>10</sup> ; et
- les résultats recueillis à partir d'un questionnaire en ligne réalisé auprès de visiteurs du site Nizkor et dont l'échantillon comporte 97 répondants.

Notons que ce volet nous permettra de nous familiariser aussi bien avec l'ONG qu'avec le contenu de son site en faisant apparaître, entre autres, sa lutte à l'encontre des révisionnistes, exercée au moyen d'archives historiques et d'informations sur l'Holocauste ainsi que sur les organisations haineuses.

Le quatrième et dernier chapitre est consacré à la présentation et à l'interprétation de nos résultats. Il fera état de la possibilité pour les sites numériques comme le Projet Nizkor d'établir un espace de discussion pour les experts, les professeurs, les organisations et les citoyens qui voudraient s'engager dans la lutte contre la cyberhaine en ayant recours à l'éducation. À l'appui des prémisses de la théorie de l'éducation critique représentée par Jacques Piette, nous formulerons pour finir quelques recommandations liées à l'utilisation pratique du Nizkor comme instrument anti-raciste dans le cadre du Net.

---

<sup>9</sup>Piette (1996).

<sup>10</sup>Les «66 questions et réponses» sur l'Holocauste consistent en un débat textuel impliquant à la fois les révisionnistes de l'Holocauste et l'équipe de bénévoles du Projet Nizkor.

## **CHAPITRE I**

# **Les enjeux d'une réglementation de la propagande haineuse**

## 1 Les concepts : définitions

Contrairement aux États-Unis d'Amérique qui défendent un marché libre des idées et exempt de contraintes ciblant spécifiquement les contenus, le Canada a mis en place un ensemble de législations (articles 318 à 320 du *Code criminel*) visant à maîtriser et à pénaliser la haine dès 1970.

### 1.1 Propagande haineuse, groupe identifiable et haine

La «**propagande haineuse**» est largement définie afin d'englober divers modes de communication, incluant l'Internet, «quelconque écrit, signe ou représentation visuelle qui préconise ou foment le génocide (...)» étant visé par le *Code criminel*.<sup>11</sup>

Les propos haineux sont de plus appréhendés par rapport aux conséquences néfastes qu'ils sont susceptibles d'engendrer pour les «**groupes identifiables**»<sup>12</sup>, d'où la définition:

Le terme «**haine**» connote une émotion de nature intense qui est clairement associée à la diffamation. La haine consiste en une émotion extrême qui nie la raison. Lorsqu'elle est exercée contre les membres d'un groupe identifiable, cela implique que ces individus doivent être méprisés, dédaignés, qu'on doit leur nier le respect et les exposer à un mauvais traitement sur la base de leur association à un groupe.<sup>13</sup>

La propagande haineuse se référerait donc aussi bien aux écrits qui font la promotion de races supérieures, au révisionnisme qui tente de réhabiliter l'époque nazie, qu'aux textes incitant à la discrimination raciale, pour peu qu'ils visent un groupe minoritaire. Dans le présent document, nous portons une attention exclusive à la propagande haineuse qui se manifeste sous la forme de révisionnisme. Nous considérons à cet égard que le

---

<sup>11</sup>The Dictionary of Canadian Law, (1995). Second Edition, Carswell (ma traduction du juge Dickson).

<sup>12</sup>L'expression «groupe identifiable» désigne «toute section du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique», d'après la section 319 (7) du *Code Criminel*. Ce mémoire inclut l'orientation sexuelle, les handicaps mentaux, physiques et l'âge.

<sup>13</sup>The Dictionary of Canadian Law (1995). Ma traduction du juge Dickson.

«révisionnisme» sur l'existence de l'Holocauste est la forme la plus insidieuse de propagande haineuse, en ce qu'il se base sur des arguments pseudo-scientifiques lesquels tendent à conférer de la crédibilité et de la légitimité aux auteurs haineux. Le déni de l'Holocauste est d'ailleurs le type de haine qui se propage le plus vite sur l'Internet selon l'*Anti-Defamation League*.<sup>14</sup>

Comme préambule à notre définition du problème lié au contrôle des propos haineux, il nous apparaît essentiel de faire une distinction entre «réglementation» et «régulation».

## 1.2 Régulation/Réglementation

La **réglementation** est «(...) entendue comme l'activité par laquelle sont énoncées, dans des textes formels, les obligations spécifiques des sujets de droit.(...) Il est relativement facile de concevoir que les politiques puissent être mises en œuvre en rédigeant des textes de loi et des textes réglementaires (...)»<sup>15</sup>. Pour ce qui est des «techniques de réglementation», elles désignent «les diverses techniques utilisées par ceux qui veulent imposer des normes de conduite à ceux qui prennent part à une activité».<sup>16</sup>

Quant à la notion de **régulation**, Jean-Louis Autin observe que «sa théorisation en droit est encore balbutiante et le terme est souvent employé sans qu'un sens précis lui soit assigné»<sup>17</sup>. Les auteurs de Droit du cyberspace nous éclairent néanmoins sur ce concept, en parlant tour à tour de «normes floues», «techniques autoréglementaires», «droit mou», «autres sources de la normativité» et «pratiques prévalant dans un milieu»<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup>«Hate sites are expanding on the Internet with Holocaust denial the fastest growing anti-semitic theme»; «Sites devoted to Holocaust denial have increased faster than the other hate sites». ADL (1999b).

<sup>15</sup>Maille (1995) : 44.

<sup>16</sup>Trudel (1996) : 19-20.

<sup>17</sup>Autin (1995) : 44.

<sup>18</sup>Trudel et al. (1997) : 3-3.

Par opposition avec la réglementation qui se rapporte à «la nature des droits et des obligations»<sup>19</sup>, la régulation se référerait à des normes qui se trouvent en dehors des textes législatifs. La régulation implique un large éventail de techniques de contrôle, pour peu qu'elles ne soient pas édictées par l'État.

## 2 Le contexte dans lequel l'Internet est apparu

### 2.1 L'Internet, fruit de la convergence et de la mondialisation

En guise d'introduction à l'Internet, nous empruntons deux notions liées aux politiques de communication qui représentent le contexte d'émergence de l'Internet.

Ce contexte, avec pour trame la convergence et la mondialisation nous amènera à souligner les répercussions de l'environnement numérique pour les politiques de communication.

L'Internet fait partie intégrante des nouvelles technologies d'information et des communications (NTIC) et s'insère dans le cadre de la **convergence**<sup>20</sup>, que nous entrevoyons sous l'angle de la technique. De manière plus exhaustive:

(...) il s'agit principalement de la réunion des capacités de l'informatique (numérisation et conservation de l'information, miniaturisation des supports et automatisation des opérations), des réseaux de télécommunication (interactivité et rapidité de transmission), des modèles de la radiodiffusion, de la presse imprimée et du courrier postal. La « convergence » décrit donc un processus technologique menant à la constitution d'une infrastructure à réseau unique pour la transmission d'informations numérisées, quelle qu'en soit la représentation finale : textes, images, sons, vidéos (...) <sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup>ibid.

<sup>20</sup>Michel Venne définit la «convergence» de trois manières : la convergence technique, économique et réglementaire. Venne (1995) : 7. Nous nous attacherons au premier type : «La convergence est technique, grâce à la numérisation, qui permet de transmettre sur un même support des données, du texte, du son et des images (...)». Selon Lacroix et al., la convergence inclut les télécommunications, la câblodistribution et l'informatique. Lacroix et al. (1994) : 18.

<sup>21</sup>Schiller et Fregoso (1993) : 210-234.

La réunion de ces divers supports de communication au sein de l'Internet augure déjà les difficultés à appréhender l'Internet légalement. Quelle loi appliquer à l'Internet, celle portant sur la radiodiffusion, sur les télécommunications, ou sur la presse écrite? La réponse ne va pas de soi, étant donné que les rationalités<sup>22</sup> propres à ces trois canaux de transmission sont conditionnées par des facteurs techniques distincts telle la rareté des fréquences dans le cas de la radiodiffusion ou la limite spatio-temporelle pour les médias écrits.<sup>23</sup> En contrepartie, ces contraintes font complètement défaut pour ce qui a trait à l'Internet, le réseau offrant une infinité d'accès.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) s'est précisément penché sur le statut de l'Internet au cours d'une consultation publique<sup>24</sup> de 10 mois en vue de déterminer les types de contenus qui nécessiteraient une certaine réglementation. En juin 1999, l'organisme quasi-judiciaire conclut que le contrôle de «(...) la propagande haineuse est en grande majorité hors du champ de compétence de la *Loi sur la radiodiffusion* parce qu'(il) se compose principalement de textes alphanumériques<sup>25</sup>».

Bien que cette affirmation consiste en une tentative pour établir les balises juridiques ayant trait à *la Loi sur la radiodiffusion*, le statut de l'Internet reste indéfini. Les auteurs de Droit du cyberspace rendent bien compte de l'ampleur du défi auquel l'État est confronté en raison de la convergence des NTIC:

Pour le droit, l'amenuisement des distinctions entre les catégories traditionnelles par lesquelles on appréhende les conflits résultant de la circulation de l'information appelle à une révision des fondements par lesquels reposent les normes de même que les techniques d'encadrement des activités des médias.<sup>26</sup>

---

<sup>22</sup>«Les valeurs qu'on essaie de défendre par le recours au droit forment un ensemble de rationalités qui sont présentes dans les argumentations justifiant les règles de droit et les mesures réglementaires qui sont prises à l'égard des multiples aspects du fonctionnement des activités de communication». Trudel (1996) : 19.

<sup>23</sup>Raboy (1992) : 123.

<sup>24</sup>CRTC (1998b).

<sup>25</sup>CRTC (1998c) : point 121.

<sup>26</sup>Schiller et Fregoso (1993) : 210-234.

L'incertitude à propos des rationalités amenées à régir le cyberspace sont probantes ici. Le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information relève également le malaise occasionné par l'effondrement des frontières traditionnelles entre les industries et les technologies. La légitimité-même de l'État est remise en cause : «Nous venons d'entrer dans une ère nouvelle où nous remettons en question nos prémisses sur la nature et la raison d'être de l'État-nation et de ses institutions».<sup>27</sup>

À juste titre, les différents acteurs qui ont participé à l'audience du CRTC sur les nouveaux médias se sont majoritairement déclarés en faveur d'un laissez-faire à l'égard de l'Internet. Le forum virtuel mis en place pour tâter le pouls de l'opinion publique de septembre à novembre 1998 a fait ressortir dès les premières semaines une objection écrasante face à toute réglementation ainsi que l'importance accordée à la liberté d'expression par les intervenants canadiens<sup>28</sup>. Les dernières semaines du débat confirmaient cette tendance, le CRTC observant que «environ 9 personnes sur 10 se prononcent contre toute forme de réglementation de la part du CRTC».<sup>29</sup>

En somme, la convergence de plusieurs canaux de communication au sein de l'Internet démontre d'ores et déjà que l'État est aux prises avec une difficulté à contrôler l'Internet à travers les justifications traditionnelles inhérentes au Droit ou à travers des institutions comme le CRTC. S'ajoute à cela une opinion publique majoritairement à l'encontre de la réglementation.

Ces remises en cause du rôle étatique sont accentuées par le fait que l'Internet incarne plus que les autres médias la **mondialisation** des communications, entendue comme «(...) le processus selon lequel des activités ayant cours en un point de la planète finissent par avoir

---

<sup>27</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1995b) : chapitre 7.

<sup>28</sup>CRTC (1998a).

<sup>29</sup>Il s'est de plus avéré que «des quelques dix pour cent des participants qui favorisent l'imposition de certains contrôles par le CRTC sont inspirées, pour la plupart, par la présence néfaste de la pornographie dans l'Internet, et par ses effets sur les enfants». CRTC (1998c).

d'importantes répercussions sur des individus et des collectivités vivant très loin du lieu où ils se déroulent».<sup>30</sup>

La mondialisation signifie en effet que l'État ne peut plus contrôler l'accès des Canadiens aux contenus illégaux en provenance de l'étranger. Elle entraîne également des conséquences sociales:

En tant que rationalité, la globalisation [mondialisation] renvoie au fait que les interconnexions entre les différents réseaux emportent la création d'un espace global, à la grandeur de la planète. En ce sens, cette rationalité sous-tend l'idée que les États, entendus comme des autorités exerçant un contrôle sur un territoire déterminé, ne sont plus en mesure de régir ce qui se passe dans cet environnement global.<sup>31</sup>

Post expose les divers impacts suscités par la mondialisation, dont la remise en cause du principe de la souveraineté de l'État:

Cyberspace radically undermines the relationship between legally significant (online) phenomena and physical location. The rise of the global computer network is destroying the link between geographical location and : (1) the power of local governments to assert control over online behavior; (2) the effects of online behavior on individuals or things; (3) the legitimacy of the efforts of a local sovereignty to enforce rules applicable to global phenomena; and (4) the ability of a physical location to give notice of which sets of rules apply.<sup>32</sup>

Mais quelles que soient les limites liées au contrôle du cyberspace, le gouvernement canadien ne s'est pas résigné face à ces difficultés, ainsi que le démontrent les nombreux rapports provinciaux et fédéraux qui traitent des contenus offensants et illégaux sur l'Internet.

---

<sup>30</sup>Marchipont (1995) : 57.

<sup>31</sup>Schiller et Fregoso (1993) : 210-234.

<sup>32</sup>Post (1996) : 502-503.

### 3 Les contextes technologique, juridique et réglementaire relatifs à l'Internet

Ce volet présente entre autres les orientations gouvernementales à l'endroit de la propagande haineuse à partir de documents gouvernementaux et d'articles spécialisés en politiques de communication.<sup>33</sup>

Notre revue de littérature exposera trois dimensions imbriquées soient :

- les principes directeurs qui sous-tendent la position du gouvernement face aux contenus haineux,
- le contexte technologique de l'Internet à travers une analyse plus approfondie de ses caractéristiques et
- le contexte juridique qui résulte des éléments constitutifs de l'Internet.

#### 3.1 La position du gouvernement canadien face à la propagande haineuse

##### 3.1.1 Ses principes directeurs

Les gouvernements du Canada et du Québec se sont penchés sur la question des contenus offensants par le truchement du Secrétariat sur l'autoroute de l'information, du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (CCAI), de Justice Canada, d'Industrie Canada, de la Commission de la culture et des communications du Québec, de Patrimoine Canada et du CRTC. La position prédominante qui se dégage des rapports consacrés aux contenus indésirables est que les instances gouvernementales sont en faveur du contrôle de la propagande haineuse aussi bien dans la vie quotidienne que dans le cadre de l'Internet. En effet, dès 1995, elles soutenaient que : «(L)es lois régissant la propagande haineuse, l'obscénité et la liberté d'expression au Canada s'appliquent non seulement aux moyens de diffusion traditionnels, mais également à l'Internet».<sup>34</sup> Notons que ce principe directeur

---

<sup>33</sup>Des articles de magazines comme Manière de voir, des références électroniques, des analyses législatives et des documents gouvernementaux sur la censure et la liberté d'expression dans le cadre de l'Internet ont aussi nourri notre réflexion.

<sup>34</sup>Gouvernement du Canada (1996) : 28.

récurrent à travers tous les rapports est endossé autant à l'échelon canadien que québécois<sup>35</sup> et vise à mettre au clair la position gouvernementale, à savoir que:

«(L)e gouvernement fédéral est (...) d'avis qu'il lui appartient de plein droit, comme à tout gouvernement d'un État souverain, d'intervenir en ce qui a trait à la diffusion de matériel illégal».<sup>36</sup>

### **3.1.2 La criminalisation de la propagande haineuse aux niveaux canadien et international**

Mais qui dit volonté de contrôle ne dit pas maîtrise concrète de la propagande haineuse numérique. Non seulement n'y-a-t-il eu qu'un faible nombre d'affaires juridiques portant sur la propagande haineuse véhiculée au moyen de médiums classiques (les procès de Zündel, de Keegstra, de Taylor, de Harding), mais les mesures pénales relatives à l'Internet ont été suspendues jusqu'à l'heure actuelle. En fait, il semble que seule la pornographie ait fait l'objet de jugements. Heather de Santis, qui a réalisé des études de cas en janvier 1998 pour le Patrimoine canadien auprès de l'Allemagne, l'Angleterre, la France, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle Zélande fait remarquer en ce qui concerne ces deux derniers pays: «À ce jour, les condamnations prononcées dans les deux pays portaient sur la diffusion de pornographie et non sur la haine».<sup>37</sup> Notons que cette affirmation s'applique à toutes les autres nations qu'elle a étudiées. Le fait qu'il n'y ait eu aucun cas de criminalisation de la propagande haineuse jusqu'à présent, et ce, à l'échelle internationale, nous amène à l'interrogation suivante:

#### **Comment cela se fait-il que la loi canadienne pénalise peu les colporteurs de haine numérique?**

---

<sup>35</sup>Les citations suivantes indiquent l'importance que revêtent les questions d'ordre morales pour les gouvernements fédéral et provincial : «(...) Une communication illégale demeure illégale, peu importe le moyen de communication utilisé». Justice Canada (1996) : partie III. «(...) Le *Code criminel* doit s'appliquer aux contenus qui circulent aussi bien dans Internet que dans les autres médias». Commission de la culture (1997) : 46.

<sup>36</sup>Gouvernement du Canada (1996) : 28.

<sup>37</sup>Patrimoine Canada (1998) : 11.

En effet, les auteurs haineux canadiens ayant installé des sites électroniques voués à la propagande haineuse n'ont pas subi les conséquences criminelles d'une telle violation. En fait, le recours le plus sévère jusqu'à présent a consisté en l'expulsion par des serveurs canadiens de sites haineux comme celui du *Heritage Front*. Mais ces sites canadiens se sont simplement raccordés à un fournisseur étranger à partir duquel ils poursuivent leurs activités.

Ernst Zündel - considéré comme le colporteur de haine canadien le plus notoire - est quant à lui poursuivi par la Commission canadienne des droits de la personne depuis octobre 1997. Deux plaintes selon lesquelles le *Zündelsite* «pourrait encourager la haine et le mépris à l'égard des Juifs, fondés sur leur race, leur religion ou leur origine ethnique»<sup>38</sup> ont été déposées en vertu de l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.<sup>39</sup> Malgré les nombreuses requêtes de Zündel en vue de retarder les procédures légales (Zündel remet en question l'impartialité et l'indépendance du tribunal), le processus judiciaire était toujours en cours en décembre 1999. La décision rendue par la Cour fédérale sera cruciale en ce qu'elle servira de précédent pour d'autres auteurs haineux canadiens en ligne. Mais il s'agit d'un procès complexe, comme l'indique B'Nai Brith Canada<sup>40</sup>:

The Zündelsite is registered under the name Ingrid Rimland of San Diego which makes it difficult to hold Zündel responsible under Canadian Law. Is the Internet a telephonic device (a necessary condition of 13(1) of the Human Rights Act? Does the *Canadian Human Rights Act* have the jurisdiction to deal with the Internet? Does the material on the Zündelsite constitute hate propaganda or not?<sup>41</sup>

<sup>38</sup>«Un tribunal des droits de la personne poursuivra l'instruction de plaintes relatives à la diffusion de messages haineux sur Internet». Commission des droits de la personne (1998).

<sup>39</sup>L'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit la diffusion de messages haineux «en recourant (...) aux services d'une entreprise de télécommunication relevant de la compétence du Parlement». Ceci illustre bien l'inadéquation des définitions et des cadres juridiques actuels face à l'Internet. Ce dernier emprunte bien des supports physiques du réseau de télécommunication (câble coaxial, fibre optique), mais les fournisseurs de services numériques peuvent-ils être considérés comme des entreprises de télécommunications?

<sup>40</sup>La Ligue des droits de la personne du B'Nai Brith Canada combat le racisme dont l'anti-sémitisme. C'est l'organisme le plus actif sur le plan politique en matière de propagande haineuse, en général.

<sup>41</sup>League for Human Rights of B'Nai Brith Canada (1999) : 34.

Il restera donc à voir comment le Tribunal sur les Droits de la personne interprétera l'article 13 ainsi que la façon dont il s'y prendra pour bannir le *Zündelsite* hébergé par un serveur californien. Il s'agit du premier cas impliquant la propagande haineuse véhiculée par voie numérique au Canada. Mais en attendant la décision de la Cour qui a encore été reportée, les sites haineux continuent de propager leurs idées.

Nous avons déjà démontré au chapitre I que le contexte général dans lequel l'Internet est apparu (convergence et mondialisation) a comme incidence de réduire le pouvoir de l'État.

#### 4 L'Internet global v/s le Droit

Passons à présent en revue les éléments constitutifs spécifiques à l'Internet qui empêchent plus précisément un contrôle pénal effectif de la cyberhaine.

##### 4.1 Les caractéristiques techniques de l'Internet

La nouveauté de l'Internet par rapport aux autres médias réside entre autres dans la facilité d'entreposage ; la densité de l'information et l'instantanéité des transactions<sup>42</sup>. Nous énumérerons les implications de ces attributs techniques dans le but de mettre en exergue les caractéristiques techniques propres à l'Internet ainsi que les défis législatifs qui en découlent.

- La **facilité d'entreposage** grâce à la **numérisation** des contenus est au nombre des atouts de l'Internet, car «(L)es bits occupent peu d'espace comparativement aux documents imprimés (...)».<sup>43</sup> Le Net est le premier médium à renfermer une capacité de stockage illimitée des informations, ce qui permet à tout internaute d'agir à la fois en tant que producteur et diffuseur d'informations auxquelles un vaste public peut aisément

---

<sup>42</sup>L'anonymat, la virtualité, l'hypertexte, le caractère transfontalier ou transnational seront abordés à la section 2, chapitre I. L'interactivité et la rétroaction seront abordées au cours du chapitre II.

<sup>43</sup>Venne (1995) : 54-55.

accéder. Le monopole de l'information jadis exercé par les médias écrits et audiovisuels n'étant plus, des contenus de toutes sortes abondent.

- La **densité** des documents qui découle de la facilité d'entreposage de l'Internet fait en sorte que les informations en circulation croissent quotidiennement, rendant le processus de contrôle de l'ensemble des contenus par les forces de l'ordre canadiennes quasi-impossible.
- **L'instantanéité** de la diffusion de documents illicites sur l'Internet implique de surcroît que les documents numériques peuvent être déplacés très rapidement d'un point à l'autre du réseau. Les sites numériques peuvent alors disparaître aussi vite qu'ils sont apparus, ce qui rend leur localisation problématique.

Sans compter que la numérisation des contenus, leur facilité d'entreposage, la densité qui en résulte et leur instantanéité ont pour conséquence une **accélération des transactions informationnelles** au sein de l'Internet. Cet essor n'est pas sur le point de s'atténuer compte tenu de l'augmentation exponentielle et constante du nombre d'internautes et de sites Internet. À titre d'exemple, une étude réalisée par *Commerce Net Research Center*<sup>44</sup> en décembre 1999 estimait à plus de 242 millions les utilisateurs de l'Internet. Un recensement de Telcordia Technologies<sup>45</sup> portait le nombre global de sites numériques pour la même période à 78,9 millions. Dès lors, les instances appelées à interdire la transmission de contenus illégaux comme la propagande haineuse se trouvent dépassées face à l'augmentation continue des activités numériques et à l'extension de la criminalité qui en résulte.<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup>Commerce Net Research Center (1999).

<sup>45</sup>Telcordia Technologies (1999).

<sup>46</sup>Vibert (1997) : chapitre I.

## 4.2 La constitution de preuves pour inculper les colporteurs haineux : un défi posé par la technique

Les documents numériques illicites étant non seulement difficiles à endiguer, mais aussi à localiser une fois que ces contenus ont été altérés, déplacés d'un point à l'autre du réseau et a fortiori, sans laisser de traces, se posent alors de nombreuses questions relatives à la **constitution de preuves** pour incriminer les colporteurs de haine.

En effet, l'anonymat, les caractères virtuel, hypertextuel et international de l'Internet sont les éléments qui soulèvent maints problèmes juridiques relatifs à la sanction de contrevenants à la législation sur la propagande haineuse. Ces attributs du Net pourraient même conduire à la criminalisation d'innocents.

a) Les auteurs haineux qui empruntent l'anonymat ou utilisent des pseudonymes sont difficiles à identifier et à localiser géographiquement, ce qui amène certains auteurs à affirmer que l'**anonymat** favorise la criminalité sur l'Internet. Ainsi, selon Long:

accorder à un usager anonyme l'impunité complète face à la justice encouragerait assurément plus de contrevenants à se cacher derrière un numéro. Les serveurs anonymes deviendraient alors un paradis pour l'activité criminelle (...).<sup>47</sup>

Désigner un responsable sur le Net est déjà ardu. L'anonymat constitue un défi supplémentaire pour ce qui a trait à la responsabilisation des auteurs haineux. En cas d'infraction, qui faut-il tenir responsable? Le webmaître (éditeur de la publication) en supposant que ce dernier fournira son identité? Le fondateur de l'organisation haineuse, le ou les auteurs du contenu véhiculé sur le Net? À cet effet, Pierre McKay mentionne que:

(T)outes les lois qui restreignent la liberté d'expression cherchent à contrôler et à punir soit *l'auteur* lui-même des propos jugés illicites soit l'éditeur de ces propos ou de ces paroles, soit le *distributeur* de ces objets contenant les propos illicites<sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup>Long (Trudel et al.) (1997) : 11-67.

<sup>48</sup>McKay (1995) : point 5.

Or McKay ajoute «(...) qu'aucune disposition, au Canada du moins, ne rend le possesseur de tel matériel coupable d'une infraction».<sup>49</sup> Lorsqu'un auteur haineux n'est pas identifiable, faut-il imputer la responsabilité au distributeur, soit le fournisseur de services Internet? En principe, les opérateurs de réseaux numériques pourraient être tenus responsables de contenus illicites dans la mesure où ils seraient informés de la teneur haineuse d'un message, qu'ils auraient décidé de ne pas agir et qu'ils auraient la capacité technique d'intervenir. En pratique, la réunion de ces trois conditions n'est pas garantie - les fournisseurs pouvant tout simplement annuler le raccordement d'un abonné, par exemple.

b) Le caractère **virtuel** de l'Internet implique par ailleurs que les documents numériques sont immatériels. Cette intangibilité des contenus entre directement en opposition avec un fondement du Droit : la matérialité du délit. En effet, bien que le contenu des pages Web puisse être stocké sur ordinateur, leur appropriation et leur confiscation par les autorités est délicate, en raison du respect du droit à la vie privée. De plus, les sites peuvent être aisément modifiés et déplacés.

c) La structure en **hypertexte**<sup>50</sup> caractérisant l'Internet peut aussi avoir un ascendant sur la capacité de l'État à maîtriser la circulation des contenus numériques. Bien que l'hypertexte ne soit pas un mal en soi, son organisation «sur un mode fractal » fait en sorte que «(N)'importe quel nœud ou n'importe quel lien, (...) peut lui-même se révéler composé de tout un réseau et ainsi de suite indéfiniment».<sup>51</sup>

L'hypertexte soulève les questions juridiques suivantes. Lorsqu'un site numérique dont le contenu est dénué de propagande haineuse offre un lien fonctionnel vers un site haineux,

---

<sup>49</sup>ibid.

<sup>50</sup>«The term(s) (...) *hypertext* refer(s) to the use of the computer to organize, in a nonlinear way, texts (...) as bits of information. (...) A typical hypertext set of choices available for branching off while reading materials might be : provide more detail, explain related global concepts, define terms, present alternative viewpoints, provide references». Harasim et al. (1996) : 251-254.

<sup>51</sup>Ce que les auteurs de Droit du cyberspace appellent le principe de la «multiplicité et de l'emboîtement des échelles». Trudel et al. (1997) : 1-12 ; 1-13.

cette page Web contrevient-elle à la loi canadienne? Si oui, qui est passible de restrictions? Les fournisseurs de services Internet, le concepteur du site? Et comment considérer les pages Web qui contiennent exclusivement des bibliographies menant vers des sites Internet?<sup>52</sup> Nous avons vu à quel point il est difficile de garder l'œil sur tous les sites susceptibles de contenir de la propagande haineuse. Imaginons un instant l'ampleur du contrôle des contenus nécessaire au retrait d'hyperliens vers des sites haineux - en supposant qu'une censure des contenus serait possible.

d) La nature internationale du réseau - et ses corollaires, la multiplication des voies de communication et la décentralisation - est ce qui met à mal les assises du Droit de manière la plus percutante.

Le caractère transnational du réseau qui se traduit par la **multiplication des voies de communication** soulève entre autres, la question du caractère public/privé de l'Internet.

L'Internet a précisément été créé afin d'assurer la non-interruption des communications entre les ordinateurs grâce au *packet-switching*, technique consistant à découper les messages électroniques en plusieurs «paquets». Ces derniers calculent le chemin le plus rapide pour arriver à destination et empruntent rarement le même trajet, les uns passant par les lignes d'un opérateur téléphonique, les autres par le réseau d'une entreprise privée relayée par satellite.<sup>53</sup> Non seulement les bits traversent le réseau sans égard pour les territoires et leurs législations, mais leur caractère public/privé reste à être clarifié par les législateurs. En effet, la décision du CRTC selon laquelle «Internet n'est pas, en soi, un «lieu public» au sens de la Loi»<sup>54</sup> est assortie de nuances. Ainsi, le Conseil juge que l'exception s'appliquerait «à un service donné, livré par Internet, auquel les utilisateurs

---

<sup>52</sup>Burton (1996) : point 1 : introduction.

<sup>53</sup>Déterminer ce qui est public et privé dans les environnements électroniques est problématique. Généralement, la plupart des réseaux appartiennent à des entreprises privées, qu'elles soient gérées par des universités, des compagnies ou des agences gouvernementales. Venne (1995) : 71.

<sup>54</sup>Le raisonnement du CRTC est que «des émissions ne sont pas transmises au cyberspace, mais avec son aide, et elles sont reçues dans un endroit physique, par exemple un bureau ou un foyer». CRTC (1998 c) : point 36.

finals ne peuvent avoir accès que dans un terminal ou un stand situé dans un lieu public, comme une bibliothèque publique». <sup>55</sup> Le CRTC se demande aussi si «la transmission par Internet de sons ou d'images (ou leur combinaison) qui ne se composent pas essentiellement de données alphanumériques, peut être considérée comme la transmission d'émissions destinées à être reçues par le public». <sup>56</sup> Sans compter qu'il restera à décider du statut public/privé des différents supports de l'Internet, soient les babillards, les groupes de discussion et les courriels.

L'impact de la nature transnationale de l'Internet est également souligné par la nature **décentralisée** du réseau. D'une part, les contenus numériques se trouvant dans un pays peuvent être lus par l'ensemble des internautes du Globe, en raison de la nature éclatée du cyberspace. D'autre part, la décentralisation implique qu'aucun gouvernement ne peut avoir pleine compétence sur l'Internet, lequel fait fi de toute frontière et par conséquent des différences législatives entre les États. Ceci remet en question un fondement du Droit, à savoir, la souveraineté des États, et pose un défi majeur ainsi que le fait remarquer la Commission de la culture et des communications:

Nos lois nous protègent déjà des déviants qui tenteraient d'entamer nos valeurs de société. Les mécanismes qu'elles prévoient seront cependant sans moyens face à l'abstraction des contenus véhiculés par l'autoroute. Les réseaux n'ont pas de frontières alors que l'application des lois est limitée au territoire national. <sup>57</sup>

Le gouvernement du Canada note aussi que:

L'application de la loi devient très problématique quand les documents illégaux proviennent de l'étranger, ou lorsqu'il est impossible d'en identifier la source. <sup>58</sup>

---

<sup>55</sup>CRTC (1999) : points 37 et 121.

<sup>56</sup>CRTC (1999) : point 41.

<sup>57</sup>Commission de la culture (1996).

<sup>58</sup>Gouvernement du Canada (1996) : 28.

L'internationalisation des communications constitue donc un obstacle de taille pour la cueillette de preuves juridiques sur le Net. De surcroît, elle investit les internautes de la possibilité d'échapper au contrôle.

#### 4.3 Les stratégies d'échappatoire offertes aux auteurs de haine<sup>59</sup>

Les colporteurs haineux disposent des moyens suivants pour déjouer les tentatives de censure:

- l'utilisation des réexpéditeurs anonymes<sup>60</sup> pour cacher leur identité.
- l'encryptage des communications illicites pour en rendre le contenu illisible.
- l'obtention de l'autorisation d'un internaute localisé dans un pays où la propagande haineuse est licite de piloter son ordinateur à distance grâce à la fonction Telnet pour avoir accès à l'information illégale.
- la création de divers sites-miroirs<sup>61</sup> - procédé technique a priori neutre - qui constitue un moyen direct de contrer la censure.
- le raccordement à un fournisseur d'Internet situé dans un pays où les règles sont permissives (*forum shopping*) pour fuir la loi canadienne.

Forts de ces stratégies d'échappatoire, les colporteurs de haine canadiens préviennent et empêchent alors leur ostracisation du réseau. Currie et Kiefl observaient cette tendance dès 1994:

---

<sup>59</sup>Afin d'illustrer l'inefficacité de la loi australienne de 1999 sur les contenus illégaux, un «hacker» a explicité les procédures qu'un «citoyen moyen» pourrait aisément utiliser pour contourner cette législation. Ces méthodes sont : l'utilisation d'un *alternate proxy network* (réseau mandaté alternatif) qui permet de détourner le contenu ; la distribution des informations à la manière «*company*» to your «*employees*» ; le «*on-demand, point-to-point email access to content*» et l'envoi massif de courriels (ou *spamming*) de plaintes légitimes à un organisme d'un organisme de réglementation, etc.». 2600 Australia (1999).

<sup>60</sup>Strassman et Marlow (1996).

<sup>61</sup>Les sites-miroirs sont des copies conformes d'un site transmises à travers divers points du réseau Internet pour prévenir l'engorgement et accélérer l'accès aux données. «Le miroitage permet de reproduire les sites Web les plus populaires dans les régions ou les grandes agglomérations urbaines de manière à réduire la congestion sur Internet». Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : 33.

(...) hate groups appear to be sophisticated, resourceful, and well organized in their efforts. For example, the creation of a record company to produce hate music and the adoption of the tactic of having it distributed from a United States-based mailing address signifies that hate groups operating in Canada are sufficiently funded to undertake large-scale and varied activities; and they are adopting strategies to overcome the laws and resources in place in Canada to combat their activities.<sup>62</sup>

Par exemple, le site Zündel compte 14 sites-miroirs.<sup>63</sup> D'autres sites haineux comme le *Freedom Site* ont aussi coutume de fournir l'adresse hyperlien des pages haineuses temporairement bannies du réseau. Quant à l'anonymat, il est peu employé par les auteurs de haine canadiens pour le moment. On peut néanmoins supposer que ces derniers y recourront davantage en cas de pénalisation de leurs activités. Les colporteurs de haine canadiens font aussi héberger leurs pages Web par des serveurs sis aux États-Unis<sup>64</sup>, se plaçant ainsi sous juridiction étrangère. Dès lors, ces sites canadiens ne semblent pas visés par l'interdiction relative à l'affichage des propos haineux, un défi majeur pour le Droit.

Pour illustrer la portée de cet enjeu, examinons ne serait-ce qu'un moyen pour le gouvernement de déjouer la stratégie de fuite du *forum shopping* - en posant l'hypothèse qu'une censure des contenus serait viable. Dans ce cas, le gouvernement canadien pourrait alors décider que le critère de la destination déterminera quelle loi nationale appliquer afin d'être en mesure de restreindre l'expression haineuse. Mais ce fait est peu probable selon Szibbo:

(...) comme il est difficile de dire si l'infraction a véritablement été commise et, dans l'affirmative, à quel endroit elle l'a été, la question de la responsabilité est incertaine. Le *Code criminel* comporte un aspect territorial et ne s'applique presque jamais aux actes posés à l'extérieur du territoire canadien, sauf dans des

---

<sup>62</sup>Justice Canada (1994) : point 12.1.

<sup>63</sup>Selon Ingrid Rimland, l'administratrice du site du *Zündelsite*. Toutefois, Ken McVay, le fondateur du Project Nizkor pense que le *Zündelsite* ne compte pas plus de trois sites-miroirs fonctionnels.

<sup>64</sup>Les États-Unis établissent une distinction entre *l'expression* de la haine et *l'action* haineuse, la propagande haineuse étant considérée comme l'expression d'opinions marginales. Par contre, la loi américaine est la plus rigoureuse lorsque les actions criminelles sont motivées par la haine. Bracken (1994) : 51-67.

circonstances très limitées comme dans le domaine des transports. En raison de la nature «virtuelle» de l'Internet, le lieu de l'infraction est incertain.<sup>65</sup>

Au demeurant, si le Canada s'arrogeait le droit de contrôler les contenus hébergés à l'étranger, cela équivaldrait à rendre chaque pays en pouvoir de bannir les contenus provenant de n'importe quelle autre nation en fonction de valeurs morales et de sensibilités distinctes. Ce qui amène les libertaires de l'Internet à craindre que l'ouverture caractérisant le réseau ne soit compromise dans son ensemble.<sup>66</sup>

Pour plusieurs auteurs, la question ne se pose pas, un seul pays de la communauté internationale qui tolérerait les propos haineux pouvant devenir un «paradis informationnel» au même titre que les «paradis fiscaux». D'après Jehan Vibert:

En fait, tout interdit qui ne susciterait pas un rejet universel serait, de fait, impraticable légalement. En effet, un seul individu pourrait diffuser, ou faire diffuser, librement toute sorte de contenu à travers le monde en passant par le seul pays qui autorise un contenu proscrit partout ailleurs dans le monde. De fait, les moindres incompatibilités, entre le Droit prescrit et une morale unanimement partagée, seront autant de couloirs permettant aux contenus illicites de s'engouffrer sur l'ensemble de l'autoroute de l'information<sup>67</sup>.

Les quelques questions juridiques<sup>68</sup> soulevées par les caractères virtuel, hypertextuel et international de l'Internet ont révélé les défis pour le Droit tant au niveau de la constitution de preuves judiciaires que de la capacité de l'État à exercer son pouvoir législatif.

Dans l'ensemble, ce que nous retenons du contexte technologique spécifique à l'Internet est que le caractère global et international du réseau Internet, sa nature décentralisée,

---

<sup>65</sup>Racicot et al. (1997) : chapitre 3.

<sup>66</sup>Le courant libertaire invoque le «*worldwide chilling effect*» (ou effet paralysant). Cet argument avance que : «The opportunity for bringing people of different cultures and beliefs together - of getting citizens involved in politics and government - could be lost as people begin to fear the repercussions of speaking out and voicing opinions». Bolinski (1997): 41.

<sup>67</sup>Vibert (1997) : point B.

<sup>68</sup>Les questions soulevées ici sont loin d'être exhaustives, notre but étant d'illustrer le climat juridique incertain occasionné par l'Internet. Le Droit du cyberspace offre des analyses exhaustives à ce sujet.

l'instantanéité, la surabondance des informations qu'il occasionne, le mouvement des contenus et les stratégies de fuite utilisées par les internautes concourent à faire de l'Internet un espace qui échappe au contrôle de l'État.

Pour exposer l'impossibilité de maîtrise de l'Internet, David Post va jusqu'à conférer à l'Internet la dénomination d'«*exit strategy*»:

The Internet itself is an "exit strategy" (...) First, the Internet allows one to exit by evading detection. Decentralization implies that the costs of monitoring behavior are substantially higher, and rule-violative behavior substantially more difficult to detect (...).<sup>69</sup>

Et comme le fait remarquer Hughes-Jehan Vibert «(...) devant tous les problèmes tenant à l'Internet, le Droit est confronté non seulement à son impraticabilité mais également à son impuissance».<sup>70</sup>

Est-ce à dire que le gouvernement canadien a abandonné la bataille? Ou que la tendance à moins d'interventionnisme par l'État se manifeste aussi dans le cadre des environnements numériques? Le fait que le gouvernement ait endossé le rôle d'observateur plutôt que celui de censeur à l'endroit du contrôle de la propagande haineuse semble l'indiquer. Afin de connaître les raisons de cette attitude «laissez-faire», nous avons examiné les dispositions de la loi canadienne sur la propagande haineuse.

## **5 Cadre juridique : La législation canadienne sur la propagande haineuse, un dernier recours**

Comme préambule à notre analyse de l'applicabilité des articles 318 à 320 du *Code criminel* à l'Internet proprement dit, il nous est apparu essentiel de donner l'heure juste sur la criminalisation de la propagande haineuse véhiculée à travers les médias traditionnels.

---

<sup>69</sup>Post (1995) : art.3, par.39.

<sup>70</sup>Vibert (1997) : introduction.

## 5.1 La loi sur la propagande haineuse : liberté d'expression v/s multiculturalisme

Il appert que le débat menant à la mise en place de la législation sur la propagande haineuse a été controversé - les législateurs n'ayant pas adopté cette loi à l'unanimité (dès le départ, trois juges se sont opposés à l'adoption de la législation contre quatre qui l'ont approuvée, ce qui indique le manque de consensus à l'égard de limites à la liberté d'expression). En fait, la propagande haineuse a toujours constitué un sujet délicat au Canada et son application a par extension été utilisée avec parcimonie. Un groupe de travail créé en 1988 afin d'apporter des recommandations sur la façon d'amender les dispositions relatives aux propos haineux faisait déjà le constat suivant : «One apparent problem that the working group addressed was that the Criminal Code hate-propaganda provisions rarely have been used in Canada». <sup>71</sup> De surcroît, «(P)lusieurs de ces dispositions, par exemple les articles proscrivant l'incitation publique à la haine, la promotion du génocide (...) n'ont jamais servi à condamner des contrevenants». <sup>72</sup> Ce qui constitue d'ailleurs la critique la plus répandue des groupes de pression pour les minorités comme la Ligue du B'nai Brith Canada jusqu'à nos jours.

De fait, la législation elle-même reflète la tension constante entre la liberté d'expression chère aux Canadiens et la nécessité de préserver l'ordre public en protégeant les groupes minoritaires - un élément associé au principe du multiculturalisme. Dans son rapport au Comité sur l'élimination de la discrimination raciale <sup>73</sup>, par exemple, le représentant du Canada a fait observer que la disposition pénale portant sur la propagande haineuse devrait être interprétée et mise en relation avec les articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* qui garantissent la liberté d'opinion, de réunion et d'association. Pour tenter une poursuite devant les tribunaux, le cas doit donc être assez flagrant et sérieux pour ne pas porter atteinte à la liberté de parole de manière injuste.

---

<sup>71</sup>Justice Canada (1994a) : point 12.2.

<sup>72</sup>Justice Canada (1994b) : sommaire.

<sup>73</sup>Claudé (1991) : 106.

C'est dans ce but que la législation sur la propagande haineuse a été assortie de clauses destinées à prévenir une entrave injustifiée du droit à la parole et à l'opinion. Ainsi, l'article 319(3) du *Code criminel*<sup>74</sup> énonce les moyens dont l'accusé peut se prévaloir pour assurer sa défense. En plus de la prise en considération du contexte public/privé dans lequel les propos sont diffusés, il conviendra de prouver que l'inculpé était animé par une intention malveillante ; qu'il voulait réellement susciter un sentiment hostile envers un groupe identifiable, etc.<sup>75</sup> Le consentement préalable du procureur général est par ailleurs indispensable pour intenter une poursuite, en conformité avec les articles 318(3), 319(6) et 320(7) du *Code criminel*.<sup>76</sup>

Grâce à ces garde-fous, des poursuites malencontreusement qualifiées de haineuses ont été abandonnées.<sup>77</sup> L'usage de la loi n'a de fait conduit à la criminalisation que de cas extrêmes comme ceux impliquant Ernst Zündel, le professeur James Keegstra et plus récemment celui de Mark Jan Harding.<sup>78</sup> Cette tendance est justifiée par le caractère répressif de la législation, ainsi qu'en atteste le rapport de la Commission de réforme du droit au Canada datant de 1986 qui émettait la recommandation suivante:

(C)ompte tenu de sa nature coercitive et brutale, le droit pénal doit être employé avec modération. C'est un moyen de dernier recours seulement. (...) L'apport du droit pénal doit être limité à la prévention des haines les plus nocives qui sont clairement dirigées contre des groupes importants de la société. Autrement, au nom de la lutte contre la haine, notre société court le risque de créer une répression injustifiable.<sup>79</sup>

Autrement dit, incriminer un auteur haineux est un processus laborieux. C'est pourquoi,

---

<sup>74</sup>Voir à ce sujet les annexes I et II portant sur le contexte de la propagande haineuse au Canada et sur les articles 318 à 320 du *Code criminel*.

<sup>75</sup>Forand (1996) : 16-21.

<sup>76</sup>Cf. l'annexe II : Le contexte de la propagande haineuse : Articles 318 à 320 du *Code criminel*

<sup>77</sup>Des arrestations et enquêtes douteuses se sont produites qui furent par la suite révoquées. Pensons notamment aux réactions provoquées par la diffusion du film «La dernière tentation du Christ», du vidéoclip *Like a Prayer* de Madonna et du livre «Les Versets Sataniques». Claudé (1991) : 100-101.

<sup>78</sup>FCRR (1999a).

<sup>79</sup>Commission de réforme du droit du Canada (1986) : 45.

dans son rapport de 1986 intitulé *L'égalité ca presse!*, le Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne a sommé les législateurs de retirer le mot «volontairement» de sorte qu'il ne soit plus prouvé que l'inculpé avait l'intention de fomenter la haine.<sup>80</sup> Le Comité a également réclamé la suppression de l'autorisation du procureur général pour entreprendre une poursuite, en vue de faciliter les poursuites judiciaires, en vain.

En résumé, nous constatons que les problèmes d'applicabilité de la législation sur la propagande haineuse ne sont pas récents et que les législateurs l'utilisent avec modération en raison de son caractère répressif.

Apposer cette loi à un cyberspace où les possibilités de fuite sont variées augure donc de plus grands défis, d'autant plus que les définitions relatives à la législation sur la propagande haineuse se révèlent trop vagues lorsqu'elles sont transposées aux environnements numériques.

## **5.2 Les problèmes d'applicabilité des articles 318 à 320 du Code criminel à l'Internet**

En effet, les mots «communiquer»<sup>81</sup> et «déclarations»<sup>82</sup> définis dans les articles 319(1) 319(7) et 319(2) pourraient ne pas couvrir certaines innovations comme la haute technologie par ordinateur.

Le terme «fomenter» indique qu'un accusé doit faire plus qu'encourager et promouvoir la propagande haineuse. L'accusé en question devra prévoir qu'il excitera de la haine directe et active contre les groupes identifiables.<sup>83</sup>

---

<sup>80</sup>L'étude du Comité Fraser recommande aussi l'abandon du mot «volontairement».

<sup>81</sup>Shap (1994) : 6.

<sup>82</sup>Claudé (1991) : 100-101.

<sup>83</sup>Shap (1994) : 7.

L'expression «volontairement» contenue dans la disposition 319(2) indique aussi l'exigence d'un dessein, par opposition avec de la négligence ou de l'insouciance.<sup>84</sup>

Le sens des mentions «endroit public» et «conversation privée» citées dans les articles 319(1) et 319(2) manquent de clarté, (cf. chapitre II section 4.2) les Cours n'ayant jamais eu à se prononcer sur la première disposition et le statut public/privé restant incertain. Toutes ces imprécisions limitent considérablement la marge de manœuvre des législateurs<sup>85</sup> et munissent un accusé de moyens de défense supplémentaires.

Les différents rapports gouvernementaux révèlent une prise en considération aussi bien du contexte technologique de l'Internet, de la nécessité de tenir compte de la liberté d'expression que de la mise en application problématique de la législation sur la propagande haineuse.

Le gouvernement du Québec constate en effet:

Au Québec, l'égalité et le respect de la dignité des personnes sont des principes consacrés par la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., c. C-12). (...) Malheureusement, l'application de ces principes dans le cyberspace est difficile à beaucoup d'égards, d'autant plus que tout contrôle paraît souvent illusoire.<sup>86</sup>

Le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, chargé depuis 1994 par le ministre de l'Industrie «de conseiller le gouvernement sur la meilleure façon d'aménager l'autoroute canadienne de l'information»<sup>87</sup>, statue également dans son rapport final:

(...)Les difficultés pratiques découlent du caractère international d'Internet, qui réduit l'efficacité des solutions axées sur une réglementation nationale.<sup>88</sup>

---

<sup>84</sup>Commission de la réforme du droit du Canada (1986) : 5.

<sup>85</sup>Pour plus d'informations, lire Racicot et al. (1997) : chapitre 2, point 2.3.

<sup>86</sup>Commission de la culture (1997) : 45-47.

<sup>87</sup>Cf. le site du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information auprès de : <http://bulwark1.ic.gc.ca/SSGF/ih01015f.html>.

<sup>88</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : 42.

### 5.3 Faut-il réformer la loi?

Pour donner suite à ce diagnostic sur l'étendue du contrôle au plan national, le gouvernement fédéral a chargé Justice Canada<sup>89</sup> de répondre à la question suivante: **Faudra-t-il modifier la loi sur la propagande haineuse pour qu'elle soit plus appropriée à l'Internet?** Plus précisément, la mission du ministère a été «(...) d'évaluer si le gouvernement fédéral devrait envisager des mesures additionnelles de nature législative ou non législative». Justice Canada a subséquemment fourni ses recommandations dans un rapport intitulé : L'exploitation injustifiée de la violence. Après consultation auprès des groupes d'intérêt et de pression concernés, le ministère arrive à la conclusion que les lois en vigueur ne nécessitent pas d'amendement. Justice Canada rappelle à cette occasion que «le droit pénal dans la société canadienne» publié par le gouvernement observait en 1982:

(...) on ne doit recourir au droit pénal que lorsque d'autres moyens d'intervention sociale sont inadéquats ou inappropriés à l'égard d'un certain mode de comportement et de façon à n'empiéter qu'au minimum sur les droits et libertés des personnes, compte tenu des objectifs poursuivis.<sup>90</sup>

De Santis mentionnait plus récemment au sujet de la possibilité d'élaborer une nouvelle législation:

Il semble que les principaux obstacles à la création d'une législation viable et bien définie soient la nature confuse et vague des responsabilités, les restrictions d'accès et la liberté d'expression.<sup>91</sup>

---

<sup>89</sup>«C'est au sein de ce ministère qu'on met au point les stratégies et politiques législatives en matière criminelle [la propagande haineuse relevant du *Code Criminel*]». «(...) Le Ministre de la Justice est le principal responsable de l'élaboration du droit pénal particulièrement en ce qui a trait à la justice pénale, à la preuve et à l'extradition. Cette responsabilité s'étend depuis l'élaboration de la politique jusqu'à la rédaction des propositions législatives (...). Le Ministre est également responsable de la révision et de la modification du *Code criminel*, de la *Loi sur la preuve* au Canada, de la *Loi sur l'extradition*, de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et de près de 50 autres lois fédérales». Trudel et al (1996) : 7-30.

<sup>90</sup>Justice Canada (1996) : partie III.

<sup>91</sup>Patrimoine Canada (1998) : 10.

Par conséquent, bien que la totalité des études gouvernementales dénote d'un accord sur le principe que «(L)e *Code criminel* doit s'appliquer aux contenus qui circulent aussi bien dans Internet que dans les autres médias»<sup>92</sup>, l'avenue législative est loin d'être considérée comme la seule solution à même de résoudre les problèmes liés à la cyberhaine. En prenant en considération les limites du recours législatif face aux contenus haineux, les concepteurs de politiques canadiens discernent le principe et la pratique proprement dite. C'est pourquoi ni le Canada ni les membres de la communauté internationale ne mettent de l'avant l'option de la censure étatique, ainsi que le note De Santis:

La censure est un problème qui soulève beaucoup de controverse dans les débats sur la réglementation de l'Internet, et que l'on évite généralement d'invoquer comme nouvelle option pour gérer les contenus litigieux. (...) Il n'est donc pas justifié de créer de nouvelles activités de censure ou de multiplier celles qui existent déjà.<sup>93</sup>

#### **5.4 Le développement de l'Internet : une priorité pour le Canada**

Une raison supplémentaire expliquant la prudence des autorités canadiennes face au contrôle de la cyberhaine a trait au développement de l'Internet, ligne directrice récurrente à travers l'ensemble des rapports.

Depuis le début des années 90, les gouvernements fédéral et provincial ont défini le double rôle qu'ils joueraient dans le développement des autoroutes de l'information comme suit : stimuler le développement de l'industrie des inforoutes et soulever les divers enjeux liés à l'Internet, dont la question des contenus offensants et illégaux. Néanmoins, le mandat prioritaire a eu trait à la résolution des problèmes liés à la promotion du commerce électronique et à l'accès plus généralisé à l'Internet de la population canadienne.<sup>94</sup> Ces thèmes devançant les sujets d'intérêt public comme la cyberhaine, le gouvernement voulant

---

<sup>92</sup>Commission de la culture (1997) : 45-47.

<sup>93</sup>Patrimoine Canada (1998) : 11.

<sup>94</sup>Gouvernement du Canada (1996) : 2.

d'abord s'assurer que le Canada s'assure «une place de choix dans l'industrie numérique».<sup>95</sup>

En ses propres termes:

(...) le Comité consultatif émet des réserves quant au déploiement d'efforts pour réglementer officiellement Internet en ce moment, tant pour des motifs techniques qu'en raison de son incidence éventuelle sur l'industrie.<sup>96</sup>

Il en est de même pour Patrimoine Canada:

Il serait prématuré à ce stade-ci d'essayer de contrôler une technologie Internet encore toute nouvelle, en raison de son évolution rapide, de son caractère international et de sa facilité d'accès.<sup>97</sup>

Le souci du gouvernement de ne pas entraver le développement de l'Internet continue à se faire sentir notamment à travers la dernière décision rendue par le CRTC qui s'est spécifiquement penché sur la nécessité ou non de réglementer l'environnement numérique:

Somme toute, bien que l'environnement des nouveaux médias de l'avenir puisse comporter à la fois des avantages et des inconvénients. (...) (L)e Conseil n'entend pas nuire à cette énergie créatrice [émanant de ceux et celles qui ont parlé de leur travail dans les nouveaux médias] par des mesures réglementaires inutiles, mais il souhaite plutôt encourager le secteur canadien des nouveaux médias à renforcer son leadership et à continuer à innover.<sup>98</sup>

---

<sup>95</sup>«Cinq principes directeurs sont au coeur de ce cadre stratégique pour orienter l'aménagement de l'autoroute canadienne de l'information : un réseau de réseaux interconnectés et interfonctionnels ; la collaboration entre le secteur public et le secteur privé ; la protection de la vie privée et la sécurité des réseaux ; la concurrence au chapitre des installations, des produits et des services ; l'apprentissage continu en tant qu'élément-clé de la conception de l'autoroute canadienne de l'information. Ces principes visent à fonder l'aménagement de l'autoroute de l'information sur la concrétisation de trois objectifs suivants : la création d'emplois grâce à l'innovation et à l'investissement au Canada, la consolidation de la souveraineté et de l'identité culturelle du Canada ; l'accès universel à un coût abordable». Gouvernement du Canada (1996) : 4.

<sup>96</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : 42.

<sup>97</sup>Patrimoine Canada (1998) : 10.

<sup>98</sup>CRTC (1999) : point 117.

En rétrospective, des justifications techniques, juridiques, liées à la nécessité de garantir la liberté d'expression et économiques ont motivé les autorités canadiennes à envisager des voies autres que la loi et la censure étatique - deux formes de réglementation pour faire face à la cyberhaine. Pour ces mêmes motifs, le reste du mémoire fera abstraction des techniques réglementaires qui engagent une intervention gouvernementale directe et se concentrera plutôt sur les techniques régulateurs - c'est-à-dire les moyens de contrôle extra-étatiques ou informels.

## **6 Les techniques de réglementation et de régulation de la propagande haineuse**

### **6.1 Le remède international : solution par excellence v/s cyberspace international**

En effet, la solution internationale est fortement encouragée par les différents paliers de gouvernement dont le CCAI, la législation canadienne étant problématique, comme nous l'avons noté au cours du premier chapitre aux sections 4 et 5:

(...) Certains problèmes d'application des lois découlent des limites des divers champs de compétence. (...) (i)l faut prendre des dispositions bilatérales et multilatérales, à l'échelle internationale, pour traiter des communications offensantes ou illégales sur les réseaux mondiaux.<sup>99</sup>

Deux ans plus tard, le Comité réitère cette recommandation tout en mettant en lumière le défi législatif posé pour le Canada:

Comme la technologie fournit un moyen efficace de contourner certains fournisseurs ou certaines voies d'acheminement, elle transcende les frontières et les secteurs de compétence nationaux. (...) C'est pourquoi le Comité consultatif estime que la collectivité internationale doit de toute évidence s'attaquer à ce problème d'une manière plus efficace.<sup>100</sup>

---

<sup>99</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1995) : 55-57, rec. 8.7.

<sup>100</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : 42.

Il en est de même à l'échelle québécoise, la Commission de la culture et des communications exposant la situation générale en ces termes : «Nous sommes en présence de problèmes éthiques et juridiques d'ordre planétaire qui ne pourront vraiment être solutionnés sans une concertation internationale».<sup>101</sup>

En l'occurrence, Heather de Santis qui a fait le point sur l'état de la collaboration internationale constatait :

De nombreuses organisations multilatérales conviennent qu'il est important de réglementer l'Internet ; elles ont donc mené des études internes en vue d'examiner les différentes options législatives et possibilités d'autoréglementation qui permettront de confronter le problème des sites prêtant à controverse. Le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OCDE, les Nations Unies et l'UNESCO ont toutes constaté que l'Internet constitue un moyen de communication en constante expansion qui nécessite une certaine forme de surveillance ou de réglementation (autoréglementation ou autre approche).<sup>102</sup>

Un autre exemple de négociation internationale concerne l'ébauche d'un nouveau système de réglementation plus officiel. Par exemple, «l'Union européenne envisage l'attribution d'une licence aux fournisseurs d'accès à Internet partout en Europe ou certains moyens de communiquer aux autres pays les règlements nationaux sur Internet à des fins de suivi et de coordination».<sup>103</sup>

L'implantation d'un tribunal virtuel international voué aux règlements de conflits est aussi envisagé. À cet égard, la Commission de la culture et des communications mentionne le projet menant à la «(...) création d'une ONU de l'électronique qui assurerait le respect de certains principes, dont celui de la protection de l'enfant».<sup>104</sup> La mise en place d'un organisme multilatéral d'octroi de licences et de classification des contenus est aussi envisagé, quoiqu'aucune politique concrète n'ait été mise de l'avant jusque-là.

---

<sup>101</sup>Commission de la culture (1997) : 45-47.

<sup>102</sup>Patrimoine Canada (1998) : 15.

<sup>103</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : 42.

<sup>104</sup>Commission de la culture (1997).

Bien que la voie internationale soit considérée comme la solution idéale pour venir à bout des contenus offensants sur Internet, il reste que l'aboutissement d'accords multilatéraux est un long processus. Il implique l'atteinte ardue d'un consensus sur le plan de valeurs et de mœurs différentes selon les nations, une condition précisément soulevée par Heather de Santis:

Le principal problème que pose la réglementation nationale ou internationale tient aux domaines de compétence et à l'application de cette réglementation dans le contexte d'un réseau mondial. La nature transnationale de l'Internet crée des problèmes de responsabilité qui ont jusqu'ici empêché les autorités de chaque pays de contrôler les fournisseurs de sites se trouvant à l'extérieur du pays. C'est pourquoi un accord de collaboration internationale semble être la seule stratégie viable à long terme. Malheureusement, les différentes mentalités culturelles, les valeurs et les croyances peuvent également entraver la conclusion d'un accord sur la définition du «contenu prêtant à controverse» et de «punitives» appropriées pour les contrevenants.<sup>105</sup>

De Santis évoque également les définitions principales qui sont un frein à une coopération internationale effective, à savoir : la «détermination des principaux intervenants ; l'importance du rôle de l'industrie en ce qui concerne l'évolution de la technologie et l'autoréglementation ; les conséquences de l'attribution des responsabilités ; le rôle des valeurs et des droits fondamentaux pour la conciliation des divers intérêts ; la nécessité de mettre l'accent sur l'éducation et la responsabilisation de chaque utilisateur ; la pertinence de la coopération internationale».<sup>106</sup> Faisant le point sur l'état des négociations, la chercheuse mentionne : «À l'heure actuelle, aucun accord international concret n'a été conclu dans ce domaine, même si de nombreuses organisations ont formulé des recommandations et des résolutions, et proposé des plans d'action».<sup>107</sup>

Les difficultés évoquées précédemment et qui restent à être résolues par les organisations internationales amènent Heather de Santis à conclure:

---

<sup>105</sup>Patrimoine Canada (1998) : 15.

<sup>106</sup>ibid.

<sup>107</sup>ibid.

Il semble qu'il serait plus prudent à ce stade-ci d'essayer d'adopter une stratégie polyvalente dans la lutte contre la haine véhiculée sur le réseau, [et de réinterpréter les textes de loi en vigueur].<sup>108</sup>

## 6.2 Une tentative de contrôle des contenus amalgamant plusieurs moyens

Les alternatives non législatives principales examinées par le gouvernement sont : la responsabilisation des fournisseurs de services selon des critères à déterminer ; l'autoréglementation par les internautes conformément aux nétiquettes ou suivant une «censure» volontaire ; les moyens techniques comme les filtres d'information ; la résolution des conflits via un tribunal virtuel, la sensibilisation des internautes, etc.

Le CCAI préconisait dès 1995 une approche multiple impliquant à la fois les fournisseurs de services Internet, la technologie proprement dite et la population. Notons que les autres instances comme la Commission de la culture et des communications, Justice Canada, Patrimoine Canada et le CRTC appuient toutes une démarche diversifiée.

### 6.2.1 L'autoréglementation

Au chapitre des recommandations du CCAI, l'autoréglementation figure parmi les méthodes privilégiées. Le Comité se prononce comme suit pour ce qui a trait à la responsabilité qui devrait incomber aux opérateurs d'Internet : «(I)l s'agit de favoriser l'élaboration et l'adoption volontaires de codes de déontologie et de pratiques et d'y intégrer notamment des procédures de règlement des différends».<sup>109</sup>

Le Comité appuie à cet effet des initiatives tel le code de conduite des membres de l'Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI), ainsi qu'en atteste le passage ultérieur:

---

<sup>108</sup>Patrimoine Canada (1998) : 43.

<sup>109</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : question 8 : recommandations 8.4 et 8.5.

Malgré les difficultés, - d'ordre technique ou autres - que pose le contrôle du contenu, les membres de l'ACFI se sont formellement engagés «à ne pas héberger sciemment les contenus illégaux» ; «à faire un effort raisonnable pour étudier les plaintes légitimes visant les contenus présumés illégaux ou l'usage abusif du réseau» et à prendre des mesures appropriées.<sup>110</sup>

Quant au CRTC, il rapporte que la plupart des parties qui se sont prononcées à travers le forum sur les nouveaux médias n'ont pu s'entendre complètement sur la meilleure façon de traiter le problème des contenus. Le Conseil ajoute néanmoins:

Elles [la plupart des parties à la procédure] ont généralement convenu que toute réglementation de ces entreprises et de leurs services par le Conseil apparaît inappropriée ou inutile. Si d'une part, elles soutiennent que les questions d'ordre social, comme la propagande haineuse et l'obscénité, doivent être traitées en vertu du droit canadien, elles sont d'autre part favorables à l'autoréglementation de l'industrie pour régler efficacement le problème du contenu offensant, soit par des codes d'éthique, soit par d'autres mécanismes d'autoréglementation.<sup>111</sup>

L'autoréglementation - qu'elle soit exercée par les internautes ou par les fournisseurs de services numériques - est donc généralement considérée comme une méthode adéquate. L'idée sous-jacente au principe d'autoréglementation est que l'univers numérique constitue un espace distinct devant s'autoréguler en raison des défis que nous avons vus tout au long du mémoire. Certains juristes et analystes des NTIC comme Reidenberg, Katsh et Post affirment même que le Droit subit un changement de paradigme qui implique la prise de décisions de différents acteurs-clés, dont les internautes et les fournisseurs de services numériques. Selon Katsh:

As new relationships are formed, as boundaries are crossed, as overlapping jurisdictions are established, and as information sharing occurs, the application of concepts such as public/private, ownership/access, foreign/local, external/internal, and economic/political will raise more questions than they did in the past. The

<sup>110</sup>De plus, «le Comité consultatif appuie l'élaboration et l'application de lignes de conduite volontaires visant à réduire l'éventuelle utilisation abusive d'Internet, telles que le code de conduite que l'Association canadienne des fournisseurs Internet a récemment élaboré et adopté pour ses membres». (rec. 3.1.0). Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : 43.

<sup>111</sup>CRTC (1999) : point 117.

hypertext paradigm suggests that the resolution of these issues more likely will be negotiated by diverse entities rather than imposed by a sovereign entity.<sup>112</sup>

Pour Reidenberg et Post, la «souveraineté des réseaux» Internet finira par se substituer à la «souveraineté des États».<sup>113</sup> Ces «réseaux souverains» se caractériseront alors par la création de communautés regroupées autour de serveurs numériques permissifs à l'égard de la propagande haineuse et de fournisseurs de services familiaux comme *America On Line* qui proscrivent les contenus offensants.<sup>114</sup> Suivant ce principe, les internautes pourront opter pour leur fournisseur d'accès Internet selon sa politique face aux contenus, exerçant ainsi un choix délibéré.

D'ailleurs, le CCAI n'exclut pas cette possibilité, en reconnaissant que «(L)es mesures volontaires peuvent aussi représenter un recours efficace (...)»<sup>115</sup> comme dans le cas des «lignes directes (télécopieur, téléphone et courrier électronique) qui permettent aux citoyens, à la police et aux PSI\*<sup>116</sup> de surveiller la présence de contenus (potentiellement) illicites sur l'Internet.»<sup>117</sup> ou en établissant ainsi que le propose le CRTC, «des services de plaintes téléphoniques, des postes d'ombudsman de l'industrie (...)».<sup>118</sup> Néanmoins, cette forme d'autorégulation pourrait conduire à un excès de responsabilisation des internautes.<sup>119</sup> Une autre option n'impliquant pas l'État est le tribunal virtuel ou

---

<sup>112</sup>Katsh (1995) : 15.

<sup>113</sup>Reidenberg (1996) : introduction et Post (1995) : art.3, par. 39.

<sup>114</sup>La politique de ces serveurs, connue sous le nom de «*No Hate Page Policy*» permet aux fournisseurs de mettre un terme à l'abonnement sans compensation si l'utilisateur dissémine des informations illégales, racistes et/ou pornographiques. Patrimoine Canada (1998) : 12-13.

<sup>115</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1997) : 43.

<sup>116</sup>\*PSI : prestataires de services Internet.

<sup>117</sup>Patrimoine Canada (1998) : 12.

<sup>118</sup>CRTC (1999) : point 122.

<sup>119</sup>Se référant à la pratique du *flaming*, Pierre Trudel mentionne : «Des usagers, insatisfaits ou mécontents du comportement d'un acteur dans un site électronique, peuvent l'inonder de messages de protestations, parfois injurieux. Il y a, dans ces usages, un certain relent de vindicte populaire (...)». Quant à la possibilité de transmettre des bombes logiques «pour tenter de faire échec aux messages de haine» et «mettre hors service le site visé» comme certaines organisations anti-haineuses proposent de faire, les auteurs de Droit du cyberspace avertissent : «L'autopolicie ne saurait signifier la possibilité pour tous et chacun de se faire sa propre justice en jugeant que des sites vont à l'encontre des dispositions criminelles dans un État». Trudel et al. (1997) : 10-12.

cybertribunal destiné à résoudre les conflits de nature juridique directement sur l'Internet.<sup>120</sup>

En l'occurrence, l'autoréglementation est entrevue comme une option parmi d'autres. Le ministère de la culture et des communications affirme à ce sujet:

On a beaucoup compté jusqu'à maintenant sur les pouvoirs d'autorégulation des utilisateurs de l'inforoute. Ils peuvent jusqu'à un certain point bannir les indésirables et certains serveurs se vantent d'avoir uniquement des «sites propres» sur leur réseau, soit des sites dont le contenu est irréprochable en regard des valeurs dominantes de la société. Mais il est illusoire de croire que l'autorégulation peut à elle seule préserver les valeurs du Québec moderne. Sans remettre en question les mérites de cette forme d'autarcie légale, il faut convenir que le pouvoir d'exclure certains fauteurs de trouble des réseaux informatisés ne peut pas tout résoudre.<sup>121</sup>

### 6.2.2 Les filtres techniques

Un autre moyen envisagé par le gouvernement est le recours aux filtres de contenus communément appelés «patrouilleurs cybernétiques». En 1995, le CCAI émettait déjà une recommandation à ce sujet:

Il faut stimuler les investissements dans la R-D axée sur la mise au point de moyens techniques qui visent à protéger la population contre les contenus offensants et à faciliter l'application des lois (...).<sup>122</sup>

L'année suivante, Justice Canada renchérisait:

Les parents et les éducateurs ont fait part de leur préoccupation au sujet de la pénurie de moyens pour protéger les enfants contre l'exposition à du matériel inapproprié sur le réseau Internet. Des solutions techniques, notamment des filtres,

<sup>120</sup>«Le Cybertribunal est un projet pilote développé à titre expérimental par le Centre de recherche en droit public (CRDP). (...) Fort de ses connaissances et du régime de droit mixte propre au Québec, le Cybertribunal souhaiterait établir des modèles de solutions en se basant sur des cas concrets proposés directement par les usagers de l'Internet». Vibert (1997) : chapitre I, point A.

<sup>121</sup>Commission de la culture (1996) : point 7.

<sup>122</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1995a) : rec. 8.6.

des dispositifs de dépistage et des groupes logiques de commandes («logs»), ainsi que des solutions au niveau de l'organisation, notamment en ce qui a trait à l'étiquetage et à la classification, sont nécessaires.<sup>123</sup>

La Commission de la culture et des communications recommandait aussi:

À l'école et dans les bibliothèques, l'accès aux contenus jugés indésirables devrait être rendu impossible par des logiciels de blocage de sites ou de filtrage ; il devrait être aussi possible pour les parents de s'en procurer, selon ce qu'ils jugeraient le mieux pour leurs enfants.<sup>124</sup>

Quant au CRTC, il signale «(...) l'existence d'outils tels que les filtres de contenu et les mécanismes de blocage, pour protéger les enfants d'un contenu qui pourrait leur être néfaste».<sup>125</sup> D'ailleurs, le gouvernement ontarien utilise un patrouilleur cybernétique depuis juin 1999 «(...) pour éviter que ses employés ne passent leur temps dans un cyberspace de sites pornographiques ou de haine et de violence» La décision de l'Ontario est considérée comme un «programme très sévère», «car le filtre s'étend à tous les ministères, aux agences liées au gouvernement provincial»<sup>126</sup> de même qu'à l'ensemble des fonctionnaires. Ce système de filtrage des informations constitue un durcissement de la politique Internet du gouvernement ontarien laquelle consistait simplement à indiquer le type de sites à ne pas consulter pendant les heures de travail. Il n'est pas impossible que le gouvernement fédéral et/ou du Québec suive l'exemple de l'Ontario.

Si ces filtres techniques<sup>127</sup> permettent aux parents et aux bibliothécaires de bloquer l'accès aux contenus offensants sur l'Internet, ils comportent des lacunes.<sup>128</sup> Ils nécessitent une

---

<sup>123</sup>Justice Canada (1996) : partie III.

<sup>124</sup>Commission de la culture (1997) : 45 à 47.

<sup>125</sup>CRTC (1999) : point 117.

<sup>126</sup>Wired (1999).

<sup>127</sup>SurfWatch, NetNanny, CYBER Sitter, Crossing Guard sont quelques exemples de patrouilleurs cybernétiques qui censurent les contenus à la réception et à partir de mots-clés et dont certains sont gratuits. Bilstad et Godward (1996). CyberPatrol, Kinderguard, Bess, PICS sont d'autres exemples de filtres. Bolinski (1997) : 82-88 et 174-175.

<sup>128</sup>Ainsi que le mentionne De Santis : «des critères de présélection risquent de filtrer de «bons» contenus en même temps que les «mauvais». Les différences culturelles peuvent aussi compliquer les critères de sélection». Patrimoine Canada (1998) : 14.

mise à jour quotidienne et ils ont souvent été critiqués pour leur manque de différenciation entre les contenus éducatifs traitant des informations immorales et les matériaux illicites comme tels. D'autres filtres privilégiant les bons contenus pour les enfants - on pourrait les qualifier de pro-actifs - sont aussi offerts par certains serveurs. Certes, ces outils techniques sont un bon point de départ, en ce qu'ils permettent aux parents d'exercer une censure volontaire, sans que l'Internet ne devienne un réseau où le dénominateur commun serait réduit aux seuls contenus sans danger pour les enfants.<sup>129</sup> Dans ce cas, ce sont les parents qui assument la responsabilité.

### 6.2.3 La responsabilisation des internautes : éducation et sensibilisation

Justice Canada encourage d'ailleurs ce type de responsabilisation en se référant aux mesures recommandées par le Conseil national de prévention du crime pour pallier le problème de la propagande haineuse:

(...) Ces méthodes englobent l'éducation en matière de choix des médias destinée aux parents et aux enfants, l'éducation du public, les choix des consommateurs, l'autoréglementation de l'industrie, les pressions du public sur les membres de l'industrie et l'exercice de la responsabilité parentale et sociale à l'égard de tous les enfants, plus particulièrement des enfants «à risque».<sup>130</sup>

À ce chapitre, la Commission de la culture et des communications encourage aussi la prévention et la sensibilisation de la population : «(L)es actions pour contrer les abus sur l'inforoute doivent (...) commencer par un programme éducatif qui s'adresse d'abord aux jeunes, afin qu'ils développent leur sens critique et à l'ensemble de la population, notamment par des campagnes de publicité». En guise de recommandation, la Commission

---

<sup>129</sup>«The government may not 'reduce the adult population...to... only what is fit for children'», dans Bilstad et Godward (1996). Néanmoins, l'usage des filtres techniques est recommandé pour les jeunes dans la mesure où ils représentent le bassin de population qui fréquente le plus le Net. Selon une enquête du Groupe de recherche sur les jeunes et les médias datant de 1999, 15,2% des ménages québécois qui ont un enfant de moins de 18 ans sont branchés à l'Internet. Le taux de branchement augmenterait en fonction de l'âge : entre 0-4 ans, il est de 33% ; de 38% pour les 5-11 ans et de 44% pour les enfants ayant atteint la phase d'adolescence. Caron (1999) : 70.

<sup>130</sup>Justice Canada (1996).

propose aussi de «mettre au point un programme éducatif» afin que la population fasse preuve «d'un esprit critique face à l'information qui circule sur l'inforoute».<sup>131</sup> Elle mentionne pour ce qui a trait à la protection spécifique des jeunes qu'«(E)n tout temps à l'école, une supervision adéquate devrait être assurée afin de sensibiliser les élèves au fait que toute l'information qui se retrouve dans Internet n'est pas nécessairement véridique ou fiable».<sup>132</sup>

#### 6.2.4 La promotion des ONG anti-haineuses

Parmi ses recommandations, le CCAI émet une autre possibilité : «(L)e gouvernement devrait inciter la population à soutenir les organismes communautaires engagés dans la lutte contre la propagande haineuse, en tant que mesure économique pour combattre les préjugés»<sup>133</sup> comme la Ligue du B'nai Brith Canada, par exemple.

La Commission de la culture et des communications recommande également au gouvernement de «(C)ontinuer à soutenir les initiatives qui font contrepoids à la violence et à la discrimination dans Internet»<sup>134</sup> et d'«(...) encourager les initiatives de groupes visant à faire contrepoids à la violence». La Commission appuie aussi «(...) la participation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à la création d'un site antiraciste».<sup>135</sup>

En résumé, ce qui se dégage de notre analyse des rapports étudiés est que les gouvernements fédéral et du Québec tentent toujours de résoudre la question de la cyberhaine. La voie privilégiée pour la cause est la concertation internationale, les problèmes soulevés par l'Internet étant essentiellement liés à l'extra-territorialité du réseau.

---

<sup>131</sup>Commission de la culture (1997) : 45-47, rec. 23.

<sup>132</sup>ibid.

<sup>133</sup>Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1995) : 55-57, rec. 8.3.

<sup>134</sup>Commission de la culture (1997) : 45-47, rec. 25.

<sup>135</sup>ibid.

En attendant l'aboutissement éventuel de la coopération internationale<sup>136</sup>, le gouvernement a fait le tour de toutes les possibilités à même de solutionner la problématique des contenus numériques illégaux.

Néanmoins, notre revue de littérature révèle que certaines méthodes de régulation n'ont pas été approfondies - l'accent ayant été placé sur l'autoréglementation, les filtres techniques et la négociation internationale.

Par exemple, seuls Patrimoine Canada et la Commission des droits de la personne<sup>137</sup> ont relevé la présence d'ONG numériques qui luttent contre la propagande haineuse:

Si d'un côté l'Internet offre une tribune grandement ouverte à ceux qui prônent la haine, il constitue de l'autre un outil éducatif précieux pour les personnes qui luttent activement contre la haine et la propagande haineuse. Les organisations non gouvernementales (ONG) à vocation antiraciste comme le Projet Nizkor et B'nai Brith et les bénévoles agissant à titre individuel ont réussi à contrer les points de vue extrémistes grâce à des sites Web informatifs antiracistes, et à la participation aux débats qui se déroulent dans des tribunes virtuelles (Usenet, groupes de conversation), où les opinions racistes peuvent être contestées. (...) Il ne faut pas négliger l'importance de leur rôle dans le combat global contre la haine. Le soutien continu des gouvernements, le dialogue et la coopération avec les ONG antiracistes ne peuvent que renforcer cet aspect particulier de la lutte contre le racisme et la haine.<sup>138</sup>

---

<sup>136</sup>Les États-Unis qui établissent une distinction claire entre l'action haineuse - sévèrement sanctionnée - et l'expression haineuse - autorisée en vertu du Premier Amendement - n'ont pas manifesté leur intention d'interdire la cyberhaine par voie législative. D'aucuns restent sceptiques par rapport à l'approche internationale pour cette raison. Force est de constater, en effet, l'inefficacité de la solution internationale dans le cas précis du Net tant que les États-Unis maintiennent une telle position. Faisant référence à l'impact du jugement portant sur la constitutionnalité du *Communication Decency Act*, Me Jacques Lefebvre affirmait à ce sujet : « lorsque plusieurs pays sont touchés par un problème juridique, il est fréquent que la solution reposera sur la loi du pays ayant la loi la moins stricte, parfois appelée 'plus petit dénominateur commun' ». L'Internet n'échappera pas à cet état de fait et trouvera sans doute les limites imposables à son contenu dans la loi du pays le moins exigeant. Planète Québec (1996).

<sup>137</sup>Canadian Human Rights Commission (1998).

<sup>138</sup>Patrimoine Canada (1998) : 14.

Jusqu'à présent, aucun plan d'action précis n'a été établi afin d'encourager les initiatives de ces organisations anti-haineuses à l'échelle canadienne. Ces dernières jouent pourtant un rôle non négligeable de prévention, de sensibilisation et d'éducation des internautes. Il nous semble pertinent de déterminer leur contribution au débat sur la propagande haineuse à un moment où l'Internet suscite des défis sans solutions juridiques appropriées et où des alternatives à la réglementation appèrent nécessaires.

Le reste du mémoire ne cherchera pas à faire l'analyse systématique de ces techniques de réglementation, notre contribution consistant plutôt à explorer **une approche de régulation de la propagande haineuse qui tienne compte à la fois du contexte technologique de l'Internet et de la nécessité de préserver la liberté d'expression.**

L'étude subséquente du Projet Nizkor, la plus importante ONG anti-haineuse canadienne, se pose précisément comme un compromis entre la censure étatique<sup>139</sup> des contenus illégaux et la liberté totale des réseaux - deux positions polarisées sur le flux des communications offensives et illégales.

---

<sup>139</sup>Les limites de la censure étatique sont présentées à la section 2, chapitre 2.3.

## **CHAPITRE II**

# **L'Internet : un espace éducatif**

L'analyse effectuée au chapitre I impose quatre constats qui sous-tendent la suite de notre étude:

- il est nécessaire pour le Canada de maintenir un équilibre entre divers droits dont la liberté d'expression et le multiculturalisme sur le plan national.
- le caractère transfrontalier de l'Internet oblige à tenir compte des contingences de la globalisation. Il implique que les négociations internationales ne constituent pas une méthode de contrôle efficace dans l'immédiat.
- il est possible d'utiliser une pluralité de techniques pour remédier à la cyberhaine.
- les caractéristiques technologiques de l'Internet représentent un obstacle à la réglementation étatique classique.

Or, le Projet Nizkor constitue une initiative pour remédier à la propagande haineuse qui passe par l'utilisation des caractéristiques plus positives de l'Internet. La Commission canadienne des droits de la personne remarque d'ailleurs à ce sujet:

(...) the Internet offers immense possibilities to communicate positive information about human rights, including hate propaganda. Examples of this abound: visit the site run by Ken McVay and the Projet Nizkor, or that of the Canadian Human Rights Commission (...), or see the B'Nai Brith Canada site. As we discuss efforts to create or apply new forms of regulation to this medium, it is important to remember its immense potential for positive contributions to the cause of human rights, and to ensure that any discussion of legal regulation seeks to craft a carefully calibrated instrument.<sup>140</sup>

Parmi les éléments constitutifs<sup>141</sup> «positifs» du réseau, ceux qui nous intéressent particulièrement sont l'interactivité et le droit de réplique<sup>142</sup>, son corollaire.

---

<sup>140</sup>Canadian Human Rights Commission (1998) : point IV.

<sup>141</sup>Les autres valeurs ajoutées admises par l'interactivité que nous abordons par la suite sont l'hypertextualisation et la spatio-temporalité.

<sup>142</sup>Le droit de réplique, le droit de rectification ou encore le droit de réponse est considéré comme «un des fondements de la liberté de l'information» et comme «une légitime défense contre des abus ou des atteintes de l'information». Freitas (1973) : 11, 12, 17.

## 1 L'Internet, un espace public au sens de Jürgen Habermas

### 1.1 L'interactivité et le droit de réplique

L'interactivité constitue en effet une contribution technique déterminante de l'Internet, comme en attestent les définitions suivantes:

(...) L'interactivité, souvent désignée comme la bi-directionnalité («*two-way communication*»), rend possible une relation de dialogue, qu'elle soit entre deux ou plusieurs personnes ou entre une personne et une machine. (...) Les communications sont interactives en ce sens qu'elles permettent aux usagers de retrouver l'information qu'ils désirent et de choisir les types de communications dans lesquels ils veulent s'engager. L'interactivité signifie aussi que les usagers peuvent facilement répondre au matériel qu'ils reçoivent ou qu'ils voient sur les réseaux. (...) Tout cela illustre la possibilité pour l'utilisateur de se démarquer du rôle traditionnel d'auditeur passif à celui d'acteur ou de producteur d'informations.<sup>143</sup>

La création massive de pages Web et la prise de position des internautes à travers les groupes de discussion sont quelques exemples du rôle actif des utilisateurs des NTIC.

De plus, la possibilité d'exercer un droit à la rétroaction et à la réplique grâce à l'interactivité permet à tout citoyen doté d'un ordinateur, d'un modem et d'un raccordement à un fournisseur de services numériques de s'impliquer à travers l'Internet<sup>144</sup>. Dans le cas plus spécifique de la cyberhaine, le nombre impressionnant d'ONG qui interviennent pour contrer la désinformation et le racisme témoigne d'un activisme inégalé à travers ce réseau.<sup>145</sup>

En contrepartie, la presse écrite, la radio et la télévision sont des médiums qui ne permettent qu'à une infime part de l'auditoire d'exprimer son point de vue à travers des

---

<sup>143</sup>Trudel et al. (1997) : 1-9.

<sup>144</sup>En faisant abstraction des considérations financières liées à l'accès à un serveur.

<sup>145</sup>Dresser la liste de toutes les ONG anti-haineuses actives sur l'Internet est impossible. En voici néanmoins quelques exemples localisés au Canada : «The Toronto Coalition Against Racism», «Toronto's Anti-Racist Action», «B'Nai Brith Canada», Ensemble contre le racisme et le site montréalais du Hillel.

courriers au lecteur et des vox-pop télévisés. Pour Habermas, philosophe allemand de l'école de Francfort connu pour son approche critique de la communication sociale, les médias classiques comportent en effet des lacunes qui empêchent le public d'exercer un véritable droit de parole au sein d'une société démocratique. Au sujet de la radio, du cinéma et de la télévision, (qualifiés de «nouveaux médias» dans ce qui suit), Habermas déplore entre autres leur divulgation d'information à sens unique:

Le comportement du public se transforme (...) sous la contrainte du «don't talk back», car les émissions, telles qu'elles sont diffusées par les nouveaux media, réduisent singulièrement la possibilité qu'ont les destinataires de réagir. (...) Les nouveaux media captivent le public des spectateurs et des auditeurs, mais en leur retirant toute «distance émancipatoire», c'est-à-dire la possibilité de prendre la parole et de contredire.<sup>146</sup>

Faisant référence à C.W. Mills, Habermas fait aussi état de trois problèmes propres aux moyens de communication conventionnels qui se traduisent par une emprise sur l'opinion publique:

la manière dont la communication est structurée rend difficile, sinon impossible, à un individu de répondre immédiatement ou de donner à sa réponse une portée quelconque ; l'articulation de l'opinion et de l'action est soumise au contrôle de l'autorité qui canalise les actions et détermine les cadres au sein desquels elles se réalisent ; (...) en effet, par le biais de ces institutions, le pouvoir intervient au sein de la masse et dissout toute autonomie qu'elle aurait pu acquérir en formant ses opinions à travers une discussion.<sup>147</sup>

## 1.2 Les médias de masse classiques : un espace public restreint pour l'opinion diversifiée

L'opinion publique ainsi accaparée fait en sorte que «(C)et univers produit par les *mass media* n'a que l'apparence d'une sphère publique »<sup>148</sup> selon Habermas. D'autant plus que cet espace public se trouve assujetti aux institutions:

---

<sup>146</sup>Habermas (1978) : 178-179.

<sup>147</sup>Habermas (1978) : 259-260.

<sup>148</sup>Habermas (1978) : 179.

Aujourd'hui, la discussion en tant que telle se trouve en outre véritablement administrée : dialogues professionnels *ex cathedra*, débats publics, tables rondes - l'usage que les personnes privées faisaient de leur raison devient un show où se produisent les stars de la télé et de la radio, (...) même là où n'importe qui peut «prendre part» au débat. Réduite à n'être qu'une «affaire», la discussion devient formelle : thèses et antithèses sont tenues d'emblée de respecter certaines règles du jeu inhérentes à la présentation ; le consensus sur la procédure de la discussion rend largement superflu un accord sur le thème discuté.<sup>149</sup>

En d'autres termes, selon Habermas, le débat nécessaire à la formation de l'opinion publique est accessible à une minorité seulement à travers les médias classiques.

De plus, en raison des limites spatiales et temporelles dans lesquelles ces médias sont confinés, la confrontation réelle d'arguments est rare. Hoffman-Riem, abordant le principe américain de «*fairness doctrine*» - selon lequel un diffuseur d'informations comme la télévision doit couvrir des thèmes controversés, tout en allouant assez de temps pour exposer le spectre complet des points de vue - signale le manquement à cette règle:

The depiction of controversial opinions requires television time and, according to the predominant view, is often less attractive for the majority of viewers than the simplified emphasis of only a viewpoint. In addition, the advertising is rarely interested in a program setting that is not characterized by harmony. (...) it is apparent that most broadcasters seek to avoid programming containing controversial subjects.<sup>150</sup>

En revanche, Habermas reconnaît la capacité d'Internet à offrir une tribune à travers laquelle le public a l'occasion de se prononcer en faveur ou à l'encontre de certains points de vue. Les opinions marginales transmises dans ce nouvel espace public - comme la propagande haineuse - rempliraient la fonction importante de miroir des problèmes sociaux selon lui:

Si les médias exercent un nouveau type de pouvoir, qui demande évidemment à être contrôlé, ils ont en même temps l'avantage de rendre possible la communication simultanée d'un nombre infini de personnes (...). Un espace public de ce genre est une arène aux frontières fluides, où quelques acteurs lancent des mots-clefs, se saisissent des thèmes et y apportent leur contribution, tandis qu'un public dispersé, traversé de voix multiples, peut prendre position, au même moment, par «oui» ou

---

<sup>149</sup>Habermas (1978) : 172.

<sup>150</sup>Hoffman-Riem (1996) : 34-36.

par «non». Aujourd'hui, l'espace public d'un pays voit se raccorder à lui de nombreux espaces différents en fonction des médias, des sujets, des personnes et des lieux. Pour former démocratiquement l'opinion publique, cet espace politique doit parvenir à intégrer les voix marginales. Il doit pouvoir se constituer comme une caisse de résonances des problèmes sociaux globaux, en étant réceptif aux impulsions émanant des mondes vécus privés.<sup>151</sup>

À titre de théoricien principal de l'espace public<sup>152</sup> comme lieu de débat et d'opinions diversifiées<sup>153</sup>, Habermas fait écho au courant libertaire chapeauté par l'EFF (*Electronic Frontier Foundation*)<sup>154</sup> qui défend avec ferveur la liberté d'expression au sein de l'Internet. Selon ce mouvement, la nécessité d'un forum permettant à un large public de se manifester est corroborée par la participation sans précédent de citoyens à travers le réseau. En effet, des millions d'individus provenant de tous les coins de la planète y interagissent, s'y informent sur des sujets diversifiés et y expriment leurs opinions.

L'Internet étant le seul médium propice à l'interaction d'un plus grand nombre d'individus, le contrôle de son contenu suscite une opposition virulente de la part des internautes (comme en attestent les audiences du CRTC de 1999 sur la réglementation du réseau) mais aussi de la part des organes judiciaires. En effet, la Cour suprême américaine a statué que le *Communication Decency Act*<sup>155</sup> de 1996, première tentative visant à réglementer les contenus offensants dans le cyberspace est inconstitutionnel. À cette occasion, la Cour fédérale, par la voix du juge américain Dazell, s'exprime ainsi : «As the most participatory

---

<sup>151</sup>Poulain (1997).

<sup>152</sup>«Par *sphère publique*, nous entendons d'abord ce champ de la vie sociale où peut se former une *opinion*. L'accès à la sphère publique est en principe ouvert à tous. Une partie de cette sphère publique est composée par toutes les conversations qui ont lieu entre différents individus. (...) Ils constituent ensemble un public lorsqu'ils traitent de sujets d'intérêt général hors de toute coercition, c'est-à-dire avec le droit de s'assembler et de s'exprimer librement». Habermas (1987) dans Rheingold (1995) : 79-83.

<sup>153</sup>Hauser (1987) : 437-441.

<sup>154</sup>Le droit de l'homme à l'information, à la communication et à la liberté d'expression sont les principes directeurs du courant libertaire. Mouvement que Francis Balle définit comme suit : «La doctrine libérale de l'information exprime le refus catégorique du principe d'autorité. (...) La doctrine libérale s'oppose à toute tentative pour trancher de la vérité par voie d'autorité. «Le pluralisme de l'information - la pluralité et la variété des sources et des organes d'information - constitue le moyen ultime au service de la vérité». Balle (1990) : 219 à-237.

<sup>155</sup>Burton (1996) : point 4.3.

form of mass free speech yet developed, the Internet deserves the highest protection from governmental intrusion». <sup>156</sup>

En résumé, contrairement aux médias de masse conventionnels qui se caractérisent par une transmission d'informations à sens unique, l'Internet constitue un espace d'échange et de débat accessible à une portion plus étendue d'individus. Grâce à l'interactivité et au droit de réponse, l'internaute peut former son point de vue à partir de sources d'informations plus diversifiées et faire valoir son opinion à son tour. L'espace public préconisé par Habermas «en principe ouvert à tous» et où les individus «constituent ensemble un public lorsqu'ils traitent de sujets d'intérêt général hors de toute coercition, c'est-à-dire avec le droit de s'assembler et de s'exprimer librement»<sup>157</sup> semble être représenté par l'Internet. En témoigne l'expansion d'activistes mal intentionnés comme les colporteurs haineux mais aussi le nombre impressionnant d'ONG et d'associations en ligne consacrées à la promotion d'un large éventail d'enjeux sociaux et de questions d'intérêt public.

Force est de constater, en effet, le pouvoir du Net non seulement comme égalisateur de la production d'informations, mais aussi ses atouts techniques inédits si on compare ce réseau aux autres médias.

### **1.2.1 Des avantages spécifiques au Net : L'interactivité, la spatio-temporalité et l'hypertexte**

Au début des années 80, l'interactivité de l'ordinateur était déjà considérée comme la valeur ajoutée amenée à avoir le plus de répercussions dans le domaine de l'éducation. Selon Walker:

The potential of computers to be interactive is important, as, apart from humans, it is the only educational medium which possesses such a potential. (...) In other words, the power of the technology is such that it has the potential to act as an

---

<sup>156</sup>American Civil Liberties et al. v. Janet Reno (1997) : 61.

<sup>157</sup>Habermas (1987) dans Rheingold (1995) : 280.

individual tutor, responding to different learning characteristics, thereby providing genuine individualized instruction.<sup>158</sup>

Ces prévisions et attentes au sujet des ordinateurs se sont largement matérialisées avec l'avènement de l'Internet, la création de sites et de forums éducatifs en ligne comme le Projet Nizkor faisant état de l'exploitation concrète de l'interactivité. Cinq autres valeurs ajoutées principales de communication spécifiques à l'Internet - et par extension à tous les sites qui y sont hébergés - sont également évoquées par Harasim:

- *Many-to many (group communication)*
- *Anyplace (place independence)*
- *Anytime (asynchronicity, time independence)*
- *Text-based (and increasingly multimedia)*
- *Hypertext*<sup>159</sup>

Ces caractéristiques de l'Internet dont sont dépourvus les autres médias revêtent toute leur importance lorsqu'on observe les avantages qu'elles occasionnent dans le domaine éducatif, par exemple:

L'absence de restriction spatiale sur le Net permet aux internautes d'emprunter de multiples voies et lieux pour s'informer et communiquer. De plus, les informations peuvent être exhaustives, rapidement mises à jour et constamment améliorées à un coût relativement bas.

Quant à l'apprentissage médié par les textes et non restreint par la temporalité, il permet par exemple aux étudiants d'étudier selon leur propre rythme, favorisant une compréhension de l'information que n'offre pas la classe, selon Harasim.

La structuration en hypertexte des documents permet aussi à l'internaute d'effectuer un va-et-vient entre divers types ou sources d'information, à sa guise. Ceci donne au cybernaute

---

<sup>158</sup>Sewell (1990) : 5.

<sup>159</sup>Harasim et al. (1996) : 138-139.

la liberté d'organiser son apprentissage et l'encouragement à s'impliquer activement dans sa compréhension comme dans son assimilation de l'information. De plus, grâce à l'hypertextualisation, des façons d'informer complètes et riches (multimédia) deviennent possibles:

A typical hypertext set of choices available for branching off while reading materials might be : provide more detail, explain related global concepts, define terms, present alternative viewpoints, provide references.<sup>160</sup>

En définitive, l'ensemble des attributs technologiques ci-dessus mentionnés, soient le droit de réplique, l'hypertexte et l'absence de limitation spatio-temporelle illustrent la puissance de l'Internet par rapport aux autres médias.

Ces caractéristiques engendrent aussi une libéralisation du droit à la communication, le simple fait d'appartenir à la communauté des internautes permettant à quiconque d'exprimer n'importe quelle opinion.

Au regard des expressions controversées qui ne trouvent pas d'écho à travers les médias classiques, Habermas pense d'ailleurs que «(L)'opinion publique ne peut exister que si le public a la possibilité de débattre».<sup>161</sup> Une discussion ouverte, accessible à une majorité de personnes et appuyée sur la force du meilleur argument<sup>162</sup> garantirait une société civile formée de citoyens responsables.

Ce parti pris habermassien est aussi implicitement partagé par le courant de «l'éducation aux médias critique» en tant que discipline et pratique indispensables à la formation de citoyens avisés surtout dans un contexte où:

les générations d'aujourd'hui évoluent dans une société hypermédiate et leur temps de loisir, caractérisé par la fréquentation des médias, transforme

---

<sup>160</sup>Harasim et al. (1996) : 251-254

<sup>161</sup>Habermas (1987) dans Rheingold (1995) : 282.

<sup>162</sup>ibid.

dramatiquement leurs modes de connaissances, leurs représentations du monde et leurs modèles d'action.<sup>163</sup>

### 1.3 L'Internet et l'éducation critique aux médias

Les deux notions d'éducation et de critique sont étroitement imbriquées chez Jacques Piette:

L'éducation aux médias s'incarne dans un projet éducatif spécifique, soit celui de favoriser le développement de la pensée critique de l'élève. En effet, qu'ils soient théoriciens ou enseignants, ce n'est jamais en termes d'acquisitions de connaissances sur les médias que les auteurs décrivent la mission fondamentale de l'éducation aux médias, mais bien en termes d'émergence de la pensée critique de l'élève.<sup>164</sup>

Avec l'avènement de l'Internet et la possibilité de désinformation à grande échelle qui en découle, l'importance de l'éducation critique est de mise. Et ce, autant pour enrayer l'ignorance que pour stimuler le développement d'un scepticisme par rapport à ce médium.

En effet, le Hillel de Montréal répertoriait en décembre 1999 130 groupes haineux sur le Web et il existe un nombre au moins équivalent de sites anti-racistes<sup>165</sup> à l'échelle internationale, dont le Projet Nizkor.

Le Net a également une incidence majeure sur d'autres plans. Et ce, autant au niveau des nouvelles applications qui découlent de l'exploitation de ses attributs uniques, qu'au niveau de sa portée dans plusieurs domaines. Dans celui de l'éducation, par exemple, l'impact des valeurs ajoutées du Net est tel qu'il se traduit par une remise en question. En effet, même les présupposés sur l'éducation conventionnelle comme pilier principal pour la formation (v/s la formation à distance, l'apprentissage autodidacte, l'instruction en ligne) font l'objet d'interrogations.

---

<sup>163</sup>Réseau Éducation-Médias (Béliveau : «L'éducation aux médias : une nécessité»).

<sup>164</sup>Piette (1996) : 63-64.

<sup>165</sup>Selon le *Recovering Racists Network* (RRN), site qui répertorie et fournit des hyperliens vers les pages antiracistes sur le Web, il y aurait 238 sites anti-haineux à travers le monde. Le RRN pense que le nombre de sites anti-haineux excède celui des sites racistes sur le Net.

Pour faire état de cette mutation graduelle, d'aucuns parlent même d'un passage du paradigme de «l'enseignement» à celui de «l'apprentissage» qui conduiraient à la transformation des rôles de l'enseignant et de l'apprenant. Piette décrit comme suit cette nouvelle relation maître/élève:

L'enseignant doit en effet favoriser, en classe, l'expression des interprétations divergentes que les élèves font des messages. L'éducation aux médias nécessite donc une nouvelle pédagogie où le personnel enseignant et le jeune se trouvent dans un rapport de «co-investigateur» de la culture des médias - pour reprendre le terme de Masterman - plutôt que dans un rapport traditionnel de maître à élève. L'éducation aux médias doit être l'occasion de voir s'exprimer ces points de vue différents sur la culture des médias.<sup>166</sup>

### 1.3.1 L'Internet éducatif et la notion de réseau<sup>167</sup>

Par ailleurs, les changements dans le domaine de l'éducation qui accompagnent l'avènement des NTIC conduisent des auteurs à affirmer que l'Internet représenterait désormais un réseau du savoir (ou «*knowledge network*»), autour duquel s'articulent l'enseignement formel et/ou informel. En effet, selon Harasim:

The concept of Knowledge Networking describes the use of electronic linkages among different teaching and learning communities to facilitate information acquisition and knowledge building. Perhaps the most dramatic example is the Internet. (...) Millions of academics, students, scientists, researchers, professionals, and educators participate twenty-four hours a day. (...) These user groups represent an active forum of informal learning and information exchange : a knowledge network.<sup>168</sup>

Dans le cas précis de la cyberhaine au Canada, le Projet Nizkor fait justement partie d'un réseau d'activistes sur le Net qui a émergé en réaction aux sites haineux numériques et qui tente de prémunir les internautes de leur fausse propagande.

---

<sup>166</sup>Piette (1996) : 59.

<sup>167</sup>La notion de réseau est souvent utilisée pour désigner la formation de communautés virtuelles distinctes à travers le Net. Castells définit le réseau comme «a self-defined electronic network of interactive communication organized around shared interest or purpose (...)». Castells (1996) : 362.

<sup>168</sup>Harasim et al (1996) : 11.

Le B'Nai Brith Canada, le Réseau Éducation-Média, le Rescol canadien, la Fondation canadienne des relations raciales et le Projet Nizkor sont les autres sites numériques les plus actifs dans l'exercice de cette double fonction éducation/critique face à la propagande haineuse.

Le Réseau Éducation-Médias, association en ligne consacrée à la sensibilisation des étudiants de niveau primaire et secondaire depuis 1993, souligne d'ailleurs que l'éducation critique aux médias «(...) vise à favoriser la lecture critique des médias, quel que soit leur support (écrit, radio, télévisé, etc.) et répond au besoin urgent des jeunes d'être formés selon la culture de leur époque». <sup>169</sup> Les responsables de ce réseau en ligne observent également que «(L')école ne peut plus conserver le statu quo par rapport aux médias électroniques (...)». <sup>170</sup>

La réforme actuelle de l'éducation au Québec et dans l'ensemble des autres provinces canadiennes et la vigueur dont le gouvernement fédéral fait preuve pour brancher toutes les écoles au réseau numérique indiquent une prise de conscience de l'importance de l'éducation aux médias.

Mais tandis que «c'est depuis 1995 que les milieux pédagogiques canadiens acceptent généralement le concept selon lequel pour être vraiment instruits, les jeunes doivent savoir «lire» et comprendre l'information sous de nombreuses formes et doivent développer leurs aptitudes d'analyse critique de ces divers types d'informations» <sup>171</sup>, ce n'est que récemment que le Québec a amorcé un changement. Effectivement, «l'éducation aux médias n'a jamais fait partie du curriculum des écoles françaises». <sup>172</sup> Or, la période de septembre 1999 jusqu'à 2003 est l'occasion d'une refonte des programmes didactiques au Québec et fait suite au virage qui s'amorçait progressivement dans le domaine éducatif à travers les autres provinces. Désormais, au Québec, comme dans les autres provinces:

---

<sup>169</sup>Réseau Éducation-Médias («Qu'est-ce que l'éducation aux médias»).

<sup>170</sup>Réseau Éducation-Médias (Beliveau : «L'éducation aux médias : une nécessité»).

<sup>171</sup>Réseau Éducation-Médias (1999).

<sup>172</sup>ibid.

La réforme des curriculums d'enseignement introduit l'éducation aux médias comme l'un des thèmes transversaux à développer dans la formation des élèves du primaire et du secondaire.<sup>173</sup>

Cette reconnaissance de l'importance de l'éducation critique au Canada répond aux propositions des tenants de l'éducation critique comme Jacques Piette qui recommandait en 1996:

une restructuration en profondeur des programmes scolaires qui devraient être repensés de manière à favoriser en premier lieu, non pas l'acquisition formelle de connaissances mais bien le développement d'une connaissance critique à l'égard de la connaissance elle-même.<sup>174</sup>

### 1.3.2 L'éducation critique en ligne et la cyberhaine

L'éducation aux médias en tant que force motrice pour le développement de l'esprit critique «concerne tous les enfants, toutes les matières», elle peut «trouver place dans tous les cours» et «elle devrait alimenter des travaux en équipe, des recherches documentaires, des ateliers, des séances de réflexion et de débat, ainsi que des projets d'établissement».<sup>175</sup>

En ce qui a trait aux prochains projets québécois en matière de sensibilisation à l'encontre de la propagande haineuse, «l'éducation antiraciste et la formation aux valeurs communes feront pour la première fois partie intégrante du curriculum, de la maternelle au Secondaire 4».<sup>176</sup> Notons qu'elle a été laissée à la discrétion des professeurs jusqu'à présent.

Pour ce qui est des politiques pédagogiques des autres provinces canadiennes, elles visent également à octroyer une place importante aux programmes anti-racistes. L'ensemble des provinces canadiennes s'accordent déjà sur «l'idée centrale» sur laquelle se fonde le

---

<sup>173</sup>ibid.

<sup>174</sup>Piette (1996) : 63-64.

<sup>175</sup>Réseau Éducation-Médias («Quels cours, quelles matières, quelles activités l'éducation concerne-t-elle?»).

<sup>176</sup>Réseau Éducation-Médias (1999).

mouvement de l'éducation critique aux médias, à savoir que «l'acquisition des connaissances ne conduit pas «naturellement» au développement de la pensée critique comme on a tendance à le croire».<sup>177</sup> Les curriculums d'enseignement sont donc remodelés dans le double but de «favoriser l'émergence de l'esprit critique des jeunes vis-à-vis les messages et les représentations que leur proposent les médias » et d'«apprendre aux jeunes à mieux comprendre la nature de la relation qu'ils entretiennent avec les médias».<sup>178</sup>

De plus, selon une recherche récente du Réseau Éducation-Médias qui s'est intéressée à la manière dont les provinces planifiaient d'intégrer les valeurs multiculturelles et de tolérance dans les nouveaux curriculums:

l'éducation antiraciste et l'éducation aux médias sont bien enracinées dans les programmes scolaires élaborés dans la plupart des provinces du Canada. Ces politiques énoncent l'importance de développer chez les élèves canadiens la capacité (...) de reconnaître les stéréotypes et les préjugés, et d'agir personnellement contre le racisme.<sup>179</sup>

Cette même étude relève néanmoins que:

(si) le fait de consigner certains objectifs d'apprentissage dans les documents des ministères représente une première étape vers la promotion et la mise en place de pratiques d'enseignement, elle n'assure pas que les activités en ce sens auront effectivement lieu dans les salles de classe. Ce qu'elle représente, c'est un «feu vert» aux enseignants capables d'intégrer la matière dans leurs cours.<sup>180</sup>

Il reste que l'importance accordée à l'éducation critique face aux médias – une discipline récente - est déjà symptomatique de l'influence grandissante des NTIC dans la vie quotidienne des individus.

Notre contexte théorique a fait ressortir les valeurs ajoutées de l'Internet par rapport aux autres médias telle l'interactivité, le droit à la rétroaction et les possibilités illimitées

---

<sup>177</sup>Piette (1996) : 68.

<sup>178</sup>Réseau Éducation-Médias («Qu'est-ce que l'éducation aux médias»).

<sup>179</sup>Réseau Éducation-Médias (1999).

<sup>180</sup>Réseau Éducation-Médias (1999).

d'archivage des informations. Ainsi que nous avons pu le constater, ces spécificités du Net ont maints impacts. Elles ont une incidence sur l'état actuel du Droit comme nous l'avons noté au cours du premier chapitre de cette étude. Mais elles sont également appelées à transformer les façons d'enseigner comme nous l'avons vu à travers l'exposé précédent portant sur l'implantation progressive de l'éducation critique comme discipline et pratique axée sur les médias.

Le prochain volet consacré à l'étude de cas du Projet Nizkor - site anti-raciste canadien - démontrera que l'Internet a déjà commencé à transformer les modes de transmission du savoir.

Comme nous le verrons en effet, la fonction éducative que ce dernier remplit s'exerce autant par le biais de l'information sur la propagande haineuse que par le développement d'un esprit critique face à l'Internet lui-même.

En tant que fruit de l'Internet, le Projet Nizkor constitue en effet une preuve concrète des nouvelles possibilités éducatives permises par le cyberspace. Le Projet Nizkor illustre la possibilité de répliquer directement, rapidement et d'aborder des sujets controversés comme la propagande haineuse, dans le but d'éclairer les cybernautes.

### **CHAPITRE III**

## **L'étude de cas du Projet Nizkor**

## 1 La méthodologie

### 1.1 Le choix du Projet Nizkor

Cette organisation en ligne s'oppose à la propagande haineuse et plus précisément aux thèses révisionnistes à l'égard de l'Holocauste. Ce type de racisme est considéré comme le plus préoccupant en ce qu'il s'appuie sur des arguments qui peuvent paraître plausibles et persuasifs surtout pour les jeunes qui tendent à être plus sceptiques par rapport à l'ordre établi.

Le Projet Nizkor est, de plus, jugé comme le site numérique le plus actif dans le domaine de la lutte contre la désinformation révisionniste à l'échelle internationale. En effet, l'ONG est considérée et citée<sup>181</sup> à l'unanimité comme la ressource Internet la plus complète sur l'Holocauste ainsi que sur les révisionnistes.

Sans vouloir réduire les initiatives des autres ONG anti-racistes, il convient de mentionner la particularité du Projet Nizkor. Son unique raison-d'être est la lutte contre les marchands de haine en ligne, le Nizkor ayant été créé en réaction directe aux arguments négationnistes véhiculés à travers des groupes de discussion Usenet. Ainsi, contrairement aux autres groupes anti-haineux qui sont engagés dans la lutte contre la propagande haineuse sur divers plans (politiques, sociaux, etc.), le Nizkor canalise toutes ses énergies sur et autour du Net et sa spécialisation porte sur les négationnistes de l'histoire et autres groupes suprémacistes qui ont recours à des tactiques argumentatives. En cela, il représente à l'heure actuelle l'ampleur que peut acquérir le militantisme des colporteurs de haine «numérique».

Pour ces raisons, l'analyse spécifique du Projet Nizkor nous apparaît comme un moyen

---

<sup>181</sup>Par exemple, l'organisation Hillel affirme au sujet du Nizkor: «This is by far, the best and most extensive anti-racist, anti-holocaust denial site on the Internet». [http://www.hillel.montreal.qc.ca/hatred1\\_frame.html](http://www.hillel.montreal.qc.ca/hatred1_frame.html). Le Rescol canadien et la Fondation canadienne des relations raciales abondent dans le même sens.

adéquat d'appréhender et de circonscrire le type de travail mené par les ONG anti-haineuses sur l'Internet en vue de répondre à notre problématique de recherche : la promotion de l'éducation critique des sites anti-haineux constitue-t-elle une alternative valable à la réglementation étatique?

## **1.2 La sélection de la méthode de recherche**

L'étude de cas<sup>182</sup> nous semble la meilleure manière de rendre compte de plusieurs facettes liées au militantisme du Projet Nizkor. En d'autres termes, nous désirons observer cette ONG sous plusieurs angles afin de dégager l'intérêt qu'elle comporte, son importance, ses forces et faiblesses, sa contribution au débat sur la propagande haineuse et ses réalisations propres.

Le choix de l'étude de cas nous permet justement d'amalgamer plusieurs instruments de recherche afin de sonder la pertinence de l'ONG canadienne, soit à travers:

### **1.2.1 Le portrait de l'ONG Nizkor, la description du site et l'analyse des «66 questions et réponses» sur l'Holocauste**

Ce volet rend compte des origines du Nizkor, de renseignements sur son fondateur Ken McVay ; de la mission de l'ONG, de ses objectifs, de ses apports éducatifs, de son financement, etc.

Pour ce faire, nous collectons nos informations à partir de matériels internes (présents à même le site Nizkor) et externes (renseignements traitant de l'ONG disponibles à travers

---

<sup>182</sup>Les définitions de Stakes et Yin sur l'étude de cas sont celles desquelles nous nous sommes inspirés pour notre analyse du Nizkor. Selon Stakes: «Case study is not a methodological choice, but a choice of object to be studied. We choose to study the case. We could study it in many ways. (...) It draws attention to the question of what specifically can be learned from the single case». Stakes (1995) : 5. Pour Yin : «A descriptive case study research presents a complete description of a phenomenon within its context». «A descriptive theory covers the scope and depth of the object (case) being described». Yin (1993) : 22.

des journaux électroniques et d'autres organisations anti-haineuses sur Internet). L'utilisation de ces ressources documentaires nous permet d'évaluer le Nizkor sans être tributaire du point de vue exclusif de l'ONG - les opinions de journalistes et d'autres groupes activistes anti-racistes étant prises en considération.

Enfin, nous complétons nos données sur l'ONG par l'intermédiaire de Ken McVay qui a volontiers répondu à nos séries d'interviews menées par courrier électronique.

Quant au compte-rendu descriptif du matériel du site Nizkor, nous le réalisons essentiellement pour donner un portrait général sur la gamme et le type de contenu offerts par l'ONG. En effet, le nombre impressionnant de matériels du Nizkor totalisant plus d'un million de pages ne nous permet pas d'en faire l'analyse systématique dans le cadre de cette recherche. Nous passons donc en revue les matériels disponibles essentiellement à partir de la page d'accueil du site, afin de faire ressortir les catégories, les thèmes abordés et les informations qui sont placées à la une.

Nous nous penchons aussi sur quelques initiatives éducatives issues de l'équipe du Nizkor, en accordant une place de choix aux «66 questions et réponses à propos de l'Holocauste» («66 Q & R»)<sup>183</sup> qui constituent la contribution majeure de l'ONG. Les «66 Q & R» conçues initialement par l'organisation révisionniste *Institute for Historical Review* (IHR) contiennent en effet la plupart des arguments que les négationnistes utilisent pour recruter de nouveaux membres en semant le doute sur l'Holocauste. Ces derniers les véhiculent autant à travers des pamphlets écrits, les groupes de discussion *alt.revisionism* et *alt.skinheads* que via leurs sites Web. L'intervention déterminante du Nizkor consiste à rétablir les faits déformés dans chacune des «66 Q & R» de l'IHR. Une analyse thématique de quatre de ces questions renseignera sur la façon dont le Nizkor s'y prend pour démonter les arguments des négationnistes de l'Holocauste, un autre indicateur de la pertinence de cette ONG anti-haineuse d'un point de vue éducatif.

---

<sup>183</sup>Cf. l'annexe 7 : Les «66 questions et réponses» sur l'Holocauste : index des questions et questions détaillées 5, 6, 7, 11, 36 et 40.

L'analyse descriptive ne nous permet de rendre compte que d'un aspect de la pertinence du Nizkor - à savoir les caractéristiques de l'organisation, sa structure et les matériels qu'elle privilégie. La «verbalisation» et la «subjectivité»<sup>184</sup> inhérentes à toute analyse de contenu<sup>185</sup> est pondérée par le biais de notre deuxième instrument de mesure, un sondage en ligne qui recueille les opinions et les perceptions des utilisateurs du Nizkor au sujet du site comme tel.

La jonction de plus d'un indice nous permet d'évaluer la pertinence de l'ONG de façon plus approfondie. Pour la cause, le deuxième instrument de mesure employé pour notre étude de cas est le sondage en ligne.

### 1.2.2 L'enquête en ligne

Au-delà du faible coût associé au sondage, son utilisation comporte d'autres avantages : le questionnaire réalisé à cet effet est un «instrument normalisé présentant exactement les mêmes données à des individus». Il offre également «une grande flexibilité» et permet l'«obtention rapide d'informations». Sa «polyvalence» permet aussi de comparer «des observations quantifiées» de même que d'utiliser «un grand nombre de variables possibles pour saisir divers phénomènes».<sup>186</sup>

Notre questionnaire en ligne est précisément motivé par plusieurs buts liés à la pertinence du Nizkor. À travers une évaluation issue des utilisateurs du Nizkor, nous dégagerons à la fois le profil de ses adeptes, leurs caractéristiques socio-démographiques, leurs motivations, leur type d'utilisation et leurs perceptions à propos du débat sur la réglementation étatique des sites haineux via la censure, un des enjeux de notre étude.<sup>187</sup>

---

<sup>184</sup>Blais, (1992) : 361-396.

<sup>185</sup>Selon Mayer et Ouellet : «Une analyse de contenu ne permettra jamais de resituer la totalité des significations possibles d'un matériel, elle implique nécessairement un choix et l'instrument d'analyse adopté ne fait que traduire ce choix». Mayer et Ouellet (1991) : 495.

<sup>186</sup>Blais (1992) : 361-396.

<sup>187</sup>Cf. l'annexe 3 : Le formulaire du questionnaire en ligne.

Le questionnaire en ligne a été transposé sur le site du Nizkor de mai à juillet 1998 grâce à la collaboration de Ken McVay, lequel a assuré la visibilité du formulaire à trois endroits du site, dont la page d'accueil. L'échantillon non probabiliste composé de volontaires a été fixé à 100 répondants, le codage et la compilation laborieuses de questionnaires qui comportent des réponses ouvertes nous empêchant de récolter plus de données. Nous avons obtenu 104 réponses par courriel comprenant un pré-test qui a confirmé le bon fonctionnement technique des envois électroniques et la clarté du formulaire. Nous sommes parvenus à un nombre total de 97 réponses, suite à l'élimination de questionnaires en double (2), vides (2) et incomplets (3).

Outre le fait que l'échantillon soit de taille relativement petite - la marge d'erreur sera occultée pour cette raison - les inconvénients propres à l'échantillon de type volontaire admis pour notre enquête impliquent que:

toute généralisation ou extrapolation se révèle imprudente. Toutefois, cela ne signifie pas, au contraire, que l'échantillon n'est pas représentatif de la population qu'on veut étudier. En fait, dans certaines situations, il est presque impossible d'obtenir des données au hasard sur l'ensemble d'une population. Par conséquent, plusieurs populations seraient inobservables si l'on tenait à tout prix au respect de la loi du hasard.<sup>188</sup>

Ce constat vaut pour le Projet Nizkor puisque le sondage en ligne se prête bien aux populations ciblées - en l'occurrence les utilisateurs du sites de l'ONG. Notre étude ne pourra néanmoins pas être inférée à la population. Tout au plus indiquera-t-elle les tendances qui pourraient se dégager si un plus grand nombre de répondants était interrogé.

Par ailleurs, une enquête - qu'elle soit réalisée en ligne ou non - comporte des limites additionnelles. En effet, compte tenu de l'anonymat, tout chercheur devrait avoir un doute sur la sincérité des répondants à propos de leur âge, du sexe auquel ils appartiennent, etc. Quoique ces inquiétudes soient justifiées, il reste que nous n'avons obtenu aucune donnée aberrante, ni observé d'incohérence au niveau de la mise en relation de questions connexes

---

<sup>188</sup>Mayer et Ouellet (1991) : 378-395.

(ex: âge/niveau de scolarité/occupation ; religion/appartenance ethnique, etc.), ce qui nous permet de déduire que les intervenants se sont exprimés avec honnêteté. L'enthousiasme de la majorité des volontaires et la longueur de leurs réponses aux questions ouvertes nous conforte aussi dans cette impression.

### 1.2.3 Fidélité et validités interne et externe des instruments de recherche

Le critère de fidélité renvoie à la possibilité pour un autre chercheur de recourir aux mêmes moyens méthodologiques que nous avons déployés pour l'étude de cas du Nizkor et d'obtenir les mêmes résultats.<sup>189</sup>

En ce qui a trait à la description du site et de l'ONG qui prennent leur source sur des données factuelles provenant du Nizkor et de magazines disponibles sur le Net, c'est le cas. Tout chercheur a en effet facilement accès à la totalité des articles portant sur le Nizkor. Nous avons toutefois mis à jour maintes informations contenues dans ces documents auprès de Ken McVay.<sup>190</sup>

L'objectif prioritaire du Nizkor étant d'archiver le maximum de preuves pour doter les internautes d'outils de lutte contre le révisionnisme, un chercheur devra prendre en considération, lors de l'analyse de contenu du site, les nouveaux documents qui s'y ajoutent quotidiennement. En effet, la structure du site est en constante évolution - bien qu'elle n'ait pas fait l'objet de modifications majeures depuis la création du Nizkor. L'abonnement à la liste de distribution automatique «*What's new on the Nizkor*»<sup>191</sup> permet néanmoins un suivi aisé des ajouts au site Nizkor.

La fidélité relative au questionnaire en ligne est moins probante. En effet, l'échantillon propre au sondage n'étant pas considérable, il est peu probable qu'une étude reproduite

---

<sup>189</sup>Selltiz et al. (1977) : 565-572.

<sup>190</sup>Cf. l'annexe 8 : Un exemple d'interview par courriel avec Ken McVay, le fondateur du Projet Nizkor.

<sup>191</sup>Cf. l'annexe 5 : Le *Fasttrack* du Projet Nizkor.

dans les mêmes conditions puisse parvenir à une distribution équivalente à celle qui résulte de notre sondage (sexe, occupation, etc).

Pour ce qui est de la validité externe du questionnaire qui se réfère à «la capacité que possède un instrument de prédire effectivement ce qu'il se proposait de prédire»<sup>192</sup>, nous croyons que notre enquête est conforme à ce critère d'appréciation. En effet, dans l'ensemble, les réponses à notre sondage ont été à la mesure de nos attentes, ce qui indique une réception et une compréhension adéquates des questions du formulaire par les 97 répondants. Nous aurons l'occasion de revenir sur les exceptions (questions qui ont engendré un faible taux de réponses ou excédé nos espérances) dans la section consacrée aux conclusions méthodologiques sur l'enquête en ligne (chapitre V, section 1).

Quant à la validité interne<sup>193</sup> qui invite tout chercheur à se demander si ses observations correspondent à ce qui était effectivement observable, son importance demeure relative dans le cas de l'étude du Nizkor, l'intérêt de notre recherche étant essentiellement qualitatif et exploratoire.<sup>194</sup> D'une part, notre objet de recherche étant nouveau, nous rendons compte d'«une étude descriptive d'une situation peu connue»<sup>195</sup>, en l'occurrence tout ce qui a trait au Projet Nizkor. D'autre part, l'utilisation d'un questionnaire «en ligne» à échantillon non aléatoire qui ne nous permet pas d'inférer à la population, implique que notre étude est exploratoire. Elle consiste en l'«étude de l'état d'une situation». C'est pourquoi il est important de préciser que nous visons à dégager les tendances et les faits saillants qui ressortent de notre enquête sur le Nizkor, en mettant l'accent sur son intérêt éducatif.

Les diverses collectes de données que nous utilisons pour l'étude de cas du Projet Nizkor constituent, à notre avis, des méthodes complémentaires appropriées pour cerner l'ONG de

---

<sup>192</sup>Selltiz et al. (1977) : 565 à 572.

<sup>193</sup>La validité interne consiste à réduire les risques que «the possibility that conclusions drawn from experimental results may not accurately reflect what has gone on in the experiment itself». Babbie (1986) : 189.

<sup>194</sup>Tremblay mentionne que les analyses descriptives est exploratoires sont «proches parentes». Tremblay (1991) : 87.

<sup>195</sup>ibid.

manière la plus exhaustive possible. Nous pourrions ainsi rendre compte des rôles que le Nizkor exerce dans le domaine de la cyberhaine, notamment sa fonction éducative critique - qui s'inscrit comme une alternative à la réglementation du cyberspace.

## 2 L'ONG Nizkor et son fondateur Ken McVay

Les ONG ont la possibilité d'agir efficacement comme détecteurs de la société et systèmes d'alerte avancée pour déterminer les secteurs critiques. Leur participation et leur contribution au débat politique aident à définir et à décider des priorités. Or, fondamentalement, les ONG sont encore confinées dans leur coin, elles sont rarement entendues et soutenues par les politiques.<sup>196</sup>

(Le Monde Diplomatique, juillet 1999)

### 2.1 Ses origines

C'est en 1991 que Ken McVay découvre les assertions mensongères des négationnistes de l'Holocauste transmises à travers les forums de discussion *alt.revisionism* et *alt.skinheads*. Les allégations de Dan Gannon, un révisionniste influent sur ces forums Usenet le motivent à surveiller les messages quotidiennement. Indigné par l'influence de cette désinformation, il fréquente alors les bibliothèques en quête de réponses aux arguments négationnistes. Bientôt doté de références détaillées totalisant 4500 pages, McVay commence à rétablir les faits à même ces groupes de discussion. D'abord de manière individuelle, puis de concert avec des chercheurs et des experts sur l'histoire de l'Holocauste qu'il réunit sur le Net pour dénoncer les messages en question. McVay souligne au sujet de ces débats en ligne:

These online discussions are not aimed at getting Gannon and his pals to change their minds. That ain't gonna happen. It's to reach the rest - such as the new users that pop up every September in universities and stumble on this stuff. Many don't know how Nazis operate. Most racists don't go around with a little patch on their shoulder proclaiming : I hate Jews, or Blacks, or natives. But it's there. We work to bring it out in the open<sup>197</sup>

---

<sup>196</sup>Le Monde Diplomatique (1999) : 26.

<sup>197</sup>Der Spiegel Online Interview (1998).

De fil en aiguille, McVay se fait connaître à travers ces forums et son courriel commence à ployer sous les requêtes d'internautes intéressés sur le sujet. Pour remédier à l'ampleur des demandes, McVay rend disponible l'information qu'il a amassée via un réexpéditeur automatique.<sup>198</sup> Le retraité canadien de 59 ans devient alors chercheur et libraire à temps plein sur l'Holocauste pour les internautes, un peu par la force des choses.

## 2.2 Son historique

De 1991 à 1994, les activités du Nizkor se limitent à la réplique sur les groupes de discussion à un rythme quotidien, de pair avec d'autres militants. Constatant à quel point il est aisé de démonter les arguments des révisionnistes, McVay décide de mettre en place le site Projet Nizkor (mot hébreu signifiant «nous nous souviendrons») en janvier 1995.

McVay s'est engagé dans sa mission de «démystificateur de mensonges» pour divers motifs. Au-delà de sa passion pour l'histoire - qui l'a poussé à en savoir plus sur l'Holocauste - et de son irritation face à la désinformation, la lutte contre la propagande haineuse sur le Net s'impose selon lui:

There's a war going on because these people want the Holocaust all over again. If we don't fight this now, we're going to have to deal with them 20 or 30 years down the road. The only way to counter the menace is to reply immediately and forcefully with the truth.<sup>199</sup>

## 2.3 Ses objectifs et ses missions

Pour remédier à la cyberhaine et à la désinformation, le Projet Nizkor a établi un plan de combat englobant:

- la surveillance des mensonges et des fausses informations distribuées via le Net par les organisations racistes de tout acabit qui rejettent la véracité des faits reconnus sur l'Holocauste.

---

<sup>198</sup>«Sig Heil : Holocaust revisionism goes up in flame wars» (1994).

<sup>199</sup>Montreal Gazette (1994).

- la réponse aux mensonges des révisionnistes au moyen de faits authentiques pour s'assurer qu'ils resteront marginalisés.
- l'éducation par l'octroi d'informations sur le phénomène de la propagande haineuse, et sur l'histoire de l'Holocauste en particulier.
- la familiarisation des internautes avec le type de haine disséminé sur l'Internet et l'information sur les méthodes pacifiques pour combattre les propos haineux.
- l'organisation et le soutien de la recherche collective et les publications issues aussi bien d'experts (historiens, avocats, témoins, procureurs attachés aux crimes de guerre) que d'amateurs (étudiants) à travers le monde, à des fins de diffusion.
- l'encouragement du développement de l'esprit critique sur l'histoire pour promouvoir la distinction entre les faits et la désinformation.
- le soutien des institutions démocratiques contre la campagne de désinformation engagée par les colporteurs haineux sur le Net.
- la conception d'un programme d'étude en faveur d'institutions multiculturelles et multiraciales destiné aux enseignants de niveau secondaire et universitaire.
- l'organisation de panels de discussion destinés à informer étudiants, professeurs, forces de l'ordre et ONG variés sur les mesures pacifiques existantes, aussi bien celles qui se sont avérées efficaces que celles qui sont peu concluantes pour combattre la cyberhaine.

#### **2.4 Son mode de fonctionnement**

McVay n'est pas Juif et n'était pas expert sur l'Holocauste au départ. Il affirme à ce sujet: «The Net has given me access to prosecutors, historians and community leaders who have provided Nizkor with testimony and answers».<sup>200</sup>

En outre, le Nizkor est le résultat d'une implication individuelle mais fait également intervenir la collaboration d'environ 45 volontaires situés principalement en Europe et en Amérique du Nord.

---

<sup>200</sup>The Canadian Jewish News (1999).

La participation de divers gouvernements et bibliothèques a également permis au Nizkor de donner accès à des archives historiques et légales. En ce sens, le Nizkor s'apparente davantage à un réseau qu'à une organisation, la collaboration d'historiens, d'avocats, de témoins, de juges, de chercheurs et d'organismes gouvernementaux étant un tremplin essentiel pour la réfutation des révisionnistes.

## **2.5 Son ampleur : quelques chiffres**

Jusqu'à maintenant, le Projet Nizkor a numérisé plus de 5000 pages d'informations. Quant à la collection totale du site, elle représente plus d'un million de pages html. Ces archives sont accessibles à tous les internautes et sont d'un grand intérêt pour les chercheurs, les professeurs, les étudiants et les médias, selon McVay. En moyenne, le site reçoit 8578 requêtes d'informations quotidiennement et transmet environ 153 mégaoctets de contenu par jour.

Pas moins de 10 000 *hits* ou occurrences par jour attestent aussi de la popularité du Nizkor qui possède d'ailleurs deux sites miroirs pour assurer un accès ininterrompu à ses archives.

D'après l'évaluation de la valeur du Nizkor par son fondateur, il faudrait compter 150 000\$ pour sa conception et son installation et approximativement un million de \$ pour la transcription de l'ensemble des données qu'il renferme.

Néanmoins, le Projet Nizkor est une institution indépendante qui ne bénéficie pas de subventions de la part du gouvernement ou d'organisations pour les droits des minorités. Le financement du Projet Nizkor provient essentiellement de dons privés qui représentent 84% des revenus du site. L'association B'Nai Brith Canada gère et perçoit ces donations au nom du Nizkor et les réachemine ensuite à l'ONG. Le reste des revenus nécessaires au fonctionnement du Nizkor est issu de la publicité Internet à laquelle le Nizkor a commencé à recourir en 1999 et de conférences publiques.

Le Projet Nizkor est considéré comme un pionnier dans le domaine de la lutte contre la cyberhaine. En signe de reconnaissance pour son militantisme et son dévouement, le Nizkor a reçu plusieurs prix et honneurs et est recommandé par une vingtaine de sites en ligne. Il bénéficie donc d'une crédibilité et d'une bonne visibilité sur le Net.

## 2.6 Sa position : contre la censure

Le Projet Nizkor s'oppose à la censure étatique de la cyberhaine, ce qui constitue un revirement de position de la part de Ken McVay qui défendait ardemment la législation canadienne sur la propagande haineuse : "I don't anymore. I think it's the biggest possible mistake"<sup>201</sup>, affirme McVay.

Plusieurs éléments ont conduit McVay à changer d'optique. La raison initiale est: "Dealing with these guys on a daily basis. Seeing how easy it is to shoot them down".<sup>202</sup> McVay se réfère ici à la facilité avec laquelle les cybernautes comme lui peuvent mettre à jour la distortion des révisionnistes sur les forums Usenet. À titre d'exemple, dans le cas des plus récentes tentatives de contrôle de propagande haineuse ayant trait à l'interruption des activités du *Zündelsite* et du serveur Fairview<sup>203</sup> lequel abrite le site raciste de Marc Lemire<sup>204</sup>, McVay s'est impliqué quotidiennement dans les forums de discussion révisionnistes pour rétablir les faits. Après que Lemire ait inondé ces forums de messages niant l'existence de l'Holocauste, McVay s'est enquis de répliquer à chacune de ses citations à l'appui d'arguments basés sur des preuves détaillées, ainsi qu'en apposant des hyperliens spécifiques menant vers le Nizkor, en guise de réponse. Ceci permet à McVay non seulement de contrer la désinformation de manière ciblée et directe - sur les groupes de discussions fréquentés par les négationnistes - mais aussi d'étendre la visibilité du Nizkor.

---

<sup>201</sup>«Sig Heil : Holocaust revisionism goes up in flame wars» (1994).

<sup>202</sup>ibid.

<sup>203</sup>En 1998, B'Nai Brith Canada et le Centre Simon Wiesenthal ont sommé le gouvernement d'interdire toute activité du serveur Fairview de Colombie Britannique, considéré comme le serveur canadien qui constitue un foyer de prédilection pour les colporteurs de haine.

<sup>204</sup>Le Canadien Marc Lemire est à la tête du *Canadian Freedom Site* qui regroupe plusieurs sites haineux et collabore étroitement avec Zündel. Ligue des droits de la personne, B'Nai Brith Canada (1998) : 14.

Examinons une autre motivation de l'équipe du Projet Nizkor à ne pas soutenir le contrôle des contenus haineux : «If Fairview is shut down, Marc Lemire is going to move those sites somewhere south of the border»<sup>205</sup> mentionne McVay. Et ce dernier de préciser qu'à l'heure actuelle, le serveur Fairview et le site de Marc Lemire sont toujours actifs.

Par ailleurs, Ken McVay partage le point de vue de McCarthy<sup>206</sup>, l'ancien webmaître du Nizkor, selon lequel la censure ne remédie pas au problème de la propagande haineuse:

This "symbolic censorship" does nothing to keep people from reading the ugly material, yet it publicly martyrs the authors. Its only effect is to increase their exposure.

Ernst Zündel wrote that after recent reports of "banned" documents: "...our visitor count has jumped 50%, and our document count has nearly tripled." What better publicity could Nazis want? They are unaffected but they still get to wear the cloak of the martyr.<sup>207</sup>

De plus, en ce qui concerne le *Zündelsite* et le procès dont il est l'objet, McVay estime que : "no matter what happens in Canada, Ingrid Bergman who now runs that site is not going to shut it down".<sup>208</sup> Pour ce qui est des sites-miroirs de Marc Lemire et du *Zündelsite* qui font état de l'impuissance de l'État, McVay signale:

Lord knows where they all are, they can be in Poland or England or Iran or Iraq and the Canadian Rights Commission and the Canadian civil courts have absolutely no jurisdiction. From a pragmatic point of view the only thing they might accomplish is issuing a cease and desist order which is going to be ignored. (...) I think this kind of law and this kind of action are inappropriate when dealing with the Internet and I don't support them.<sup>209</sup>

---

<sup>205</sup>The Vancouver Sun (1998).

<sup>206</sup>McCarthy, un programmeur du Michigan a été activement impliqué dans le projet Nizkor jusqu'en 1997.

<sup>207</sup>«Der Spiegel Online Interview» (1998).

<sup>208</sup>«A Hatewatch Interview with Ken McVay» (1998).

<sup>209</sup>ibid.

## 2.7 L'éducation comme solution à la propagande haineuse

C'est la conviction de la puissance de l'Internet en tant qu'outil de réfutation qui justifie également l'existence du Projet Nizkor. McVay signale:

The Internet very clearly has provided Holocaust deniers, along with everyone else, with a much wider audience. I think that's a good thing in that from my perspective, what it does is make it possible for the rest of the world to see how duplicitous these people are, and how they misrepresent material.<sup>210</sup>

Selon McVay, il faut révéler le type de raisonnement des révisionnistes pour remédier à l'ignorance, un adjuvant non négligeable du racisme. C'est pourquoi le Nizkor est une source d'informations à la fois sur le phénomène de la propagande haineuse (les révisionnistes en particulier) et sur l'Holocauste comme tel. En plus de mettre en lumière les mobiles déguisés et les stratégies des négationnistes, le Projet Nizkor donne aux internautes un accès aux points de vue des colporteurs de haine à travers des liens directs vers leurs sites.

Cette dernière initiative a valu à McVay de nombreuses critiques de la part d'organisations pour les droits des minorités comme le Centre Simon Wiesenthal. Sol Littman, le responsable de la division torontoise du Wiesenthal soulevait à cet égard:

On whose side are Ken McVay and his Nizkor cohorts on? His site provides automatic links with almost all the major Holocaust deniers, all of them in the name of free speech.<sup>211</sup>

James McCarthy, ancien co-webmaître du Nizkor affirmait à ce sujet:

---

<sup>210</sup>«Der Spiegel Online Interview» (1998).

<sup>211</sup>«The Littman letter» (1998).

We have much of the same material as the Nazi apologists do. Yes, some of our pages have responses and analysis, but many don't : many are identical to the original Nazi propaganda.<sup>212</sup>

Au demeurant, le parti pris de McVay est que l'éducation, le développement de l'esprit critique et la sensibilisation des internautes sont plus efficaces que la censure étatique des sites haineux. En guise de réplique à Littman, le fondateur du Nizkor fait appel à la nécessité pour les internautes d'avoir un constant scepticisme face aux informations.

Sa recommandation aux cybernautes:

Don't take anything for granted and that includes material on the Nizkor site. It has always been my position if you read some of the material on Zündel's site and you actually make an effort to find out whether or not the things he says are true, you will very quickly come to understand how facts are manipulated, facts are misrepresented. Quotes are taken out of context to deliberately alter meaning. This is why I prefer education (...).<sup>213</sup>

En somme, la mission du Nizkor est d'être visible et actif sur le Net pour renseigner les gens qui ignorent tout de l'Holocauste et qui pourraient tomber dans le piège de la haine.

McVay est conscient du fait qu'il ne convertira pas les révisionnistes.

Nizkor exists to expose Holocaust denial for the fraud it is, not to change their minds. By educating folks about the dishonest techniques employed by Holocaust deniers, we help to arm them against those whose political agenda has more to do with Hitler-cleansing than historical research.<sup>214</sup>

Précisons que le Nizkor ne s'oppose pas aux révisionnistes comme Arno Mayer et Daniel Goldhagen qui effectuent de la recherche sur l'histoire de l'Holocauste pour faire avancer les connaissances. Selon McVay, ces historiciens révisionnistes ne nient pas l'existence du

---

<sup>212</sup>«Der Spigel Online Interview» (1998).

<sup>213</sup>«A Hatewatch Interview with Ken McVay» (1998).

<sup>214</sup>«Der Spigel Online Interview» (1998).

génocide nazi, contrairement aux racistes qui empruntent la dénomination de «révisionniste» afin de rehausser leur crédibilité et pour justifier leur haine.

Ce qui n'empêche pas pour autant le Nizkor d'essayer d'établir une discussion avec les révisionnistes en ligne. De fait, l'ONG a tenté de correspondre avec plusieurs sites haineux, y compris le *Zündelsite*. Le but est de relier le Nizkor à ces pages Web pour en assurer la visibilité à travers les sites haineux. Par ailleurs, le Nizkor aspire à engager un débat sur les faits qui sont débattus par les négationnistes. McVay précise à ce sujet: "Since the first day, Nizkor's position has been clear : we think it is better to cross-link opposing web sites (...)."<sup>215</sup> Certains sites haineux ont accepté d'apposer des hyperliens du Nizkor à même leur page Web, néanmoins, aucun dialogue fructueux n'a été établi entre le Nizkor et les révisionnistes jusqu'à présent.

Pour finir, McVay est convaincu du fait que l'information appuyée sur les faits sera garante à long terme contre la cyberhaine. Le principe qui sous-tend la position du Nizkor est que les sites anti-racistes représentent des témoignages qui participeront au prolongement de la mémoire collective sur l'Holocauste de manière durable.

Une des aspirations de Mc Vay est d'ailleurs que:

The Internet has to be a revisionist's worst communication nightmare. They can't ignore it. That's the beauty of the Internet : once it's refuted in an honest and academic fashion, you can't run away from it.<sup>216</sup>

La croissance soutenue de la popularité du Nizkor n'est pas étrangère à cette conviction de McVay à l'égard de la puissance de l'éducation. Sans vouloir minimiser le danger posé par la désinformation des colporteurs haineux, McVay invoque à ce propos l'intérêt suscité par son site comme une preuve de sa pertinence:

---

<sup>215</sup>Disponible auprès de : <http://www.nizkor.org/encouragements/>.

<sup>216</sup>«Sig Heil : Holocaust revisionism goes up in flame wars» (1994).

I recall, at the height of Sol Littman's rather vocal campaign against Bernard Klatt<sup>217</sup>, that Lemire's "freedomsite" was getting 42 hits a day... Stormfront<sup>218</sup> gets 700-1000 a day, and Nizkor is now seeing 12,000 per day - I submit that these data suggest I was right to build content (...).<sup>219</sup>

Ceci dit, passons à l'analyse qualitative du Nizkor en vue d'examiner l'éventail des contenus du site et pour faire ressortir les méthodes utilisées pour éduquer les internautes par le biais de l'information.

### 3 La description du site du Projet Nizkor

Le Nizkor a acquis la réputation de bibliothèque en ligne la plus vaste au monde sur l'Holocauste et sur la propagande haineuse, auprès de la communauté de l'Internet. Le Nizkor exerce une fonction éducative au même titre que les sites canadiens *Artists Against Racism*, *Toronto Anti-Racist Coalition*, Ensemble contre le racisme, B'Nai Brith Canada, Hillel Montréal, la Fondation canadienne des relations raciales et le Réseau Éducation-Médias qui militent tous à l'encontre de la propagande haineuse.

Deux modes de présentation du site sont fournis aux cybernautes, soient : la carte du site ou «*Site map*»<sup>220</sup> disponible sur la page d'accueil du Nizkor et le «*Fasttrack*»<sup>221</sup> qui consiste en un plan plus détaillé de la page Web.

Pour la description sommaire du contenu du Nizkor, nous analysons principalement la carte du site. À l'occasion, nous mentionnons aussi quelques documents disponibles via le «*Fastrack*».

---

<sup>217</sup>Bernard Klatt est le propriétaire du *Fairview Technology Center Ltd.*

<sup>218</sup>Stormfront est le site suprémaciste blanc jugé le plus notoire. *The Economist* (1999) : 30-31.

<sup>219</sup>Interview menée par courriel avec Ken McVay, le fondateur du Projet Nizkor.

<sup>220</sup>Cf. l'annexe 4 : La carte du site du Projet Nizkor. Il faut noter que le Projet Nizkor est un site principalement de langue anglaise, quoique certains documents aient été traduits en langue française et espagnole.

<sup>221</sup>Cf l'annexe 5 : le *Fasttrack* du Projet Nizkor.

Après avoir suivi l'évolution du Nizkor pendant deux ans, nous constatons qu'aucune modification majeure n'a été apportée à l'architecture de son site. Notons toutefois que les «foires aux questions» (faq's) sont désormais intitulées «*Holocaust Research Guides*» - bien que leur contenu reste identique ; et un «*guest book* » qui comportait des commentaires et des encouragements adressés au Nizkor a aussi été retiré du site.

Conformément à ses deux principaux objectifs (centre de documentation sur le bien-fondé historique de l'Holocauste et réfutation logique des stratégies révisionnistes), le Nizkor a archivé pour les internautes une collection de faits. Des documents historiques, des photographies datant de la fin de la deuxième guerre mondiale, des rapports légaux, des témoignages de survivants, des bibliographies et des trames sonores visent à mettre en lumière les mensonges évidents et ceux plus subtils des révisionnistes au sujet de l'Holocauste.

Dans l'ensemble du site, des informations sur les figures révisionnistes les plus importantes, leurs organisations et les activités racistes auxquelles elles prennent part côtoient les contenus portant sur les associations de lutte contre la propagande haineuse à l'échelle internationale.

### 3.1 La structure du site

Le Nizkor est regroupé en huit rubriques principales, soient:

- 1) **Les guides de recherches sur l'Holocauste** (*Holocaust Research Guides*) anciennement intitulés «foires aux questions» (*frequently asked questions* ou *faq's*). Ils ont trait au Camp Auschwitz-Birkenau<sup>222</sup> ; à une rétrospective sur l'Opération Reinhard (une introduction aux camps de Belzec, Sobibor et de Treblinka ; à *Institute of Holocaust Review* (IHR), identifiée comme la source informationnelle principale sur

---

<sup>222</sup>Tous les éléments soulignés sont les titres et hyperliens figurant sur la carte du site du Nizkor (cf. les annexes 4 et 5 : la carte du site et le *Fasttrack* du Projet Nizkor).

le déni de l'Holocauste qui recourt à la recherche dite authentique et à Willis Carto, son fondateur ; à Fred Leuchter et à son rapport qui remet en question l'utilisation de camps de concentration à Auschwitz. Les «guides de recherche sur l'Holocauste» représentent d'une part un «mode d'emploi pour le profane» portant sur les enjeux relatifs au révisionnisme. D'autre part, ils consistent en des informations d'arrière-plan destinées à être des instruments de lutte directe contre la propagande haineuse pour les internautes. Ces guides ont été mis en place pour une utilisation expresse à travers les forums de discussion révisionnistes Usenet comme *alt.revisionism*.

- 2) **Les camps de l'Holocauste** (*The Holocaust Camps*) contiennent des informations sur l'ensemble des camps de concentration où le génocide s'est produit : Auschwitz-Birkenau, Bergen-Belsen, Buchenwald, Dachau, Maidanek, Mauthausen, Nordhausen ; Belzec, Sobibor et Treblinka (trois camps regroupés qui représentent l'Aktion Reinhard). Pour rendre compte de ces dix camps, le Nizkor recourt à des rapports de recherche, à des études archéologiques, à des extraits de jugements, à des bibliographies, à des dépositions de survivants de l'Holocauste sur les actions menées dans les camps, à des citations d'articles journalistiques, mais aussi à des photographies véridiques. L'accès à des sources externes d'informations comme des sites sur l'Holocauste est également fourni.
- 3) **Les places de l'Holocauste** (*Places*) sont composées d'informations sur le Canada, l'Allemagne, la Lithuanie et la Pologne. En ce qui concerne le Canada, par exemple, seule la Congrégation Sion de Côte St-Luc du Québec est mentionnée. Cette partie sert surtout à indiquer des mémoriaux sur l'Holocauste. C'est le cas pour toutes les nations sus-mentionnées, excepté l'Allemagne qui fait l'objet d'informations supplémentaires telles les déportations de 1938 à 1943 et des documents issus du Tribunal Militaire International.
- 4) **Les personnes de A à Z** (*People from A to Z*). Cette section est consacrée aux révisionnistes-clés réputés pour leur recours à la science dans le but de soutenir leurs

arguments. Les personnes mentionnées sont Eichmann, Hitler, Irving, Leuchter, Linstad et Zündel mais aussi des experts qui en sont les détracteurs comme Deborah Linstadt, une plaignante pour le cas du négationniste Irving. Le Nizkor s'attaque à la crédibilité des représentants du révisionnisme à travers une variété d'articles traitant de ces individus (rapports gouvernementaux, légaux, articles journalistiques, extraits sonores de Zündel, etc.). Notons que cette section permet une recherche alphabétique à partir de noms, de prénoms et de pseudonymes.

- 5) Les **organisations** (*Organizations*). Le Nizkor fait généralement coexister les associations racistes et anti-racistes. C'est le cas pour les organisations américaines, section comprenant des hyperliens autant vers des sites haineux qu'anti-haineux américains. Des articles de webzines tel *Sceptic* consacrés à la criminalisation des révisionnistes comme Zündel et Leuchter sont également fournis ; de même qu'une déclaration américaine de l'Alabama à l'encontre des milices de la haine et un rapport sur l'Holocauste et son déni. Les autres contenus disponibles concernent les organisations australiennes (liens externes vers des organismes sur les droits humains), les organisations autrichiennes (archive dite de résistance qui fait état de la falsification de faits concernant l'utilisation de chambres à gaz) ; les organisations britanniques (mémoire sur le racisme dans le cyberspace de 1997, lien vers un institut de recherche, rapport annuel sur l'antisémitisme) ; les organisations canadiennes (organismes gouvernementaux, associations de lutte contre la haine et groupes racistes) ; les organisations allemandes (rapports sur les opérations, articles traitant de la position allemande au sujet de la censure) ; les organisations israéliennes (instituts de recherche sur l'Holocauste comme le Yad Vashem et un exemple de ses publications sur les faits relatifs à l'Holocauste) et polonaises (étude de Leuchter qui remet en cause l'usage effectif des chambres à gaz).

En bref, la section «organisations» procure des liens directs vers quelques associations de lutte contre le racisme à l'échelle internationale et met parfois en relief des rapports jugés déterminants par l'équipe du Nizkor.

- 6) Les **caractéristiques spéciales** (*Special Features*) sont les informations qui méritent une attention particulière selon le fondateur du site McVay. Il s'agit des «66 questions et réponses à propos de l'Holocauste» en langue anglaise, française et espagnole ; du procès intégral d'Adolf Eichman, un des criminels de guerre le plus endurci ; des techniques caractérisant le déni de l'Holocauste, de l'*Institute of Holocaust Review* et de son affiliation aux groupes racistes ; du mémoire *Dentist of Auschwitz*, témoignage d'un survivant du génocide ; et du texte «Où est JohnBall? : Son défi» qui concerne la rétractation de John Ball qui s'engageait à offrir 100.000\$ à quiconque prouverait que ses allégations sont erronées.

En somme, les «caractéristiques» (*Features*) consistent en des collections informationnelles sur la négation de l'Holocauste destinées à répondre aux mythes les plus répandus véhiculés par les révisionnistes de l'Holocauste.

- 7) Les **procès de Nuremberg** (*Nuremberg Trials*). Ils comprennent les 4 ensembles de documents suivants : a) La conspiration et l'agression nazie (*Nazi Conspiracy and Aggression*) contenant cinq volumes ; b) Les procès des criminels de guerre majeurs devant le Tribunal Militaire International : Volumes des procédures (*Trial of the Major War Criminals Before the International Military Tribunal : Proceedings Volumes*) qui renvoient aux références bibliographiques du site Avalon. c) Les procès des criminels de guerre majeurs (*Trials of German Major War Criminals*) comprenant huit volumes et le jugement en question ; d) Les procès des criminels de guerre devant les tribunaux militaires de Nuremberg (*Trials of War Criminals before the Nuremberg Military Tribunals*) disponible à travers un renvoi vers le site américain *United States Holocaust Memorial* portant sur le programme d'euthanasie lié au génocide.
- 8) Les **archives FTP Shofar** (*Shofar FTP Archives*) représentent la source la plus considérable du Projet Nizkor (16 058 fichiers totalisant 836 meg). Ces archives renferment tous les matériels contenus dans les rubriques précédentes 2 à 5 (les organisations, les individus, les places et les documents). Elles contiennent aussi les bibliographies, les matériels officiels provenant du Tribunal Militaire International (IMT) et des statistiques sur les documents les plus consultés sur le site Nizkor. Ces

archives permettent essentiellement un accès rapide à des documents volumineux et encouragent leur téléchargement par les internautes grâce au procédé ftp. Leurs fichiers peuvent aussi faire l'objet de recherches et sont automatiquement mis à jour grâce à un procédé spécifiant les nouveaux documents qui se sont ajoutés au site. Il s'agit du *Top 400 Transfer*, un ensemble d'hyperliens qui facilite l'accès direct aux archives les plus récentes.

Notons que les sections 2 à 5 (camps, places, personnes et organisations sur l'Holocauste) font partie du *Holocaust Web Project* (HWP).<sup>223</sup> Le HWP est, de plus, composé de documents tel le mémoire de Otto-Lubelski sur la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> guerres mondiales ; les transcriptions du procès d'Adolf Eichmann, un criminel de guerre-clé ; et du Protocole des Sages de Sion, véhicule d'allégations sur un complot juif. Les transcriptions intégrales des procès de Nuremberg et d'Eichmann sont aussi accessibles à travers cette catégorie.

### 3.2 Les contenus mis en valeur par le Nizkor

Hormis ces huit sections, deux hyperliens sont placés en évidence sur la page d'accueil, soient «Adolf Hitler», à l'extrémité supérieure de la page Web et «obscure extremist group», une partie réservée aux révisionnistes et placée à l'extrémité inférieure de la page numérique.

En ce qui concerne les documents portant sur Hitler, le premier texte : «ma première mission sera l'annihilation des Juifs» (*my first and foremost task will be the annihilation of the Jews*) témoigne des intentions qu'il a manifestées dès 1922 ; de ses plans de guerre en Pologne («Hitler et la Pologne»), etc. Un troisième ensemble de documents regroupant des ouvrages historiques, des interviews et des témoignages est disponible, soit «L'Office des Services Stratégiques : Le document source de Hitler et son profil psychologique» (*The Office of Strategic Services (OSS) Hitler Source Book and Psychological Profile*). Ce

---

<sup>223</sup>Cf l'annexe numéro 5 : Le *Fasttrack* du Projet Nizkor.

dernier fournit 1400 pages d'informations sur Hitler couvrant les années 20 à 40 et qui étaient tenues secrètes.

Quant à l'hyperlien «*obscure extremist group*», il se réfère aux révisionnistes, présentés à travers quatre textes qui traitent du *Nationalist Socialist White People's Party* (NSWPP). Ces documents révèlent les mobiles des révisionnistes à travers «le NSWPP en ses propres termes» (*The NSWPP in its own words*), un texte du dirigeant du NSWPP Harold Covenant qui fait ressortir leurs convictions idéologiques et illustre le professionnalisme dont les groupes négationnistes font preuve. «L'importance du révisionnisme» (*the Importance of Revisionism*) et «l'impact du révisionnisme» (*the Effect of revisionism*), aussi rédigés par Covenant révèlent les arguments et les motivations politiques des organisations révisionnistes comme le NSWPP. Le dernier document, soit le «NSWPP on Revisionism» contient l'intervention du Nizkor qui se borne à présenter le contenu des trois autres textes ci-dessus cités.

### 3.3 Les contenus secondaires du Projet Nizkor

Les autres hyperliens apposés sur le site sont:

- l'**outil de recherche** du Nizkor qui permet de récolter des données dans l'ensemble du site ainsi qu'à travers 70 autres pages Web portant sur l'Holocauste.
- la section **Encouragement** qui dresse le bilan de la correspondance peu fructueuse entre le Nizkor et les sites haineux en ligne, dont cinq sont révisionnistes. Les textes que ce volet comprend se rapportent à : Matt Gilver, son libellé, à Jeff Dranetz, The Mailbombing Attack that Bombed, à La lâcheté de Tom Metzgen, à Zinkor sur le Net, à Ralph Kneide et sa menace et à Bent Alsbrook, la saga de Bootboy. Ces documents témoignent du refus au débat des révisionnistes sur les faits qu'ils contestent au sujet de l'Holocauste.
- les autres catégories admettent les **Objectifs** du Nizkor ; les **Top 400** qui signalent les transferts ftp les plus fréquents, les **fichiers les plus récents** ; les *What's new*, à la fois hypertextes et résumé détaillé de chacun des derniers documents ajoutés au site à l'intérieur d'une période d'environ deux ans ; le **financement** du Nizkor ; la **librairie et**

les **bibliographies** (qui contiennent la liste complète des références du Nizkor et permet une recherche par auteur, sujet et titre sur les oeuvres traitant de l'Holocauste. Un accès à une panoplie de références externes sur l'Holocauste et son déni est également prodigué).

- le **lien au Nizkor (*Link*)**, se réfère à une bannière du Nizkor que d'autres sites peuvent apposer sur leurs pages Web en signe d'encouragement de l'ONG. Ce lien sert aussi à augmenter la visibilité du Nizkor.
- l'hyperlien **honneurs (*Awards*)** dénombre les nombreuses reconnaissances dont le Nizkor a bénéficié, dont le *Order of British Columbia* qui lui a été décerné en 1996.
- une page consacrée à **Ken McVay** offre des renseignements à son sujet ; des articles qui font mention de l'ONG ; et traite des origines du site.

## **CHAPITRE IV**

# **La présentation et l'analyse des résultats**

## 1 Le Projet Nizkor : un espace éducatif sur l'Holocauste et ses détracteurs

### 1.1 Quelques contributions éducatives du Projet Nizkor

La description sommaire du contenu du Projet Nizkor a fait ressortir l'immense quantité d'informations archivée par Ken McVay à la fois sur l'Holocauste et les révisionnistes.

Bien que ce qui précède ne puisse rendre compte de la quantité réelle des matériels, nous pensons posséder assez de données pour conclure que le Nizkor a largement atteint son but principal qui consiste à récolter le plus d'informations possibles sur l'Holocauste et son déni sur le Net. Le Nizkor agit en effet comme un centre d'information et de documentation sur l'Holocauste et sur les révisionnistes.

D'ailleurs, à en juger par le contenu disponible sur le Nizkor, la majeure partie des matériels provient de sources externes (archives officielles issues de divers pays d'Amérique du Nord et d'Europe), le Nizkor exerçant avant tout le rôle de sélectionneur et d'organisateur de ces informations.

McVay précise à cet égard:

We process and archive far more external material than we generate. That is, after all, a primary purpose : provide documentation, not opinion. It is the external information that is the most valuable, in my opinion, because it is the sort of material that isn't readily available.<sup>224</sup>

Ce qui n'exclut pas les nombreuses contributions éducatives dont le Nizkor est à l'origine, par le biais desquelles l'ONG informe les internautes à la fois sur les faits relatifs à l'Holocauste et les stratégies utilisées par les révisionnistes. Les trois exemples suivants, dont les «66 questions et réponses» - qui fera l'objet d'une mini-analyse thématique - illustrent l'apport éducatif du Nizkor.

---

<sup>224</sup>Interview menée par courriel avec Ken McVay, le fondateur du Projet Nizkor.

En premier lieu, les «Techniques du négationnisme de l'Holocauste» (*Techniques of Holocaust Denial*)<sup>225</sup> est un ensemble de documents qui met à jour et démonte les stratégies utilisées par les révisionnistes pour semer le doute sur l'Holocauste. Le Nizkor révèle entre autres, leur pseudo-science (*The science of Denial, The Denial of Science*, Mike Stein) ; et leur déni de preuves comme dans le cas de l'utilisation de diesel à Auschwitz (*The Forensic Reports*, Richard Green). Le lecteur est aussi invité à explorer d'autres documents réalisés par le Nizkor pour approfondir les questions débattues (*L'Opération Reinhard*, par exemple, qui porte sur les enjeux liés aux camps de concentration).

Une deuxième contribution du Nizkor est : «Le révisionnisme de l'Holocauste ou son déni» (*Holocaust Revisionism or Holocaust Denial*) (3 parties) qui met au clair la définition relative au «révisionnisme qui s'apparente au déni de l'histoire» par opposition au «révisionnisme historique». Ce document débusque aussi les tentatives des négationnistes pour fomenter le doute sur l'Holocauste et dévoile leur mauvaise foi.

Une troisième contribution porte sur les «66 questions et réponses au sujet de l'Holocauste» («66 Q & R») lesquelles ont été rédigées par Ken McVay, John Morris, James McCarthy et Daniel Keren en réponse aux «66 Q & R» disséminées par l'IHR.

Les «66 Q & R» originales - celles des révisionnistes - circulent depuis de nombreuses années sous forme de pamphlets et sont également disponibles en ligne notamment à travers les sites de Zündel et de l'IHR. Les «66 Q & R» contiennent la plupart des arguments utilisés pour semer le doute sur l'Holocauste et constituent en fait la base argumentative des groupes suprémacistes et anti-sémites anglo-saxons.

Pour illustrer la façon dont le Nizkor éduque les internautes, nous analysons quatre de ses questions et réponses dans le but de démontrer comment l'ONG accomplit son rôle éducatif à la fois sur l'Holocauste et sur les révisionnistes.

---

<sup>225</sup>Cf l'annexe 6 : Un exemple de contribution éducative du Projet Nizkor : «Les techniques du négationnisme de l'Holocauste».

Après avoir résumé les arguments des révisionnistes au moyen de la théorie de Toulmin, en dégagant les prémisses qui les soutiennent, nous passons à l'analyse des répliques du Nizkor. La teneur argumentative des messages véhiculés de part et d'autre nous permettra de juger de la pertinence du Nizkor pour l'éducation critique. Précisons que notre analyse thématique reprend tels quels les arguments des négationnistes et du Nizkor, de façon à rendre compte avec fidélité de la façon dont chacune des parties argumente.

## 1.2 Les «66 questions et réponses» sur l'Holocauste

Le Nizkor avise le lecteur qu'au départ, les «66 Q & R» totalisaient 120 «questions et réponses», dont 54 ont été abandonnées par les révisionnistes eux-mêmes.

### Index des «66 Q & R»<sup>226</sup>

Elles se présentent comme suit : une question thème suivie de la réponse du IHR, de sa version révisée par les révisionnistes, s'il y a lieu ; puis de la réfutation du Projet Nizkor.

Les «66 Q & R», divisées en dix sections par le Nizkor, sont intitulées:

- a) «Généralités»
- b) «La banalisation de la Shoah ; la culpabilité des Juifs»
- c) «Le destin des Juifs»
- d) «Les conspirations»
- e) «Le Zylon-B»
- f) «Généralités»
- g) «La crémation»
- h) «La banalisation des lois anti-juives»
- i) «Généralités»
- j) «Sur le négationnisme».

Notons que ni les questions posées par le IHR n'ont été altérées dans leur contenu par le Nizkor, ni les réponses qu'ils donnent à leurs interrogations.

---

<sup>226</sup>Cf. l'annexe 7 : les «66 questions et réponses sur l'Holocauste» : l'index des questions.

## Découpage de l'analyse : les quatre questions

L'extrait des «66 Q & R» que nous analysons se compose de:

- la question n° 5 : *Auschwitz était en Pologne, pas en Allemagne. Y a-t-il la moindre preuve que des chambres à gaz dans le but de tuer des êtres humains aient existé à Auschwitz?*
  - la question n° 6 : *Si Auschwitz n'était pas un «camp de la mort», quel était son véritable but?*
  - la question n° 7 : *Qui a construit le premier camp de concentration, quand et où?*
  - la question n° 11 : *Les Juifs du monde entier ont-ils «déclaré la guerre à l'Allemagne»?*
- Nous traiterons également de manière concise, des questions 40 et 36 qui se réfèrent respectivement aux questions 6 et 7.
- la question n° 40 : *De nombreux survivants juifs des «camps de la mort» disent avoir vu des corps empilés dans des fosses et brûlés. Quelle quantité d'essence aurait été nécessaire afin de réaliser une telle chose?*
  - la question n° 36 : *À peu près combien de Juifs sont morts dans les camps de concentration?*<sup>227</sup>

### **1.2.1 Les hypothèses et les objectifs**

Notre hypothèse est que le Projet Nizkor vise à accroître la connaissance du public à la fois sur l'Holocauste et sur les révisionnistes par l'usage implicite de la rhétorique. L'analyse thématique des quatre questions fera état de la validité de la démarche argumentative du Nizkor.

### La structure générale des «66 Q & R»

D'emblée, on s'aperçoit, à travers la présentation sommaire des «66 Q & R», de la présence systématique de deux systèmes en constante opposition : la distorsion de l'histoire ; et le rétablissement de l'histoire. L'index<sup>228</sup> fait en effet coexister les 66 questions formulées par les révisionnistes et la catégorisation de ces dernières par le Nizkor, sous forme de titres (Cf. points a) à j) à la section 1.2). Ces titres représentent un filtre à travers lequel l'internaute devra appréhender les questions formulées par les révisionnistes.

---

<sup>227</sup>Cf. l'annexe 7 : les questions 5, 6, 7, 11, 40 et 36.

### 1.2.2 L'analyse thématique de quatre des «66 questions et réponses»

Les «66 Q & R» représentent un discours argumentatif visant à la persuasion et au ralliement du lecteur. Il s'agit donc, tant pour les révisionnistes que pour le Projet Nizkor, d'un discours phénoménologique axé sur la détermination des notions de vérité, d'expertise, de crédibilité, de factualité et de preuve.

#### Analyse proprement dite

Afin d'extraire l'essentiel des quatre questions et réponses initialement formulées par les révisionnistes, nous les découpons dans ce qui suit à partir du modèle de Stephen Edelson Toulmin.<sup>229</sup>

Voici les bases de la théorie de Toulmin que nous empruntons pour résumer le contenu de chaque Q & R : la *conclusion* correspond à l'énoncé avancé par un locuteur. Si l'affirmation en question est formulée sans justification, elle peut faire l'objet d'une contestation de la part de son récepteur. Afin de pallier un tel rejet, le destinataire appuie alors son énoncé à l'aide de diverses données (qui équivalent à la *prémisse mineure*). Mais pour que ces données consistent en des justifications plausibles, il est nécessaire de créer un lien entre les données et la conclusion. C'est là qu'intervient la *prémisse majeure*.

#### **Q & R.5:**

##### ***Prémisse majeure:***

Une histoire sans évidence crédible doit être considérée fausse.<sup>230</sup>

##### ***Prémisse mineure:***

Auschwitz se trouvait en Pologne, pas en Allemagne. On n'a pas de preuve que des chambres de gaz destinées à tuer des êtres humains ont existé à Auschwitz. Une prime de 50 000 \$, offerte à quiconque donnerait une évidence crédible selon laquelle Auschwitz abritait des chambres de gaz, n'a jamais été empochée. Auschwitz a été transformée après la deuxième guerre mondiale et un mortuaire a

<sup>228</sup>Cf. l'annexe 6 : Un exemple de contribution éducative du Projet Nizkor : «Les techniques du négationnisme de l'Holocauste».

<sup>229</sup>Plantin (1990) : 22-34.

<sup>230</sup>Ce qui est souligné est l'argument épuré.

été reconstruit pour ressembler à une vaste chambre de gaz, qui sert maintenant d'attraction touristique. Un expert, Fred Leuchter, a dénoncé l'absurdité de l'idée selon laquelle Auschwitz aurait été utilisée pour des exécutions.

Ces preuves démontrent donc que les historiens ont tort.

***Conclusion:***

On a menti sur l'histoire de l'Holocauste et celle d'Auschwitz en particulier. L'existence d'Auschwitz en tant que lieu de camps d'exécution est un mythe et un subterfuge.

Donc, l'histoire est fausse.

**Objection aux Q & R.5:**

Le Nizkor répond à chacune des affirmations émises plus haut, dont l'argument de l'IHR au sujet des 50.000 \$ de récompense (cf. prémisse mineure) et se centre essentiellement sur la thématique des camps de concentration.

En réponse au déni des négationnistes au sujet de la présence de chambres à gaz à Auschwitz, le Nizkor fait appel à une décision judiciaire datant d'octobre 1981 et qui mettait en confrontation Mermelstein et le IHR. La Cour de la Justice affirme à cette occasion «que des Juifs furent mis à mort par gazage au camp de concentration d'Auschwitz en Pologne, au cours de l'été 1944. C'est tout simplement un **fait** qui répond à la définition de la section 452(h) du code de la preuve. Il n'est raisonnablement pas sujet à discussion. Cela est susceptible d'être démontré de façon **exacte et immédiate** en se référant à des sources d'une **indiscutable exactitude**. C'est tout simplement un **fait**».

En se référant au jugement de la Cour, le Nizkor indique que les historiens savaient pertinemment qu'Auschwitz se trouvait en Pologne et non en Allemagne, contrairement à ce que le laissaient croire les révisionnistes.

Pour appuyer tous ses propos, le Projet Nizkor met des liens hypertextuels à la disposition des internautes pour qu'ils puissent vérifier les informations. Des données officielles sur les procédures judiciaires mentionnées par l'IHR ainsi que sur d'autres poursuites ; un rapport de Fred Leuchter et un article à son sujet ; la lettre ouverte de Michaël Shermer et un lien menant vers la page de Mel Mermelstein sont fournis pour la cause.

Par exemple, si le lecteur accède à l'hypertexte portant sur le rapport de Fred Leuchter, il apprendra que Fred Leuchter s'est lui-même rétracté. Ce dernier a en effet admis devant la Cour des États-Unis qu'il n'était pas ingénieur et il lui est désormais interdit de publier des rapports en empruntant ce titre. Un article du *Washington Post*, aussi disponible par hyperlien, atteste de son aveu. Les arguments des révisionnistes ainsi ébranlés, ne tiennent plus. Le Nizkor démontre que les groupes révisionnistes comme l'IHR ne sont pas crédibles, leur expertise étant montée de toutes pièces.

### **Q & R.6:**

Version originale de la Q.6:

#### ***Prémisse mineure:***

Auschwitz n'était pas un camp de mort.

L'histoire dit qu'Auschwitz était un camp de la mort.

#### ***Prémisse majeure:***

Auschwitz était un complexe manufacturier de grande envergure qui produisait du caoutchouc synthétique (Buna) ; et dans lequel des détenus accomplissaient des travaux forcés.

Or, Auschwitz était un centre manufacturier.

(C'est en Amérique, durant la deuxième guerre mondiale, que le caoutchouc synthétique fut utilisé).<sup>231</sup>

#### ***Conclusion:***

Donc, Auschwitz n'était pas un camp de la mort.

Version révisée de la Q.6:

#### ***Prémisse majeure:***

Auschwitz était un centre d'internement qui faisait partie d'un complexe manufacturier abritant des détenus soumis aux travaux forcés.

L'histoire dit qu'Auschwitz était un camp de la mort.

#### ***Prémisse mineure:***

Un camp de la mort n'est ni un centre d'internement ni un complexe manufacturier.

Or, Auschwitz était un centre manufacturier et un centre d'internement.

(Du carburant synthétique y était produit et des prisonniers étaient utilisés comme travailleurs).<sup>232</sup>

#### ***Conclusion:***

Donc, Auschwitz n'était pas un camp de la mort.

---

<sup>231</sup>Cet argument n'ajoute rien au procédé rhétorique dans cette question.

<sup>232</sup>Idem.

### **Objection aux Q & R.6:**

Le Projet Nizkor **concède** qu'Auschwitz était un immense complexe qui servait de campement et abritait des prisonniers de guerre, dont des pilotes de l'air britanniques qui ont d'ailleurs témoigné de l'existence d'atrocités dans des camps de concentration avoisinants. De plus, le Nizkor saisit l'occasion pour en apprendre davantage au lecteur sur Auschwitz. Il y avait deux autres Auschwitz : Auschwitz II, ou Birkenau, le plus grand camp qui contenait les chambres de gaz. Quant au complexe d'Auschwitz III, ou Monowitz, il consistait en une manufacture.

Le Nizkor **admet** également que beaucoup de prisonniers étaient soumis à des travaux forcés, mais que les femmes, les enfants et les personnes âgées incarcérés étaient envoyés dans les chambres à gaz.

Le Nizkor prend note à la section révisée, de la modification apportée par les révisionnistes: du combustible synthétique et non du Buna était fabriqué à Auschwitz. L'ONG **admet** que c'est effectivement plus juste. Néanmoins, le Nizkor informe que les révisionnistes ont fait une «**erreur tactique**» en reconnaissant qu'il se trouvait une usine de combustible à quelques miles. Ce faisant, les négationnistes remettent en cause leur question 40, laquelle affirmait qu'il était impossible de brûler des corps par manque de carburant. Le Projet Nizkor précise qu'Auschwitz était aussi une cible privilégiée des Alliés car elle abritait des combustibles.

De plus, le Nizkor met à jour cette **contradiction** des révisionnistes en référant à la question n° 40 sur la présumée rareté de carburant qui aurait rendu l'incinération impossible. En effet, au point 40, le IHR pose l'interrogation suivante : *De nombreux survivants juifs des «camps de la mort» disent avoir vu des corps empilés dans des fosses et brûlés. Quelle quantité d'essence aurait été nécessaire afin de réaliser une telle chose?* Le IHR continue ici à faire valoir qu'il y avait une pénurie de carburant à l'époque. Le Nizkor s'oppose à cette assertion en mettant en lumière la terminologie «trompeuse» empruntée par les révisionnistes : les mots «essence» et «carburant» occultent d'autres types de combustibles. Le Nizkor rectifie alors : «Des carburants bon marché et suffisamment

inflammables comme les huiles de vidange ou le méthanol étaient en fait utilisés». Pour appuyer son affirmation, le Nizkor cite deux ouvrages du spécialiste Höss qui attestent de l'utilisation de déchets de pétrole et de bois, d'huile de moteur et de méthanol.<sup>233</sup>

#### **Q & R.7:**

##### ***Prémisse majeure:***

Les camps de concentration allemands ne sont pas ce qu'il y a eu de pire dans l'histoire.

L'histoire a exagéré l'importance des camps de concentration allemands.

##### ***Prémisse mineure:***

les premiers camps de concentration de l'Occident se trouvaient en Amérique durant la Révolution. Par ailleurs, les camps de concentration de l'Afrique du Sud ont causé la mort de 100.000 personnes, ce qui est plus grave que dans le cas de l'Allemagne. Or, les premiers camps de concentration se trouvaient en Amérique et les camps de concentration d'Afrique du Sud ont été plus terribles que ceux des Allemands.

##### ***Conclusion:***

les camps de concentration en Allemagne n'étaient pas si terribles que l'histoire l'enseigne.

#### **Objection aux Q & R.7:**

Le Projet Nizkor trouve les affirmations des révisionnistes «**sans aucun rapport**», et les qualifie d'«**absurdité**» et de «**relativisme moral**». Le Projet Nizkor ne se préoccupe même pas d'argumenter sur ce point, puisque la question de l'Holocauste y est **occultée**.

Tout au plus montre-t-il le mobile des révisionnistes : «blanchir les Nazis de leurs crimes en les comparant à d'autres crimes».

De plus, le Nizkor souligne un **illogisme** flagrant : au point 36, les révisionnistes posent la question suivante : *À peu près combien de Juifs sont morts dans les camps de concentration?* Le IHR présente alors deux versions : une première affirmation selon laquelle 300.000 Juifs seraient morts dans ces camps. Puis une révision laquelle estime

---

<sup>233</sup>Il ne s'agit pas ici pour le Nizkor de trivialisier l'Holocauste, mais au contraire d'exposer la banalisation systématique qu'en font les tenants du révisionnisme. Nous tenons à rappeler que le Projet Nizkor reprend l'ensemble des «questions et réponses» contenues dans les pamphlets de l'IHR. En plus de rétablir les faits contestés, l'ONG entre dans le jeu des négationnistes et démontre dans la même veine le caractère spécieux de leurs interrogations.

qu'il y a eu entre 300.000 et 500.000 morts. Il apparaît étrange que ces estimations puissent fluctuer de la sorte. Et quand bien même cela serait possible, le Nizkor rappelle que si l'on se fie aux chiffres fournis par les révisionnistes à la question 7, pas plus de 100.000 personnes auraient trouvé la mort dans les «premiers» camps de concentration. L'affirmation des révisionnistes à la question 7 perd alors toute crédibilité.

Le Nizkor nous apprend aussi que plus de trois millions de Juifs sont morts. Il prodigue même des informations précises sur le nombre de décès dans chaque camp d'extermination nazi, dont Auschwitz qui a fait le plus de victimes (1,3 millions, dont 1,1 Juifs).

Le Nizkor s'attaque par la suite à l'**expertise** et aux prétendues «**estimations compétentes**» des révisionnistes. Pour tourner leurs assertions en dérision, le Nizkor fait appel à la rétractation du plus célèbre révisionniste dans le monde : David Irving. Même ce dernier affirmerait dorénavant que pas moins de quatre millions de Juifs sont morts dans des camps de concentration.

À travers cette question, le Nizkor met à mal la **crédibilité**, la **compétence** et la **rationalité** des révisionnistes. La stratégie de **relativisation** des marchands de haine est aussi présentée.

#### **Q & R.11:**

##### ***Prémisse majeure:***

Ce sont les Juifs qui ont déclaré la guerre contre l'Allemagne.

L'histoire affirme que c'est l'Allemagne qui a déclenché la guerre contre les Juifs.

##### ***Prémisse mineure:***

D'ailleurs, des médias internationaux comme le *London Daily Express* ont affiché les titres : "Judea Declares War on Germany" en 1933.

Or, des journaux affirment que ce sont les Juifs qui ont provoqué la guerre contre l'Allemagne.

##### ***Conclusion:***

Ce ne sont pas les Allemands qui ont déclenché la guerre contre les Juifs, mais plutôt l'inverse.

### **Objection aux Q & R.11:**

Le Projet Nizkor ne nie pas le titre sensationnaliste “Judea Declares War on Germany” du journal anglais. Néanmoins, il signale qu'un seul article portait ce titre, et non pas les médias au sens large. Par ailleurs, le Nizkor invite le lecteur à examiner l'article en question afin de découvrir la supercherie de l'IHR. À cet égard, le Nizkor met en lumière l'exploitation **polysémique** du mot «guerre» faite par l'IHR : l'article fait référence à la guerre économique (boycott) tandis que les révisionnistes insinent qu'il s'agit d'une véritable déclaration de guerre au sens politique et militaire. L'ONG se réfère ensuite à un autre passage de cet article qui explicite que : «Israël dans son intégralité à travers le monde s'unit afin de déclarer une guerre économique et financière à l'Allemagne».

Par ailleurs, le Nizkor mentionne une autre citation issue de l'article et qui révèle le ton véritable du journaliste. Ce dernier écrivait : «Jusqu'ici le cri entendu était : “L'Allemagne **persécute** les Juifs. Si les plans actuels deviennent réalité, les hitlériens s'écrieront : “Les Juifs persécutent l'Allemagne”». En mentionnant cette citation sarcastique, le Projet Nizkor atteint deux objectifs : il donne l'heure juste sur le message réel de l'article et il démontre la tendance des révisionnistes à considérer les Juifs comme des boucs-émissaires.

Afin de confirmer la tendance des révisionnistes à altérer les faits, l'internaute est convié à se référer à d'autres types de réfutations des **«négateurs de l'Holocauste»** à la question 62, laquelle présente les organisations auxquelles les leaders révisionnistes appartiennent et leur nature haineuse.

Le Nizkor rétablit également les faits contestés par les révisionnistes en donnant quelques précisions additionnelles : «Le **fait** est que l'Allemagne a commencé la **véritable** guerre, la Seconde Guerre Mondiale, qu'elle l'a débutée en envahissant la Pologne avec des avions, des bombes, des tanks et des millions d'hommes de troupe», souligne l'ONG.

L'organisation anti-haineuse expose à travers cette «Q & R» la superficialité des interrogations des révisionnistes et les stratégies malhonnêtes auxquelles ils ont tendance à recourir.

### 1.2.3 Les résultats de l'analyse thématique

L'analyse de ces quatre «Q & R» démontre la supériorité logique de l'argumentation effectuée par le Nizkor. Une fois que le lecteur s'est familiarisé avec l'analyse du Nizkor, il semble peu probable qu'il accorde aux révisionnistes quelque crédit que ce soit en matière d'expertise ou de validité scientifique. Les nombreux hyperliens permettent en effet aux internautes de vérifier les assertions du Nizkor à travers des documents officiels et crédibles (poursuites judiciaires, rapports, articles journalistiques cités intégralement) et d'obtenir un éventail complet de sources d'informations historiques sur l'Holocauste.

Le Nizkor expose également les erreurs de raisonnement des révisionnistes qui remettent en question le bien-fondé de leurs assertions et leur pseudo-expertise.

Le Nizkor saisit aussi l'occasion de faire passer des messages qui dépassent la thématique de départ mise de l'avant par les négationnistes de l'Holocauste, en fournissant des informations et des précisions sur leurs mobiles véritables, soient la tentative de restaurer le nazisme en dénaturant les faits relatifs au génocide juif.

Le souci du détail qui transparaît des «66 questions et réponses» du Nizkor illustre la façon dont une éducation critique au sujet de la propagande haineuse peut être exercée par le biais du droit de réponse sur le Net. En fournissant des informations qui tentent d'atténuer l'ignorance des internautes à l'égard des intentions cachées des révisionnistes, le Nizkor remplit en effet une fonction éducative qui favorise le développement de l'esprit critique. Ce rôle est pleinement illustré à travers la co-présence des points de vue opposés sur l'Holocauste, fait rare dans les médias classiques.

Ce faisant, le Nizkor répond à un besoin souligné par Weimann et Winn dans le cadre de leur étude des perceptions sur l'Holocauste effectuée suite à la couverture médiatique du procès Zündel au Canada:

The relative absence of cross-national and historical perspective in Holocaust stories results from the customary methods of operation of the press and television.

Both media focus on recent, discrete events, rather than unfolding process of events which may have taken place some time ago. Newspapers attract readers by offering clearly written reports on the essential facts of yesterday's news, not by offering comprehensive accounts of complex events which took place decades earlier. Television news attracts viewers, especially the marginal clients for news, by offering dramatic visual footage, not by offering profound and therefore longwinded analyses of complex phenomena.<sup>234</sup>

La critique des médias de Weimann et Winn rejoint d'ailleurs celle d'Hoffman-Riem et d'Habermas qui déplorent que la presse écrite et que les médias audiovisuels relèguent au second plan les informations qui relèvent de l'intérêt public généralisé comme «(L)es affaires publiques, les problèmes sociaux, les questions économiques, l'éducation, etc, informations dont le bénéfice n'est pas immédiat», au profit des «informations dont l'aspect gratifiant est immédiat : bandes dessinées, faits divers, catastrophes, sports, etc».<sup>235</sup>

Le site du Nizkor répond en quelque sorte à ce manque en exploitant l'interactivité du Net. La description du contenu de ce site comme l'analyse des «66 Q & R» que nous avons réalisées précédemment ont effectivement rendu compte de:

- la masse de renseignements offerte par l'ONG anti-haineuse,
- l'utilisation fréquente de l'hypertexte pour approfondir et contextualiser les thèmes débattus, et
- l'exhaustivité des informations sur l'Holocauste et ses détracteurs.

De plus, le Projet Nizkor exerce un rôle important d'instigateur de discussions impliquant les colporteurs haineux, indépendamment du fait qu'un débat productif entre l'équipe de l'ONG anti-raciste et les négationnistes n'ait pas été engagé au sujet des «66 Q & R». En effet, exception faite pour le *Zündel*site, dont l'hyperlien est néanmoins souvent rompu aux dires de McVay, les sites anti-haineux n'ont pas donné suite à la requête de référencement de la version des «66 Q & R» du Nizkor. Au demeurant, le lecteur peut juger de la validité

---

<sup>234</sup>Weimann et Winn (1986) : 63.

<sup>235</sup>Habermas (1978) : 178-179.

des arguments de chacun des interlocuteurs à travers les textes et former une opinion sur la pertinence de leurs propos respectifs.

À travers l'argumentaire dont il a fait preuve à travers les «66 Q & R», le Nizkor illustre aussi l'importance du langage comme véhicule de valeurs et de jugements, thématique-clé pour Habermas. En effet, pour ce philosophe, le principe de meilleure argumentation<sup>236</sup> médiée par le langage ne vaut que s'il repose sur la faculté des interlocuteurs à démontrer que les prétentions à la validité propres à une assertion sont satisfaites. Autrement dit, les conditions propices à une communication orientée vers une entente mutuelle entre deux interlocuteurs sont garanties seulement si une discussion entre deux interlocuteurs est libre, égalitaire et sincère. Si ces prérequis sont respectés, l'aboutissement de cet échange consacre la victoire du meilleur argument. Comme le signale Habermas:

Anyone who seriously engages in argumentation must presuppose that the context of discussion guarantees in principle freedom of access, equal rights to participate, truthfulness on the part of participants, absence of coercion in adopting positions, and so on. If the participants genuinely want to convince one another, they must make the pragmatic assumption that they allow their "yes" and "no" responses to be influenced solely by the force of the better argument.<sup>237</sup>

C'est au moyen de la rhétorique ou «l'art de donner des bonnes raisons» que le Nizkor démonte les assertions des révisionnistes et non pas par la coercition, conformément aux principes de validité habermassiens exposés ci-haut. Certes, le résultat de la discussion textuelle dans le cadre des «66 Q & R» n'a pas abouti à une convergence entre le Nizkor et les révisionnistes, mais elle a le mérite d'explicitier les prétentions à la validité pour les internautes (celle de la vérité dans ce cas).

L'examen des «66 questions et réponses» sur l'Holocauste devrait avoir attesté de l'intérêt éducatif du Projet Nizkor ainsi que de la double fonction qu'il remplit sur le Net

---

<sup>236</sup>Le principe de meilleure argumentation se trouve au centre de la théorie habermassienne de «l'agir communicationnel» et de «rationalité communicationnelle».

<sup>237</sup>Habermas (1993) : 30.

(rétablissement des faits sur l'Holocauste, éducation par l'information sur les révisionnistes).

## **2 Le questionnaire en ligne<sup>238</sup>**

### **2.1 Le profil du visiteur-type**

Les résultats de notre enquête en ligne datant de 1998 nous renseignent sur les autres éléments de la pertinence du Nizkor à partir du point de vue de 97 de ses utilisateurs. Leur profil se présente comme suit : masculin (82,5%), à la mi-trentaine (28,9%), anglophone (81,4%), nord-américain (56,7%) et situé surtout aux États-Unis (50,5%). De plus, le visiteur-type possède un niveau baccalauréat (38,9%), est de religion chrétienne (48,5%) et est soit professionnel (32%), soit étudiant (26,8%) (questions 12 à 19).

À travers les résultats de ce sondage, le lecteur jugera entre autres de la crédibilité du Nizkor, de sa visibilité sur le Net, de sa popularité et de la gamme d'utilisation qu'il implique pour les répondants (questions 1 à 4 ; 6 et 7). Par ailleurs, les «66 questions et réponses» feront l'objet d'une évaluation de la part des intervenants (questions 8A à 8D). L'impact du Nizkor sur les opinions des répondants sur l'Holocauste et sur les révisionnistes suivra (questions 5A, 5B ; 9A, 9B). Après quoi, le positionnement du Projet Nizkor relativement au débat sur la réglementation de la cyberhaine sera établi à partir des commentaires des intervenants (questions 10 et 11).

### **2.2 Remarques générales sur le Nizkor**

Les trois moyens principaux par lesquels les répondants ont pris connaissance du Nizkor sont : les outils de recherche Internet (29,9%), les hyperliens à partir d'autres pages Web

---

<sup>238</sup>Cf. l'annexe 3 : Le formulaire du questionnaire en ligne.

(23,7%) et les groupes de discussion Usenet (20,6%).<sup>239</sup> Ceci atteste de la visibilité du Nizkor sur le Net et fait écho aux reconnaissances qui lui sont attribuées par la communauté Internet.<sup>240</sup>

Quant aux indicateurs liés à la popularité du Nizkor, la fréquentation du site indique que les répondants le connaissent depuis un peu plus d'un an, en moyenne.

D'emblée, nous notons le grand nombre de novices du Nizkor, étant donné que 21,9% des répondants fréquentent le site depuis une semaine ou moins. Cela pourrait laisser croire à un manque d'adhésion par rapport au Nizkor, néanmoins, 18,7% des répondants le visitent depuis 2 ans et 16,7% depuis une année. Notons aussi que 4,2% des répondants consultent le Nizkor depuis le début de sa création (6 ans en 1998), ce qui signale un intérêt soutenu pour le site ainsi qu'une certaine fidélité.

En ce qui concerne la fréquentation du Nizkor, 16,5% des répondants visitent le site à raison d'une heure par semaine, 21,9% une fois par mois et 13,2% une fois tous les trois mois. La proportion des répondants qui consacrent le plus de temps au Nizkor, soit de 2 à 4 heures par semaine, est de 11%. La fréquence moyenne d'utilisation du Nizkor est d'1 à 2 heures par semaine, ce qui indique que le site est visité assez régulièrement et suggère qu'il suscite un intérêt.

Effectivement, les rubriques<sup>241</sup> principales du Nizkor apparaissent pertinentes pour les répondants, les contenus jugés particulièrement utiles étant d'abord les *Features*<sup>242</sup>, (68%).

---

<sup>239</sup>Les autres moyens par le biais desquels les répondants ont connu le Nizkor sont les connaissances personnelles (9,3%) ; les médias tels que journaux et magazines (9,3%) ; d'autres sources (4,1%) et des expositions (2,1%).

<sup>240</sup>Cf. *Awards* sur le site du Nizkor.

<sup>241</sup>Les catégories suivantes correspondent à la structure principale du site Nizkor.

<sup>242</sup>Voir l'annexe 5 : le *Fasttrack* du Projet Nizkor.

Puis viennent le *Holocaust Web Project*<sup>243</sup> (67%), les *Faq's*<sup>244</sup> à présent intitulées *Holocaust Research Guides* (64,9%), les archives *FTP Shofar*<sup>245</sup> (46,4%) et enfin l'outil de recherche<sup>246</sup> du Nizkor (35,1%). Nous en concluons que l'ensemble des matériels du Nizkor est pertinent pour les intervenants, surtout les *Features*, catégorie qui renferme essentiellement les documents à caractère éducatif originant du Nizkor, comme les «66 questions et réponses» ; les techniques sur le révisionnisme, etc. Ces documents mis en exergue par le Nizkor dans son site à travers la dénomination «*Special Features*» sont ceux qui sont jugés les plus utiles par les répondants.

### 2.3 Les divers types d'utilisation du Nizkor

Le Nizkor admet par ailleurs des usages variés. Un répondant affirme à cet égard: "The information of the Nizkor is well varied. It suits several of my needs : course, instruction and personal growth".

La recherche d'informations a néanmoins représenté la motivation principale des répondants à visiter le Nizkor. En effet, la plus grande proportion des intervenants a fréquenté le site d'abord pour s'informer (54,6%), pour des recherches (44,3%), pour satisfaire leur curiosité (38,1%), dans le cadre de leurs études (22,7%) et pour des raisons professionnelles (6,2%). [voir Fig. 1]

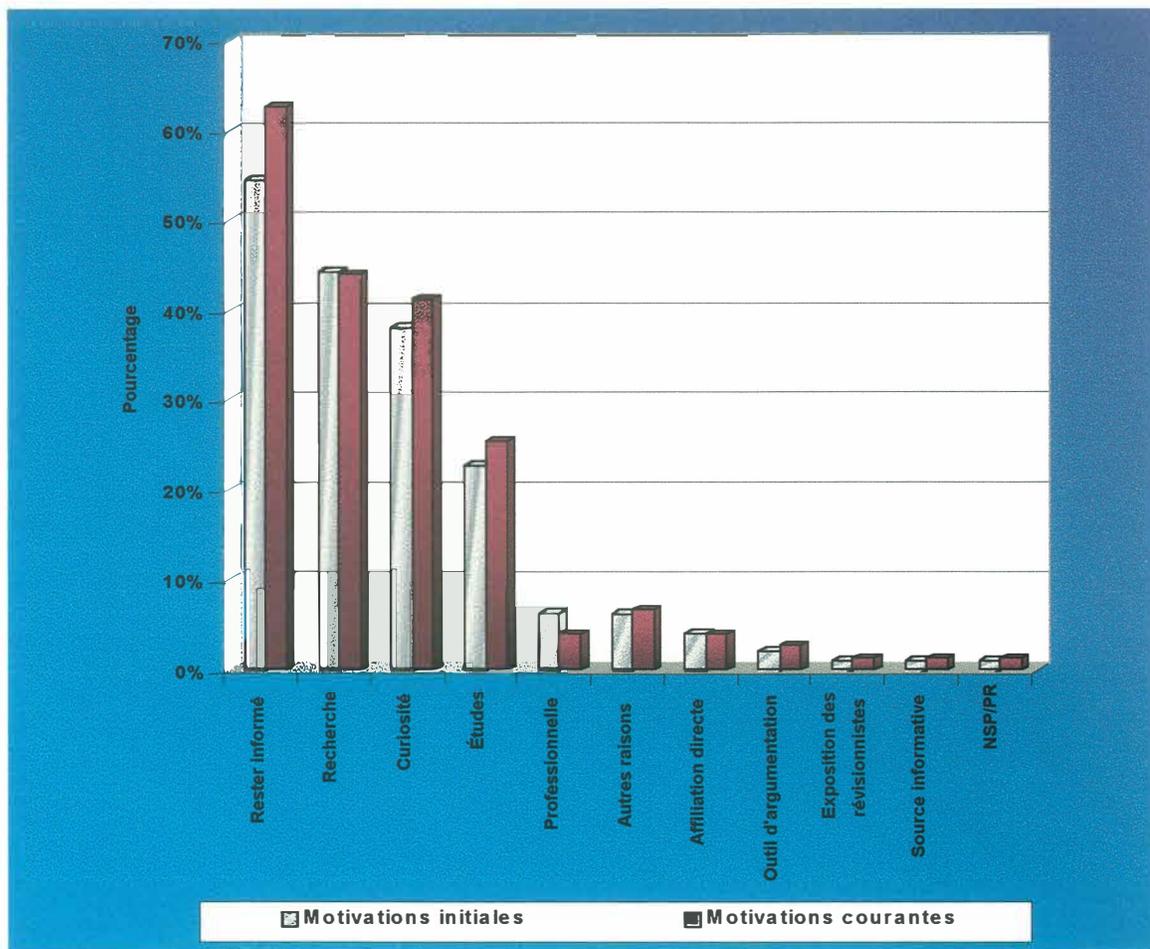
---

<sup>243</sup>Le *Holocaust Web Project* correspond aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 du chapitre III, section 3.1. Voir l'annexe 5 : le *Fastrack* du Projet Nizkor.

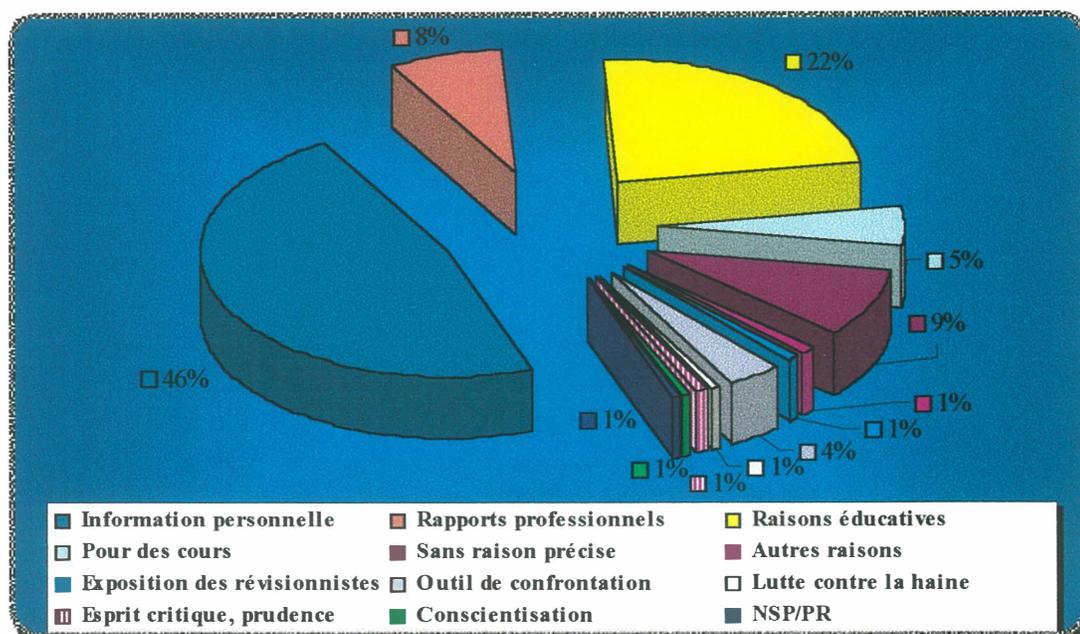
<sup>244</sup>Voir les annexes 4 et 5 : la carte du site du Projet Nizkor et le *Fastrack*.

<sup>245</sup>ibid.

<sup>246</sup>ibid.

**FIG. 1 : MOTIVATIONS INITIALES ET COURANTES D'UTILISATION DU NIZKOR**

La raison principale pour laquelle les utilisateurs du Nizkor y poursuivent leur visite a aussi trait à la recherche d'informations. Tandis que 12,4% des répondants continuent à fréquenter le Nizkor pour des raisons professionnelles, 14,4% des intervenants sans raison précise (consultation seulement), et 38,1% des répondants pour des raisons éducatives, la majorité des visiteurs, soient 77,3% l'utilisent pour rester au fait des dernières nouvelles. Par conséquent, quelle que soit leur motivation initiale à consulter le Nizkor, les répondants y retournent surtout pour s'informer personnellement, ce qui indique d'une part qu'ils trouvent les informations dignes d'intérêt. D'autre part, cela démontre que l'objectif principal de l'ONG de représenter un centre de documentation sur les révisionnistes et l'Holocauste est atteint. [voir Fig. 2]

**FIG. 2 : TYPES D'UTILISATIONS DU NIZKOR**

Hormis la recherche d'information, les autres utilisations concrètes du Nizkor ont trait au téléchargement d'informations à partir du site, effectué par 46,4% des répondants, dont un affirme : "the site has been of tremendous help in providing data and facts with which to win over so-called revisionists and deniers". À cet égard, 9,3% des répondants ont mentionné que le Nizkor consiste pour eux en un outil d'argumentation et 6,2% qu'il les motive à s'impliquer contre la haine. Ceci indique donc un certain activisme de la part des visiteurs du Nizkor et répond à l'aspiration principale de Ken McVay de stimuler un militantisme de la part des internautes.

Nous avons noté jusqu'à présent que le Nizkor bénéficie d'une popularité, d'une crédibilité et d'une fidélité certaines de la part des internautes et que ses contenus admettent diverses utilisations, éléments qui témoignent de la pertinence du Nizkor.

Passons maintenant aux intérêts spécifiquement éducatifs du Nizkor à travers l'évaluation propre aux répondants des «66 Q & R» sur l'Holocauste.

## 2.4 Les «66 questions et réponses» sur l'Holocauste: Nizkor v/s révisionnistes

L'analyse thématique précédente du Projet Nizkor a fait ressortir entre autres l'effort de validation des informations dont l'équipe du Nizkor a fait preuve pour mettre à mal l'expertise et la soi-disant scientificité des révisionnistes. Dans cette enquête, nous avons opté pour une série de questions ouvertes pour recueillir le maximum de réactions des intervenants au sujet de leur évaluation de l'argumentation du Nizkor et celle des révisionnistes manifestées à travers les «66 Q & R».

Nous constatons que 61,9% des répondants sont familiers avec les «66 Q & R», contre 38,1%, ce qui démontre d'une part un intérêt pour les initiatives éducatives du Nizkor. Comme nous le verrons à la suite, ces intervenants relèvent l'efficacité argumentative prépondérante du Nizkor, comparativement à celle des négationnistes de l'Holocauste. En effet, l'inventaire des forces du Nizkor et des faiblesses des révisionnistes à travers les «66 Q & R» met davantage en lumière la qualité du site en termes de rhétorique<sup>247</sup>.

Parmi les intervenants qui connaissent les «66 questions et réponses» sur l'Holocauste, 28,3% considèrent que le site est une source d'information appuyée sur des preuves. Un répondant a mentionné au sujet du Nizkor : "listing of evidence is the most importance feature of the Project". Un autre a souligné : "they make an exhaustive effort to document all of their arguments" et 20% considèrent que le Nizkor possède une grande quantité d'informations. 20% évoquent aussi la rationalité et l'objectivité dont le Nizkor fait preuve. Enfin, 8,3% des répondants considèrent que le Nizkor n'a que des forces. Les autres points forts explicités sont la factualité du Nizkor (10%), sa persévérance et son dévouement dans sa lutte contre la cyberhaine (10%), ses hyperliens vers les sites haineux (6,7%), l'équilibre qu'il instaure dans le débat sur la propagande haineuse (6,7%), les photos et les images à l'appui de ses informations (5%) et son recours aux experts (5%).

---

<sup>247</sup>Cf. l'annexe 3 : le formulaire du questionnaire en ligne : questions 8A à 8D.

En contrepartie, pour ce qui a trait aux faiblesses des révisionnistes, 20% déplorent leur désinformation, 16,7% leur manque de preuves et leur superficialité, 15% leur mauvaise foi et 11,7% leur affiliation aux groupes racistes. Les autres éléments indiqués sont leur subjectivité (8,3%), leur ignorance des faits liés à l'Holocauste (5%) et leur recours à des pseudo-experts (5%).

Il reste que les répondants soulèvent aussi des points forts propres aux révisionnistes qui les aident à atteindre leurs objectifs de désinformation. À cet effet, 15% des intervenants considèrent qu'ils paraissent plausibles et persuasifs. 13,3% les jugent stratèges et manipulateurs. Par ailleurs, 11,7% ont affirmé que l'ignorance du public joue en faveur des négationnistes.

Pour ce qui est des autres éléments qui servent les desseins des révisionnistes, ils ont trait à leur persévérance (10%), à leur exploitation de la peur et de la xénophobie (6,7%), à leurs mensonges (5%), à leur mauvaise foi et à leur répétition des mêmes arguments (3,3% respectivement).

En ce qui concerne les faiblesses principales attribuées au Nizkor, elles consistent plutôt en des recommandations. En effet, 10% des intervenants font état d'un manque de diversification du site, le Nizkor se spécialisant en effet sur le thème de l'Holocauste. Par exemple, quelques répondants aimeraient que le Nizkor traite aussi de la cause des Premières Nations ; des Arabes , etc. Des intervenants affirmaient à cet égard: "the Nizkor Project needs to include some other historical denials". "I did expect to see more links from free speech and humanist sites". Les autres faiblesses soulignées (8,3%) ont trait à l'organisation du contenu du Nizkor d'une part, au sujet duquel deux répondants ont mentionné : "In the FTP part, it's hard to know what is contained in the documents without going into them. A better content statement is needed". "Unlike revisionist sites, Nizkor has little summary".<sup>248</sup> Par ailleurs, 5% des intervenants déplorent le recours à l'émotion de l'ONG : "A person shouldn't argue based on her emotions or personal feelings. Nizkor does

---

<sup>248</sup>Les contributions spécifiques du Nizkor admettent néanmoins des contextualisations.

that" ; "pages (...) are occasionally directed at individual revisionists. I see no reason for educated people to fall to their level of name-calling".<sup>249</sup>

En résumé, les répondants semblent plus convaincus de l'efficacité argumentative du Nizkor en termes d'argumentation à travers les «66 Q & R». Les données portant sur les forces et les faiblesses propres au Nizkor et aux révisionnistes abondent aussi dans ce sens. En effet, 81,7% des répondants ont cité les points forts du Nizkor, contre 45% qui ont fait part de ses faiblesses. À l'inverse, 65% des répondants ont évoqué les forces des révisionnistes, contre 63,3% qui ont souligné leurs faiblesses.

Les intervenants sont donc généralement plus favorables au Nizkor. Un d'entre eux a d'ailleurs mentionné au sujet des «66 Q & R» du Nizkor : "It easily proves who has the better argument including presenting sound scientific argument which can not be argued with".

## 2.5 L'impact du Nizkor sur la perception par rapport à l'Holocauste

Un autre indice de la pertinence du Nizkor a trait à la validation de l'Holocauste en tant qu'événement historique **important** et **authentique** par les intervenants. En effet, la constance des opinions sur l'authenticité de l'Holocauste et sur l'importance qu'elle revêt suite à leur visite du Nizkor est particulièrement pertinent, compte tenu du fait que l'ONG fournit des liens directs avec des sites haineux.

La moyenne indique que les répondants sont plutôt d'accord au sujet de l'**authenticité** de l'Holocauste. En effet, pas moins de 74,2% d'entre eux sont tout à fait d'accord à cet égard, contre 15,5% qui ne sont pas du tout d'accord. Par conséquent, le sens commun qui veut que la société considère l'Holocauste comme un fait se reflète également à travers notre sondage. Exception faite pour deux intervenants sceptiques qui mentionnaient au sujet du

---

<sup>249</sup>Le reproche du répondant s'applique effectivement à la section «Encouragement» du site à travers laquelle le Nizkor entre parfois dans le jeu des révisionnistes en recourant à l'indignation.

nombre de décès de Juifs au génocide : "12 million is a little bloated, don't you think?" ; "they aren't entirely wrong".

Quant à l'**importance** attribuée à l'Holocauste suite à la visite du Nizkor, son niveau reste élevé, la moyenne oscillant entre plutôt d'accord à neutre. De plus, 38,1% des répondants sont tout à fait d'accord à propos de la majoration de l'importance de l'Holocauste et 16,5% seulement ne sont pas du tout d'accord à ce sujet.

En somme, l'Holocauste est généralement jugé comme un fait et comme un sujet d'intérêt public suite à la visite du Nizkor, ce qui indique un certain impact de l'ONG qui a trait à sa sensibilisation.

## 2.6 Les «66 questions et réponses» et les perceptions sur l'Holocauste

En effet, concernant l'influence des «66 Q & R» sur l'opinion au sujet de l'Holocauste, il est intéressant de noter que 8,3% (5 sur 60) des intervenants ont changé de point de vue. Les changements explicités sont la validation des informations par les «66 Q & R» et le développement de l'esprit critique qu'elles ont occasionné. Un des répondants mentionne: "I saw that there was more evidence for the Holocaust than I had been aware of".

Quant à ceux qui affirment que les «66 Q & R» n'ont pas influé sur leur opinion au sujet de l'Holocauste (75%/45 sur 60), ils fournissent pour seuls commentaires les éléments suivants : les «66 Q & R» représentent un instrument de confrontation, les ont conscientisés et sont d'un intérêt éducatif.<sup>250</sup>

Mentionnons pour finir que l'agrégat des remarques à cette question fait ressortir que 6,7% des répondants ont relevé la sensibilisation par rapport à l'Holocauste et leur conscientisation et 5% ont affirmé que les «66 Q & R» constituent un bon outil d'argumentation.

---

<sup>250</sup>Nous avons peu d'indication quant à la façon dont les répondants ont changé d'avis.

Il semble donc que les «66 Q & R» aient eu un impact positif sur les répondants, un d'entre eux faisant même état d'un changement radical : "I used to think the Holocaust was just a big Zionist lie, now I think it's a fact". Néanmoins, le faible taux de réponse à cette question nous empêche d'aller plus loin dans l'analyse.<sup>251</sup>

## 2.7 Les «66 questions et réponses» et les perceptions sur les révisionnistes

Quant à l'influence des «66 Q & R» sur la perception des révisionnistes, 50% (30 sur 60) des répondants ont affirmé ne pas avoir changé d'opinion à leur propos. En contrepartie, 33,3% (20 sur 60)<sup>252</sup> des répondants ont changé d'opinion au sujet des négationnistes suite à la lecture du document. De ces répondants, 6 ont évoqué leur conscientisation et leur sensibilisation. 3 répondants sur 20 ont aussi fait part d'un développement de leur esprit critique. Les «66 Q & R» ont donc un impact, les révisionnistes étant considérés moins crédibles.

Par ailleurs, les intervenants apparaissent sensibles face au danger que peut poser le révisionnisme, 15% des répondants considérant que les «66 Q & R» les ont conscientisés sur l'ampleur du phénomène révisionniste. Un intervenant affirme à ce sujet : "Now I have a feeling that it is much more dedicated than I had realized" ; "I didn't know there was such a concerted effort to misinform". De plus, 6,7% des répondants mentionnent que les «66 Q & R» ont mis à jour l'ignorance des révisionnistes sur les faits de l'Holocauste et 5% que le document révèle leur tentative de désinformation. Notons aussi que 5% des répondants ont affirmé que les «66 Q & R» ont accru leur inquiétude face aux révisionnistes. Deux intervenants soulignent à cet effet : "they know how to package their information for those unfamiliar with the facts" ; "they are preying on the natural xenophobia exhibited by all people".

---

<sup>251</sup> 10% des intervenants ne se prononcent pas sur la question.

<sup>252</sup> 15% des intervenants ne se prononcent pas sur la question.

En résumé, l'influence des «66 Q & R» sur la perception de l'Holocauste et des révisionnistes a trait à la double fonction : sensibilisation sur l'Holocauste et conscientisation sur l'ampleur du phénomène révisionniste. Un intervenant en fait état: "The document did sharpen my knowledge and awareness of historical details as well as inform me of the unsettling revisionist view".

## 2.8 L'impact du Nizkor sur les perceptions au sujet des révisionnistes

Bien que les «66 Q & R» sur l'Holocauste les aient convaincu de la pertinence du Projet Nizkor, les répondants demeurent inquiets par la dissémination de la cyberhaine.

Quelle que soit la crédibilité du Nizkor, ces points forts des révisionnistes contribuent probablement à une inquiétude soutenue des 97 répondants vis-à-vis leur danger.

En effet, à l'affirmation selon laquelle les révisionnistes seraient moins **dangereux** suite à la visite du Nizkor, 50,5% des répondants ne sont absolument pas d'accord, contre 8,2% qui sont tout à fait d'accord et 7,2% qui sont plutôt d'accord. La moyenne indiquant que la majorité des répondants sont plutôt en désaccord avec le fait que les révisionnistes seraient moins dangereux témoigne aussi de la perception constante du danger posé par les négationnistes de l'Holocauste.

Par ailleurs, à l'affirmation selon laquelle les révisionnistes apparaîtraient plus **puissants** suite à la visite du Nizkor, la moyenne indique une neutralité de la plupart des répondants. Les réponses se répartissant de manière relativement égale entre les différentes options proposées indiquent une certaine indifférence à ce sujet. Néanmoins, il reste que 21,6% des intervenants sont absolument d'accord avec le fait que les révisionnistes sont plus puissants, contre 12,4% qui ne sont pas du tout d'accord.

Ainsi, indépendamment de la crédibilité que les répondants accordent au Nizkor, les révisionnistes sont considérés relativement dangereux et puissants.

## 2.9 La réglementation de la cyberhaine<sup>253</sup>

Il faut néanmoins nuancer cet énoncé, étant donné que 4,1% seulement des répondants ont fait part de leur préoccupation, dont un qui a évoqué au sujet des révisionnistes "their ability to present their material in a scholarly and intelligent way". À l'inverse, 7,2% des répondants se disent rassurés face aux négationnistes. Un intervenant affirme à cet égard : "I feel more comfortable with the Web knowing that Nizkor is there" et un autre le fait que : "their arguments start falling apart if studied thoroughly and if you have the knowledge".

De plus, quoique les révisionnistes continuent d'être perçus comme une menace, nous notons une opposition majoritaire des répondants à la censure des contenus haineux (60,8%), 2,1% seulement étant en faveur d'une réglementation étatique. Un intervenant a mentionné au sujet du Nizkor : "I'm not sure it changes anything. There is a need to engage this propaganda though as always there is a problem with engaging with the propagandists at all. Nizkor does a good job though".

La préoccupation des répondants a principalement trait à l'exposition des enfants à la propagande haineuse. Deux intervenants ont souligné : "The Internet is where the young people are looking for information more and more often" ; "People, particularly young ones, who know little of this period are very likely to be drawn in by haters". Faisant référence aux révisionnistes, un autre répondant a mentionné "their appeal to the under-educated particularly black and white youths" comme justification de son inquiétude. Toutefois, concernant la disponibilité des hyperliens vers les sites haineux par l'entremise du Nizkor, les répondants ne s'y objectent pas, 6,7% (4) des intervenants considérant ces hyperliens comme une force du Nizkor. Un seul répondant a manifesté son opposition à l'endroit de ces hypertextes en déclarant : "on the one hand those who visit Nizkor out of curiosity are handed the platforms of the deniers and neonazis".

---

<sup>253</sup>Cf. figure 3 : L'impact du Nizkor sur la position par rapport à la censure.

Par ailleurs, les commentaires des répondants au sujet de la relation entre la présence du Nizkor et le contrôle de la cyberhaine font ressortir des arguments largement favorables à l'ONG anti-haineuse et qui sont liés à son potentiel pour l'éducation critique. Jugeons-en à travers les citations suivantes des répondants : "the power of the Internet to disseminate large amounts of information in a short period of time provides one of the best ways to provide information to combat denial" ; "The Nizkor site means that the Internet has a powerful force for good and reason to battle ignorance" ; "It (Nizkor) calmly presents facts which is a better alternative than either resorting to the haters' own tactics or to censorship" ; "Nizkor is a positive example of the fact that you can fight hate propaganda using information instead of censorship". "It illustrated ability of people to repudiate error" ; "It convinced me that the solution to hate speech is more speech" ; "the more exposure people have to the truth the better" ; "It made me realize that the best way to fight hate is with truth".

La pertinence du Nizkor comme une alternative à la réglementation est également visible à travers l'énumération des nombreuses fonctions exercées par le Nizkor dans le cadre du débat portant sur la réglementation des contenus illégaux sur l'Internet.

La première fonction a trait au développement de l'esprit critique, ainsi que le relèvent 17,5% des répondants, dont un a mentionné : "It reminded me to stay vigilant against hate".

Un deuxième rôle du Nizkor est sa fonction d'intermédiaire. En effet, 14,4% des répondants affirment que l'ONG apporte un équilibre au débat sur la réglementation de la propagande haineuse. Des intervenants notent à cet effet : "It gives the other View" ; "the clear winners are the readers for they get BOTH sides of the argument" ; "readers in newsgroups can follow the thesis and anti-thesis and create their own opinion on the theme".

Par ailleurs, les autres rôles remplis par le Nizkor sont nombreux. Les répondants soulignent dans une proportion de 9,3% la factualité du Nizkor, la qualité de ses informations, sa fonction à titre d'outil d'argumentation, son exposition des révisionnistes et

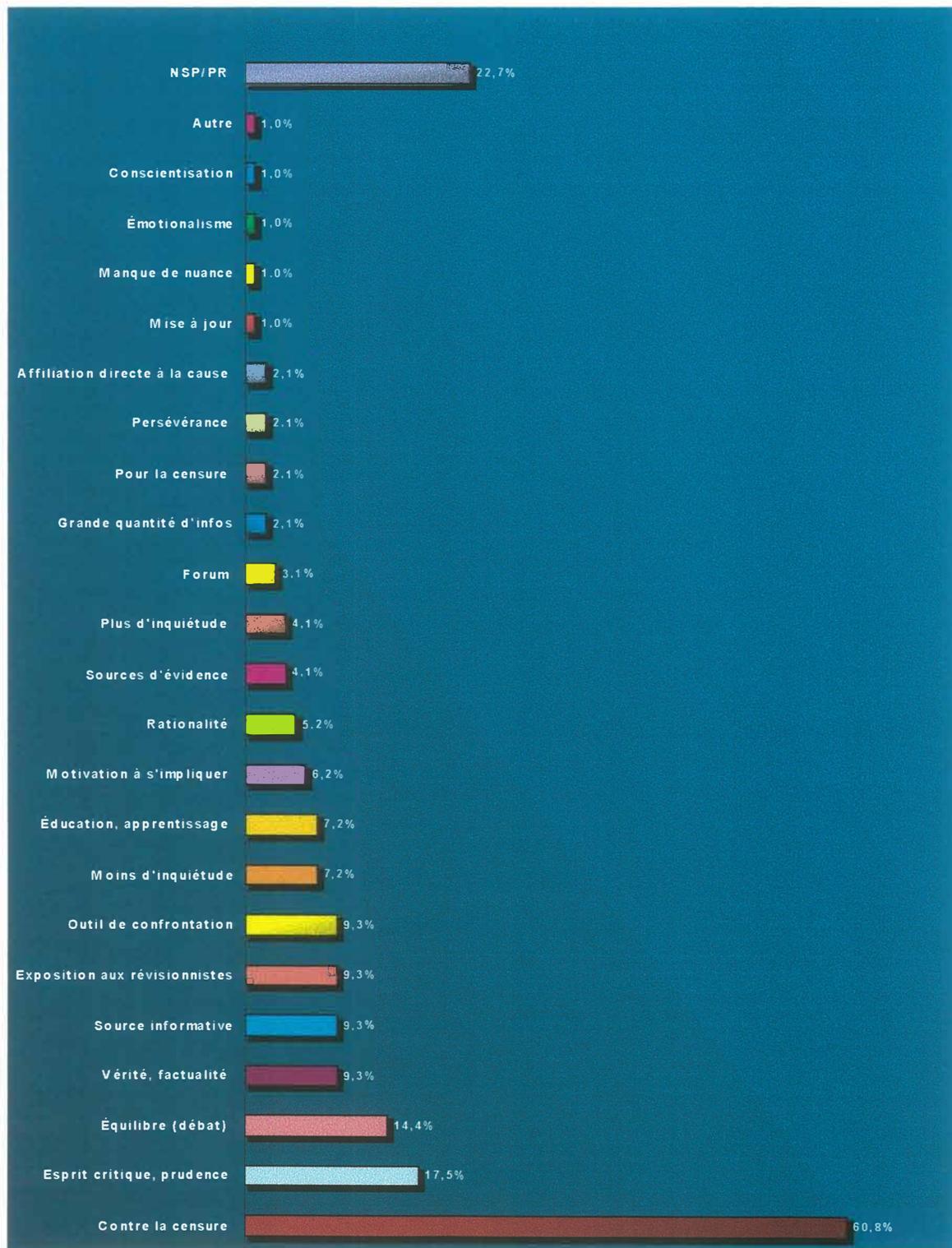
la stimulation que le site produit en encourageant à lutter contre la cyberhaine. D'autres intervenants mentionnent ses autres fonctions pratiques et/ou psychologiques du Nizkor : "I found examples of how I can handle hate mails" ; "Nizkor does an excellent job at reminding me that we must not forget and that we must continue the fight" ; "It can make a difference in clearing people's minds of the atrocities of the Holocaust" ; "their claims may lead to more research on Holocaust actual facts".

L'éducation du Nizkor en tant qu'alternative à la réglementation de la propagande haineuse a aussi été relevée, l'ONG faisant l'objet de maints encouragements sur ce plan. En voici quelques exemples : "For people wishing to educate, this is a valuable resource" ; "the information needs to be put to use and presented to the right targets" ; "hopefully it will educate people about the dangers of hate propaganda on the Net". "I believe that it stands a chance of reaching and educating people that would otherwise believe the holocaust deniers.

Enfin, le Nizkor est aussi considéré comme une bonne référence à fournir aux internautes. En effet, des intervenants ont affirmé : "It gives a place to direct people if they have questions about the holocaust or holocaust denial" ; "it's a good place to send people who even partially believe the revisionists".

Pour toutes les raisons ci-dessus énumérées, le Nizkor apparaît pertinent en tant qu'outil éducatif. La présence du Nizkor sur le Web depuis 7 ans et la visibilité dont l'ONG bénéficie sur le Net font aussi état de la crédibilité de l'ONG anti-haineuse.

**FIG. 3 : IMPACT DU NIZKOR SUR LA POSITION DES RÉPONDANTS  
PAR RAPPORT À LA CENSURE**



**CHAPITRE V**

**La discussion critique**

## 1 Les conclusions méthodologiques

Les trois instruments de mesure que nous avons utilisés pour l'étude de cas du Nizkor (la description du site ; l'analyse thématique des «66 questions et réponses» et le questionnaire en ligne) ont bel et bien fait ressortir l'intérêt éducatif de cette ONG, son rôle de sensibilisation sur l'Holocauste et de stimulant de l'esprit critique face aux révisionnistes du Net.

Notre hypothèse initiale sur la pertinence du Nizkor d'un point de vue éducatif est donc confirmée. Nos attentes ont été dépassées, les résultats de l'enquête nous réservant des surprises en révélant par exemple l'activisme des internautes.

Toutefois, il faut nuancer nos résultats, car d'un côté, notre échantillon est composé de volontaires et leur intérêt pour le Nizkor est donc plus évident (la participation de deux révisionnistes seulement à l'enquête l'indique).<sup>254</sup> Il reste que les résultats de cette enquête en ligne sont corroborés à travers l'équivalence des observations révélées par les deux autres instruments de recherche déployés pour la réalisation de l'étude de cas du Nizkor.

D'un autre côté, la taille relativement limitée de notre échantillon nous empêche d'inférer nos conclusions à la population. Par extension, la participation insuffisante de jeunes étudiants et de professeurs ne nous permet pas d'approfondir au sujet des applications éducatives concrètes du Nizkor. En effet, seulement 6 étudiants âgés de moins de 19 ans et 7 enseignants ont répondu à notre sondage. De plus, aux questions<sup>255</sup> qui sont spécifiquement destinées à l'ensemble des étudiants et des professeurs, 90,9% ne se sont pas prononcés.

---

<sup>254</sup>Il faut aussi prendre en considération la tendance des individus à rechercher l'information qui confirme leur opinion et à éviter celle qui la contredit. «C'est le principe de l'exposition sélective aux médias auquel il faut ajouter celui du renforcement des opinions existantes». Gonnnet (1997) : 11.

<sup>255</sup>Cf. questions 20 et 21, l'annexe 3 : Le formulaire du questionnaire en ligne.

Voici les seuls indicateurs dont nous disposons sur l'utilisation concrète par ces deux groupes. Sur les deux des sept professeurs qui ont répondu à l'enquête, l'un affirme : "I mentioned the Nizkor as an Internet reference for students who are wired and want to see more information on the issues". L'autre souligne : "it has been a most valuable resource in a variety of classes in studies of Canadian history and German history primarily".

Quant à l'utilisation du Nizkor par les étudiants dans le cadre de cours, elle fait ressortir quatre champs d'étude, que nous citons selon l'ordre d'importance qui leur a été attribué: l'Histoire, la Sociologie, le Droit et la Théologie.

Le questionnaire en ligne représentant une méthode de collecte de données qui comporte plusieurs avantages, il serait aisé pour un autre chercheur de récolter plus de réponses au sujet des applications éducatives de l'ONG ainsi que sur d'autres variables.

En effet, l'enquête en ligne présente plusieurs atouts : c'est un procédé qui permet de recueillir des données étendues dans le temps, automatiquement générées, et comprenant une large population. De plus, contrairement au sondage conventionnel, le questionnaire en ligne est peu coûteux. L'Internet constitue également un laboratoire intéressant sur les changements de perceptions dans la société et ce, à l'échelle internationale.

Dans le cas de la cyberhaine, il serait intéressant d'explorer la stabilité des mœurs auprès d'un plus grand nombre d'intervenants à propos du révisionnisme et de l'Holocauste. Ceci est d'autant plus pertinent que les négationnistes de l'Holocauste utilisent des méthodes toujours plus raffinées pour attirer les internautes.

## 2 Les recommandations

Le Projet Nizkor fait partie d'une nouvelle tendance qui privilégie l'éducation critique aux médias «afin de faire des élèves des adultes maîtres de leur environnement médiatique, conscients des manipulations qui les guettent et des richesses qui leur sont proposées».<sup>256</sup>

L'éducation critique peut être un instrument de lutte concret sur le Net. En témoignent trois sites canadiens particulièrement actifs sur ce plan:

Celui de la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) s'occupe du racisme en général et donne surtout accès à des rapports officiels sur le crime lié aux préjugés au Canada. Sa prochaine visée a trait à la constitution d'une base de données sur les associations et les organismes canadiens impliqués dans la lutte contre le racisme plutôt qu'à des initiatives ayant trait à la cyberhaine.<sup>257</sup>

Par ailleurs, Rescol est un site qui vise à relier les 18 000 écoles primaires, secondaires et tertiaires canadiennes. Par son intermédiaire, les élèves bénéficient d'un réseau leur permettant de communiquer entre eux ainsi qu'avec des enseignants et des experts à travers le monde. Néanmoins, le seul projet éducatif qui porte sur la propagande haineuse est destiné aux étudiants du Secondaire III au Secondaire V date de 1996, ne comporte aucune mise à jour et n'est pas indexé dans l'outil de recherche du Rescol canadien.<sup>258</sup>

L'autre site éducatif, le Réseau Éducation-Médias fondé en 1993, est spécifiquement consacré à la sensibilisation critique des enfants et des adolescents. Pour ce qui a trait à la propagande haineuse, le Réseau Éducation-Médias a mis en place un jeu interactif intitulé «Qui dit vrai? La deuxième aventure des trois Cybercochons» voué à faire prendre

---

<sup>256</sup>Réseau Éducatif-Médias (Béliveau : «L'éducation aux médias : une nécessité»).

<sup>257</sup>Cette information nous est fournie par Darlyn Mentor, agente-de programme pour le FCRR.

<sup>258</sup>Le Cabinet juridique du Rescol est disponible auprès de: <http://aix1.uottawa.ca/ntrec/lawroom/nbpex.html>

conscience aux enfants de 8 à 11 ans de la différence entre les préjugés et l'objectivité.<sup>259</sup> *Challenging Hate On-Line*, une autre initiative intéressante issue de Karen Mock du B'Nai Brith, fournit différentes ressources destinées à informer les parents (informations juridiques, forum en ligne). Néanmoins, le site est exclusivement de langue anglaise et n'est pas mis à jour régulièrement.

Ces trois exemples font état de l'importance accordée à la sensibilisation sur la propagande haineuse au Canada. Cependant, les contenus de la FCRR, du Rescol canadien et du Réseau Éducation-Médias portent sur l'ensemble des enjeux liés aux médias et n'accordent pas de place au révisionnisme. Cette forme de racisme est pourtant celle qui apparaît la plus sophistiquée et la plus lourde de conséquences pour les jeunes sur le Net. Aux dires du dirigeant de l'ADL Abraham Foxman, le *World Church of the Creator*, site canadien anti-sémite, cible en effet les jeunes avec assiduité:

it boasts a special children's section that utilizes enticing graphics and child-friendly language to lure young Web-users. Children are urged to have fun solving crossword puzzles while educating themselves.<sup>260</sup>

Le Projet Nizkor revêt toute son importance dans la lutte contre la désinformation puisqu'il constitue la seule ressource documentaire canadienne consacrée essentiellement à la cyberhaine. De plus, le Nizkor se spécialise sur la facette considérée la plus dangereuse de la propagande haineuse, le révisionnisme, au sujet duquel Deborah Lipstadt<sup>261</sup> affirme : «la négation de l'Holocauste est au centre de la "toile" de la haine».

Par ailleurs, le rapport final du Réseau Éducatif-Médias préparé pour le compte de la FCRR en mars 1999 «auprès d'éducateurs impliqués dans l'éducation multiculturelle et antiraciste partout au Canada» soulève les lacunes liées à la lutte spécifique à la cyberhaine.

---

<sup>259</sup>Ce jeu interactif est accessible à travers le Réseau Éducation-Médias en ligne : <http://www.Reseau-medias.ca/fre/cpigs/cpigs2.html>.

<sup>260</sup>Zdnet (1999).

<sup>261</sup>Lipstadt est une experte dans le domaine de la cyberhaine. Ligue des droits de la personne, B'Nai Brith Canada, (1998) : 15.

L'équipe du Réseau Éducatifs-Médias rapporte d'une part : «nous n'avons relevé aucune information sur des stratégies pour faire face à l'émergence et à la force du racisme sur Internet».<sup>262</sup> D'autre part, elle observe que «la grande majorité des enseignants ont besoin de recevoir une formation spéciale et un soutien matériel avant d'être en mesure d'offrir une éducation multiculturelle et antiraciste».

Les contenus informatifs du Nizkor pourraient combler les besoins en «soutien matériel» des enseignants et l'utilisation de l'encyclopédie que représente le Nizkor est des plus valable, l'ONG canadienne étant un pionnier dans le domaine de la cyberhaine (cf. ses nombreux objectifs, chapitre III, section 2.3).

En ce qui concerne la mise en application du Nizkor à des fins éducatives, McVay mentionne : "I know from correspondence and personal conversations that professors use the system (c.a.d. le Nizkor) and recommend it to their students". Mais pour ce qui a trait à la création d'un «guide pour enseignant» qui fait partie des objectifs de l'ONG, ce projet s'est soldé par un échec. À ce propos, McVay affirme : "It doesn't exist, unfortunately. No teachers are willing to take on the task".<sup>263</sup>

Il est néanmoins intéressant d'observer les avantages qu'offrirait l'utilisation du Projet Nizkor dans le cadre d'un programme pédagogique critique, conformément à la mission éducative dont le Projet Nizkor s'est doté.

## **2.1 La pertinence du site Nizkor et des «66 Q & R» pour l'éducation des jeunes**

**Langue:** Le Nizkor se voulant un projet autant canadien qu'international, la majorité de ses contenus sont de langue anglaise. Il s'agit d'une limite pour les jeunes francophones. Néanmoins, un des membres du Nizkor a traduit les 66 questions et réponses sur l'Holocauste, la contribution majeure du Nizkor, en langues française (cf. Annexe 7: les 66 questions et réponses sur l'Holocauste) et espagnole.

---

<sup>262</sup>FCRR (1999c).

**Actualité:** Le Nizkor est mis à jour de manière quotidienne et son contenu continuellement enrichi. Ceci s'applique à l'ensemble du site y compris aux documents portant sur l'Holocauste, dont les archives, les derniers rapports juridiques provenant de divers pays et les informations récentes sur les grands procès impliquant des groupes anti-sémites. En ce sens, le Nizkor prodigue à la fois une documentation historique et un portrait d'actualité sur sur les colporteurs de haine.

**Qualité pédagogique:** Le Nizkor contextualise les documents à travers l'abondante utilisation d'hypertextes internes et externes qui permettent de corroborer les thèmes abordés et de les approfondir. Ce faisant, le Nizkor fait preuve d'une expertise dans le domaine de la cyberhaine et de l'Holocauste.

**Texte/Image:** Le Nizkor abrite environ 130 images portant sur l'Holocauste ; des trames sonores et des enregistrements audio-visuels qui témoignent de l'authenticité de la Shoah. La simplicité du site (sobriété, peu de pages Web superposées) et son homogénéité sur le plan visuel (formats similaires) facilitent la lisibilité des contenus et centrent l'attention sur le fond plutôt que la forme.

**Objectivité/Subjectivité:** La place accordée aux faits par rapport à l'opinion est importante dans un domaine où les arguments fondés sur l'objectivité sont censés être les meilleurs garants contre le révisionnisme. Dans le cas du Nizkor, les faits prédominent par rapport aux points de vue. Les sources et références détaillées citées de manière systématique en attestent. Le recours aux rapports officiels, aux archives historiques, aux documents juridiques et aux rapports d'experts comme preuves appuyées en sont également des indicateurs. Ce souci d'objectivité s'applique aussi aux textes qui représentent les contributions du Nizkor (Encouragements ; les techniques du négationnisme de l'Holocauste ; Le révisionnisme de l'Holocauste ou son déni).<sup>264</sup> Toutefois, le Nizkor

---

<sup>263</sup>Interview menée par courriel avec Ken McVay, le fondateur du Projet Nizkor.

<sup>264</sup>Cf. l'annexe 6 : Un exemple de contribution éducative du Nizkor.

recourt occasionnellement à l'émotion comme dans le cas de la section «Encouragement».<sup>265</sup> Ceci peut être considéré comme un signe de transparence du Nizkor pour certains ou une marque de faiblesse pour d'autres.

**Public-cible/Le Nizkor et les jeunes:** Nous avons constaté que le Nizkor ne fournit pas d'éléments contextuels de manière systématique pour guider l'internaute dans sa lecture et son interprétation des informations. Ce manque d'implication du Nizkor est justifié par son désir de ne pas intervenir activement, les textes étant jugés comme des preuves de poids suffisantes. Cet argument est des plus valable compte tenu de l'objectif principal du Nizkor qui consiste à être avant tout une encyclopédie de faits sur l'Holocauste.

Néanmoins, l'utilisation pédagogique directe de l'ensemble des documents est à éviter pour certaines catégories de jeunes. En effet, nous avons découvert un texte externe, le Protocole des Sages de Sion, dont le contenu est dépourvu de résumé et d'introduction. De plus, sa réfutation arrive beaucoup plus loin dans le document. C'est pourquoi une utilisation didactique sans encadrement qui s'appliquerait à l'ensemble du site du Nizkor n'est pas recommandée. L'évaluation de l'objectivité et de la valeur réelle de documents comme le Protocole des Sages de Sion pourrait, à notre avis, s'avérer délicate pour de jeunes lecteurs. L'ONG fonctionnant sur une base bénévole et disposant de peu de fonds, il est peu probable qu'elle remédie à cet élément, d'autant plus que le site du Nizkor continue d'amasser maintes informations.

Finalement, la structure générale du site et le fait qu'il n'abrite aucun jeu pour enfants nous porte à conclure que les adultes constituent le public-cible du Projet Nizkor. Il est donc nécessaire de prévoir un encadrement pédagogique adaptable à l'âge des jeunes.

Au demeurant, le Nizkor constitue de manière générale un bon instrument pour l'éducation critique face à la propagande haineuse. Les informations les plus appropriées d'un point de vue didactique sont ses contributions propres, dont les «66 questions et réponses» sur l'Holocauste. Les réserves que nous avons émises précédemment ne s'appliquent pas aux

---

<sup>265</sup>Disponible sur le site du Nizkor à : <http://www.nizkor.org/encouragements>.

«66 Q & R», ce document étant disponible en langues anglaise et française et son contenu étant riche d'un point de vue informationnel. En effet, les «66 Q & R» contiennent des renseignements sur les faits historiques relatifs à l'Holocauste et à la Seconde Guerre Mondiale, de même qu'elles favorisent un développement de l'esprit critique à l'égard des révisionnistes. Nous nous accordons ainsi avec le Nizkor pour affirmer que «la réfutation de ces 66 affirmations constitue une excellente introduction au déni de l'Holocauste, l'autre avantage étant qu'elle «frappe directement au cœur de la négation de la Shoah (génocide)».

Jacques Piette évoque d'ailleurs l'importance du développement des habiletés de la pensée critique qui passe par «la lecture, l'analyse, l'interprétation, la compréhension et l'évaluation des contenus, peu importe le médium utilisé»:

(E)n apprenant à l'élève à questionner la validité des arguments ; rejeter les conclusions hâtives ; détecter les biais ; les erreurs de raisonnement et de logique ; remettre en question la crédibilité des sources d'informations ; identifier les présupposés explicites et implicites d'une affirmation ou d'un argument, etc.<sup>266</sup>

Par ailleurs, selon la perspective de l'éducation critique:

on peut enseigner à l'élève à développer sa pensée critique par le biais de mathématiques, de l'apprentissage de la langue maternelle, des sciences sociales, de l'histoire ou de toute autre matière, si l'enseignement de la pensée critique devient le point de mire des apprentissages scolaires.<sup>267</sup>

En tant que document qui donne préséance à la rhétorique, l'usage des «66 Q & R» du Nizkor permettraient précisément l'appropriation de techniques favorables à l'éveil de l'esprit critique. Ce contenu peut également être utilisé comme un moyen pédagogique qui passe par le débat, dont Harasim relève l'importance dans ce qui suit:

Students need to gain a deep understanding of the opposing facts, theories, and points of view. The worst way to do this is to give a lecture, the best way is the debate, especially one that continues over a period of time, enabling students to pursue and present additional information to support their positions. The

---

<sup>266</sup>Piette (1996) : 85.

<sup>267</sup>Piette (1996) : 68.

understanding of controversy comes through participation. (...) A debate can be organized around any issue or question with two or more sides. Debating team allows learners an opportunity to deepen their analytical and communication skills by defending one position and critiquing counterpositions.<sup>268</sup>

Dans cette optique, les «66 questions et réponses» du Nizkor pourraient donner lieu à diverses applications. Ce document du Nizkor pourrait être utilisé autant à titre individuel pour les plus âgés (la teneur des informations du Nizkor nous laisse croire que l'auditoire qu'il vise est plutôt composé d'universitaires par opposition à un jeune lectorat) que dans le cadre de cours d'histoire dans les établissements scolaires<sup>269</sup> qui font intervenir un encadrement pour les plus jeunes).<sup>270</sup>

En ce qui concerne des applications éducatives des 66 «questions et réponses qui font intervenir l'orientation d'un enseignant, elles pourraient par exemple servir de support pour une discussion de groupe sur l'Holocauste en tant qu'événement historique. Par ailleurs, elle pourraient faire l'objet d'un jeu argumentatif au cours duquel des étudiants emprunteraient les positions du Nizkor et des révisionnistes, ce qui constituerait d'ailleurs un bon moyen de les informer à la fois sur le phénomène de la propagande haineuse et sur l'Holocauste. Les 66 «questions et réponses» pourraient aussi donner lieu à des travaux étudiants donnant lieu à une déconstruction des thèses révisionnistes avec le support de références historiques, etc. Enfin, dans le cadre d'une instruction en ligne, le Réseau

---

<sup>268</sup>Harasim (1996) : 132-133.

<sup>269</sup>Les cours primaires et secondaires qui s'appliqueraient à l'application didactique du Nizkor seraient : «histoire du monde actuel» ou «les guerres mondiales».

<sup>270</sup>Les curriculums devraient être adaptés selon la tranche d'âge à laquelle les jeunes appartiennent. Le Réseau Éducation-Médias les divise en quatre catégories : 1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> année ; 4<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> année ; Sec. I à Sec. III et Sec. III à Sec. V. La première catégorie nécessite une supervision en ligne élevée et ce sont les jeux interactifs qui sont privilégiés pour leur «apprentissage des stéréotypes créés par les médias». Pour les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année, pour lesquels la supervision doit être élevée à faible, il faudrait envisager «des méthodes permettant de distinguer entre les opinions et les faits sur Internet». Du Sec. I au Sec. III, la supervision doit être moyenne à nulle et «une communication directe avec des experts est recommandée». Pour les étudiants du Sec. III au Sec. V, la supervision en ligne doit être faible à nulle et l'initiation devrait porter sur «la différence entre la liberté d'expression et la propagande haineuse ainsi que le cadre légal entourant le crime haineux». Réseau Éducation-Médias (1998). («Les jeunes et Internet : pensée critique pour l'utilisation du Web») et FCRR (1999c) : point 5.

Éducation-Médias et le Rescol canadien pourraient également intégrer les «66 Q & R» à leur programmes éducatifs, au sein d'un projet spécifiquement voué à la cyberhaine révisionniste.

## Conclusion

Pour l'heure, la propagande haineuse sur l'Internet continue à proliférer et les sites haineux à utiliser des méthodes de plus en plus sophistiquées pour recruter de nouveaux membres. Par exemple, le site haineux jugé le plus actif au niveau international, *Stormfront*, a mis en place une page Web interactive vouée spécifiquement aux enfants.<sup>271</sup> Quant au dernier rapport de 1999 du *Southern Poverty Law Center*<sup>272</sup>, il souligne que «les groupes racistes blancs cherchent de plus en plus à recruter des universitaires et des intellectuels».<sup>273</sup>

Pour faire face aux dangers posés par la propagande haineuse, les gouvernements multiplient leurs initiatives, en mettant l'accent sur les recours réglementaires traditionnels. Au Canada, l'ajout de l'article 718.2 au *Code criminel* permet désormais aux juges d'imposer des sentences d'emprisonnement plus élevées pour les actes motivés par la haine.

À l'instar du CRTC, la Commission canadienne sur les Droits de la personne a le mandat de se charger des cas flagrants de cyberhaine (ex: l'affaire Zündel).

Le B'Nai Brith Canada<sup>274</sup>, l'organisme le plus impliqué politiquement dans la lutte contre la propagande haineuse, a mis en place en avril 1999 une ligne téléphonique destinée à recevoir les plaintes liées à la cyberhaine, en toute confidentialité.

Un «aperçu des activités et des réalisations récentes»<sup>275</sup> de Justice Canada datant d'août 1999 annonçait une réforme à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* d'ici avril 2000. Enfin, au niveau international, le Canada a signé en 1998 le Statut du tribunal pénal

---

<sup>271</sup>«His site Stormfront (...) includes a «Kid's Page» containing a history of the white race, an on-line colouring book, a discussion board and «a white power» version of «Doom», a popular computer game. *The Economist* (1999) : 30-31.

<sup>272</sup>Ce rapport est intitulé *Intelligence Project*. Southern Poverty Law Center (1999).

<sup>273</sup>Réseau éducation-Médias (1999). («Internet a la cote auprès des suprémacistes blancs»).

<sup>274</sup>B'Nai Brith Canada's Press Releases (1999).

<sup>275</sup>Justice Canada (1999).

international (TPI) lequel aura juridiction en matière de génocide, de crimes de guerre suite à sa ratification par 60 autres États. Mais qu'en est-il de la cyberhaine?

L'Australie a récemment mis en place une loi sur les contenus offensants en ligne<sup>276</sup> spécialement destinée à protéger les mineurs. Cette législation responsabilise les fournisseurs de services numériques australiens qui sont tenus de retirer les contenus offensants de leurs serveurs. Néanmoins, cette loi ne résout pas la question de la mise en application concrète d'une telle responsabilisation des opérateurs de services Internet<sup>277</sup>, pas plus qu'elle ne s'attaque aux enjeux transfrontaliers du Net.

En effet, à l'heure actuelle, le caractère international de l'Internet fait obstacle à ce type de réglementation. Force est de constater qu'au Canada, les sites de Marc Lemire, de Zündel et le serveur Fairview disséminent encore leurs messages haineux en toute impunité et ce, malgré les procédures juridiques mises en places pour les inciter à cesser leurs opérations sur le Net.

Au contraire, les révisionnistes disposent de nombreux moyens techniques leur permettant de faire abstraction des législations anti-haineuses. Par exemple, Jason Black, un utilisateur régulier de forums négationnistes Usenet, répondait comme suit à des menaces d'internautes:

Go ahead and send off all the complaints that you want. I have several freenet accounts under various names all over North America, I also have several Unix shell accounts in Europe and Australia, over 60 back-up-e-mails for posting through Dejanews, and God knows how many open NNTP servers that allow

---

<sup>276</sup>La loi *Broadcasting Services Amendment (On-line Services)* tente d'implanter un système de co-régulation basé sur l'autoréglementation par les fournisseurs de services Internet ainsi que sur une ligne d'appel destinée à recevoir les plaintes. Grainger (1999) : chapitre 9.

<sup>277</sup>Les fournisseurs de services numériques ont le pouvoir d'annuler l'abonnement d'un internaute pour faire suite à des plaintes. Mais il est peu probable qu'ils puissent étendre cette pratique à l'ensemble des auteurs de trouble en raison de la surabondance des informations. De plus, laisser aux fournisseurs de services Internet le soin de décider de la nature des contenus est une question délicate.

posting to Canadian news groups. So, get all the accounts cut that you want, all you accomplish is delaying me for maybe, mmm, five minutes.<sup>278</sup>

Quant à la possibilité d'une autoréglementation exercée par les maîtres de réseau sur les contenus, une enquête de 1998<sup>279</sup> portant sur l'implication future de 510 fournisseurs de services Internet dans le contrôle de la cyberhaine à travers 40 pays fait ressortir la faible probabilité d'une responsabilisation plus active de leur part. Au Canada, la décision du CRTC en matière de réglementation du Net décharge aussi les fournisseurs de services Internet de la responsabilité de censeur.

Pour ce qui est du recours aux conventions internationales pour remédier à la cyberhaine, Castells évoque un argument qui tient toujours:

(..) to be able to shrink the Net selectively, all countries connected to it will have to agree on the topics that they want to see banned, and then set up a joint monitoring system that will certainly be challenged as unconstitutional in democratic countries.<sup>280</sup>

Quoi qu'il en soit, la voie internationale s'avèrera peu concluante tant et aussi longtemps que les États-Unis ne participeront pas aux négociations. Rappelons à cet effet que l'expression haineuse sur le Net est protégée par le Premier Amendement américain, contrairement au crime haineux, lourdement sanctionné.

D'ailleurs, à l'issue de la décision de la Cour suprême des États-Unis établissant l'inconstitutionnalité du *Communication Decency Act*, le juge Dazell recommandait surtout au gouvernement américain d'utiliser tous les moyens en son pouvoir pour sensibiliser la population à la double réalité du Net:

---

<sup>278</sup>The Vancouver Sun (1998).

<sup>279</sup>Voici quelques données intéressantes : 76% des fournisseurs de services numériques pensent que les utilisateurs seront toujours à même de choisir les contenus de leur choix sur le Web. Par ailleurs, la majorité de ces fournisseurs croit qu'il ne leur incombera pas de réguler les activités sur le Net. De plus, la majorité souligne qu'un contrôle effectif des contenus accédés par leurs clients est très ardu. Westphall et Towell (1998) : 26-31.

<sup>280</sup>Castells (1997) : 258-259.

There is a compelling need for public education about the benefits and the dangers of this new medium, and the Government can fill the role as well. In my view, our action today should mean that the Government's permissible supervision of Internet stops at the traditional line of unprotected speech.<sup>281</sup>

Plus récemment, des experts sur la cyberhaine ont mis de l'avant l'option de l'éducation en faisant valoir que : «The only effective response, as watchdog groups now realize, is to use the Internet itself to resist extremists». David Goldman, le dirigeant de *Hatewatch*, ONG qui surveille la cyberhaine rappelle la double réalité du Net : «The Internet is the greatest thing to happen to hate, it is also the worst thing». Robert Arena affirme pour sa part : «The Internet helps fighters for tolerance by exposing the activities of previously shadowy groups. When you expose hate groups for what they are, people are enticed to get involved to stop them».<sup>282</sup>

Dans le cadre de la régulation difficile du cyberespace, les ONG éducatives en ligne constituent une mesure importante. Comme nous l'avons vu, le Nizkor remplit plusieurs fonctions en représentant à la fois une encyclopédie numérique, une ressource prodiguant des outils de lutte basés sur l'argumentation et un forum éducatif. Ce type de site dote ainsi les parents, les médias, les enseignants et les étudiants de moyens pacifiques pour faire face à la cyberhaine et fournit aussi aux internautes concernés des instruments pour contrecarrer la désinformation.

Ce faisant, les ONG anti-haineuses comme le Nizkor exercent un rôle important en évitant que le Net ne devienne un foyer incontesté de propagande haineuse. Les auteurs de haine, autrefois difficiles à localiser dans le monde physique, sont dorénavant mis à jour et leur raisonnement exposé à des fins éducatives sur le Web. Le principe de la liberté d'expression au sein de l'Internet a ainsi favorisé la visibilité des marchands de haine qui peuvent dorénavant faire l'objet d'une surveillance, mais aussi les remontrances des sites comme le Nizkor. Cette dynamique permise par le Net fait donc coexister les deux points

---

<sup>281</sup>American Civil Liberties et al. v. Janet Reno (1997) : 63.

<sup>282</sup>The Economist (1999) : 30-31.

de vue, empêchant ainsi le monopole de l'information par les colporteurs de haine.

Or, ces ONG sont souvent aux prises avec un manque de fonds qui menace la poursuite de leurs opérations sur le Net. Étant donnée l'importance de leur fonction, il y aurait lieu d'assurer la survie des organismes les plus notoires par l'octroi de subventions.

Pour finir, il ne faut pas négliger un rôle à long terme essentiel que les ONG anti-racistes comme le Projet Nizkor remplissent : à titre d'encyclopédie numérisée, le Nizkor donne non seulement l'heure juste sur des faits historiques liés à l'Holocauste mais permet également d'en prolonger le souvenir. Ce rôle de gardien de la mémoire est d'autant plus crucial que les révisionnistes capitalisent sur le facteur temporel pour parvenir à semer le doute dans les esprits : «les suprémacistes espèrent qu'avec le temps les gens remettront en question l'Holocauste et les atrocités causées par le nazisme».<sup>283</sup>

---

<sup>283</sup>FCRR (1999b).

## BIBLIOGRAPHIE

**ADL (Anti-Defamation League)** (1999a). «Extremists and Racists are Targeting Children and Creating an 'Electric Community of Hate' on the Internet». Communiqué du 23 juin. Disponible auprès de <http://www.adl.org>.

**ADL** (1999b). «High-Tech Hate: Extremist Use of the Internet». Disponible auprès de: <http://www.adl.org> sous la rubrique Hate on the Internet.

*American Civil Liberties et al. v. Janet Reno* (1997). *Attorney General of the United States; American Library Association, Inc. et al. v. United States Department of Justice et al.*

**AUTIN, J. L.** (1995). «Réflexions sur la notion de régulation en droit public» dans Maille, M. (dir.) La régulation entre droit et politique, Paris, L'Harmattan, 1995.

**BABBIE, E.** (1986). The Practice of Social Research, Fourth Édition, USA : Wads Worth Publishing Co.

**BALLE, F.** (1990). Médias et Sociétés, Paris : Éditions Montchrestien, 5ème édition.

**BILSTAD, B.T., et GODWARD, C.** (1996). «Obscenity and Indecency on the Usenet : The Legal and Political Future of Alt.sex.stories». Journal of Computer-Mediated Communication : vol. 2, n°2. Disponible en ligne auprès de: <http://www.ascusc.org/jcmc/vol2/issue2/bilstad.html>.

**BLAIS, A.** (1992). «Le sondage» dans Gauthier, B. Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données, 2e éd., Sillery, Qc: Presses de l'Université du Québec, pp. 361-396.

**BOLINSKI, D.** (ed.) (1997). With Distefano, V. et Giengocavo, G., Child Safety on the Internet, by the Staff of Classroom Connect, Editorial Dr, Lancaster, Pensylvania :Classroom Connect Publisher and Prentice-Hall.

**BURTON, P.F.** (1996). «Content on the Internet : Free or Fettered?», Department of Information Science, University of Strathclyde, paper presented at the 10th Annual Computers in Libraries International, London, 20 February, disponible auprès de: <http://www.dis.strath.ac.uk/control/CIL96.html>.

**BRACKEN, H.M.** (1994). Freedom of speech. Words are not deeds, USA : Praeger publishers.

**BRETON, P. et PROULX, S.** (1989). «Des alternatives pour penser les médias», dans L'explosion de la communication : La naissance d'une nouvelle idéologie, Paris/Montréal : Boréal/La Découverte.

**CARON, A.H.** (1999). «L'environnement techno-médiatique des jeunes à l'aube de l'an 2000, présence de la télévision et du micro-ordinateur au foyer». Cahiers de recherche en communication, Groupe de recherche sur les jeunes et les médias, Bibliothèque nationale du Québec, Université de Montréal.

**CASTELLS, M.** (1996). The Rise of the Network Society : The Information Age: Economy, Society and Culture, Blackwell Publishers Inc: Great Britain, Volume 1.

**CASTELLS, M.** (1997). The Power of Identity: The Information Age: Economy, Society and Culture, Blackwell Publishers Inc: Great Britain, Volume 2.

**CCAI (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information)** (1995a). Contact Communauté Contenu. «Le défi de l'autoroute de l'information», Rapport final, Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada, septembre.

**CCAI** (1995b). Rapport du Groupe de travail sur la culture et le contenu canadiens : Pour s'assurer d'une forte présence sur l'autoroute de l'information, octobre.

**CCAI** (1997). Préparer le Canada au monde numérique, Rapport final, Industrie Canada, Ottawa, septembre.

**CHRC (Canadian Human Rights Commission)** (1998). Pentney, W, F., Words that wound: Human Rights Proceedings as a Response to Hatred in Canada, paper presented at the Conference : «Hatred in Canada : Perspectives, Action and Prevention» BC, September 18, disponible auprès de : <http://www3.ca.nizkor.org/hweb/orgs/canadian/bc/university-of-victoria/hatred-in-canada/C1-pentney.html>.

**CHRC (Commission des droits de la personne)** (1998). «La Cour fédérale ordonne la continuation des audiences relatives à la diffusion de messages haineux sur Internet», 7 mai. Disponible auprès de: <http://www.chrc.ca/news-comm/1998/nov05.asp> ; «Un tribunal des droits de la personne poursuivra l'instruction de plaintes relatives à la diffusion de messages haineux sur Internet», disponible auprès de: <http://www.chrc.ca/news-comm/1998/may07.asp>.

**CLAUDÉ, D.H.Y.** (1991). Les skinheads et l'extrême-droite, Montréal : VLB éditeur.

**COMMISSION DE LA CULTURE** (1996). Les enjeux du développement de l'inforoute québécoise, Document de consultation, Mandat d'initiative, Secrétariat des commissions, juin.

**COMMISSION DE LA CULTURE** (1997). Inforoute, culture et démocratie : Enjeux pour le Québec, Rapport final, mandat d'initiative, Secrétariat des commissions, mai.

**COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA** (1986). La propagande haineuse, document de travail n°50, Ottawa.

**COMMUNICATIONS CANADA** (1992). Nouveaux médias...Nouveaux choix. Ottawa : Industrie Canada.

**CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)** (1998a). Avis Public Radiodiffusion CRTC 1998-82/ Avis public Télécom CRTC 98-20, Nouveaux médias.

**CRTC** (1998b). Bulletin Forum-nouveau-média n°3, 12 octobre, disponible auprès de: [http://www.forum-nouveau-media-net/nouv/bltn\\_2f.html](http://www.forum-nouveau-media-net/nouv/bltn_2f.html).

**CRTC** (1998c). Bulletin Forum-nouveau-média n°4, 7 novembre, disponible en ligne: [http://www.forum-nouveau-media-net/nouv/bltn\\_4f.html](http://www.forum-nouveau-media-net/nouv/bltn_4f.html).

**CRTC** (1999). Avis public radiodiffusion 1999-84 / Avis public télécom CRTC 99-14, Ottawa, Nouveaux médias, le 17 mai, parties 1 et 2, disponible auprès de : [http://www.crtc.gc.ca/FRN/BCASTING/NOTICE/1999/P9984\\_1.txt](http://www.crtc.gc.ca/FRN/BCASTING/NOTICE/1999/P9984_1.txt)  
[http://www.crtc.gc.ca/FRN/BCASTING/NOTICE/1999/P9984\\_0.txt](http://www.crtc.gc.ca/FRN/BCASTING/NOTICE/1999/P9984_0.txt).

**FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES (FCRR)** (1999a). «La condamnation de la propagande haineuse constitue un avertissement sérieux». Alexander, L. 25 septembre, disponible auprès de: [http://www.crr.ca/French/publications/fpub\\_articles900925.htm](http://www.crr.ca/French/publications/fpub_articles900925.htm).

**FCRR** (1999b). «Combattre la haine au Canada» disponible sur le site de la FCRR auprès de: [http://crr.ca/French/publications/fpub\\_factsheetsHate.htm](http://crr.ca/French/publications/fpub_factsheetsHate.htm)

**FCRR** (1999c). «Curriculums d'enseignement et programmes spéciaux convenant à l'étude de la représentation des minorités dans les médias», mars, disponible auprès de: [http://www.crr.ca/French/publications/fpub\\_researchNetCurric3.htm](http://www.crr.ca/French/publications/fpub_researchNetCurric3.htm).

**FORAND, C.** (1993 ). «Les mots venin», Justice, 15, n°3, mars.

**FORAND, C.** (1996). «Quand les porteurs de haine sont à la barre», Justice, 8, n°2, février.

**GONNET, J.** (1997). Éducation et médias, Coll. Que sais-je? Paris: Presses Universitaires de France.

**GOVERNEMENT DU CANADA** (1996). La société à l'ère de l'information : Pour entrer de plain-pied dans le XXIe siècle. Politiques et initiatives pour faciliter l'évolution du Canada vers la société de l'information et l'économie du savoir, Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada, mai.

**GRAINGER, G.** (1999). «Diffusion, co-régulation et bien public», La Conférence commémorative Spry 1999, Montréal, le 2 novembre, disponible auprès de: <http://www.fas.umontreal.ca/com/spry/spry-gg-conf.html>.

**HABERMAS, J.** (1978). L'espace public: Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, (Version française de Strukturwandel der Offentlichkeit (1962), traduit par M.B. De Launay), Paris : Éditions Payot.

**HABERMAS, J.** (1987). Théorie de l'agir communicationnel, tome 1, Fayard. Cité dans Les communautés virtuelles. Autoroutes de l'information : pour le meilleur ou pour le pire? (1995) Rheingold, H., France: Éditions Addison-Wesley, SA.

**HABERMAS, J.** (1993a). «Actions, actes de parole, interactions médiatisées par le langage et monde vécu» dans La pensée postmétaphysique, Paris : Armand Colin.

**HABERMAS, J.** (1993b). Justification and Application Remarks on Discourse Ethics, translated by Ciaran Cronin, USA : the MIT Press.

**HARASIM, L. HILTZ, S.R., TELES, L., TUROFF, M.** (1996). Learning Networks : A Field Guide to Teaching and Learning Online, The MIT Press, 2<sup>ème</sup> édition.

**HAUSER, G.A.** (1987). «Features of the Public Sphere». Critical Studies in Mass Communication, vol.4, n°4 : 437-441, décembre, US : Annandale.

**HOFFMAN-RIEM, W.** (1996). Regulating Media : The Licensing and Supervision of Broadcasting in Six Countries. New York : Guilford.

**HORNSBY, L. & LOVE STRONG, A.** (1996). Sous la direction de Patrick Wiseman, «Hate Speech and the Internet», Georgia State University College of Law, disponible auprès de: <http://gsulaw.gsu.edu/lawand/papers96/hornsby.html>.

**JOHNSON, D., JOHNSTON, D. et HANDA, S.** (1995). Getting Canada OnLine : Understanding the Information Highway, Toronto : Stoddart Publishing.

**JUSTICE CANADA** (1994a). «Ethnocultural Groups. The Justice System in Canada : A Review of the Issues, Hate Crimes, Hate Material and Hate Groups», Working Document Currie, A. & Kiefl, G. Disponible auprès de: <http://www.nizkor.org/hweb/orgs/canadien/canada/justice/ethnocultural-groups/ecg-012-1.html>.

**JUSTICE CANADA** (1994b). «Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger», Rapport technique. (Racial Discrimination Law and Practice, Human Rights Research and Education Centre, disponible auprès de: [http://canada.justice.gc.ca/index\\_fr.html](http://canada.justice.gc.ca/index_fr.html).

**JUSTICE CANADA**, (1996). L'exploitation injustifiée de la violence, Document de consultation, mars 1996. Disponible auprès de : <http://132.204.132.161/Consultations/Violence/undue-fr.html>.

**JUSTICE CANADA** (1996). «Aperçu des activités et des réalisations récentes du Ministère», août 1999, disponible auprès de Justice Canada:  
[http://canada2.justice.gc.ca/presentation/achieve1999\\_fr.html](http://canada2.justice.gc.ca/presentation/achieve1999_fr.html).

**KAHIN, B. et NESSOR, C.** (1996). The Internet as a source of regulatory arbitrage, Symposium on Information, National Policies, and International Infrastructure Center for Business, and Government & Center for International Affairs, Institute for Information Technology Law & Policy, Harvard Law School, may 7.

**KATSH, E.** (1995). «Rights, Camera, Action : Cyberspatial Settings and the First Amendment», 104 (7) *The Yale Journal*.

**LACROIX., J.-G. et TREMBLAY, G., WILSON, K. et MÉNARD, M.** (1994). «L'autoroute électronique : plus qu'une métaphore ?». *Interfaces*, vol. 15, n°5, sept-oct.

**LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS OF B'NAI BRITH CANADA** (1999). 1998 Audit of Antisemitic Incidents, Canada.

**LIGUE DU B'NAI BRITH CANADA** (1998). Rapport des incidents antisémites de 1997.

**LONG, G.P.** (1997). «Who are You: Identity and Anonymity in Cyberspace» dans Droit du cyberspace, Trudel et al. Éditions Thémis, Faculté de droit, Centre de recherche en droit public, Montréal: Université de Montréal.

**MAILLE, M.** (1995). La régulation entre droit et politique, Paris : L'Harmattan.

**MARCHIPONT, J.P.** (1995). Les nouveaux réseaux de l'information, coll. Références européennes, Paris, Éd. Continent Europe.

**MASSE, D.** (1996). «L'État a-t-il un rôle à jouer dans le développement de l'Inforoute», dans Policy Options Politiques : Les politiques pour l'inforoute, vol. 17, n°8, Montréal : IRPP Publications, octobre.

**MAYER, R. et OUELLET, F.** (1991). «L'analyse de contenu» dans Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux, Boucherville, Qc: Gaëtan Morin éd.

**MAYER, R. et OUELLET, F.** (1991). «Les techniques d'échantillonnage» dans Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux, Boucherville, Qc: Gaëtan Morin éd.

**McKAY, P.** (1995). Les problématiques de la liberté d'expression et de la censure dans la circulation de l'information sur les inforoutes, Communication aux Entretiens Jacques-Cartier, Lyon, décembre, disponible auprès de:  
<http://www.juris.uqam.ca/profs/mckayp/liberte.html>.

**NOBRE, F.** (1973). Le Droit de Réponse et la nouvelle technique de l'information, Paris: Nouvelles Éditions Latines.

**PATRIMOINE CANADA** (1998). Recherche et analyse stratégiques (RSA) Combattre la haine sur l'Internet : Étude comparative internationale des approches politiques, Heather De Santis, pour le Programme du multiculturalisme, Département du Patrimoine Canadien, janvier.

**PIETTE, J.** (1996). Éducation aux médias et fonction critique, Collection Éducation et Formation dir. Michel Bernard. Paris: L'Harmattan.

**PLANTIN, C.** (1990). Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude de la parole argumentative, Paris : Kimé.

**POULAIN, J.** (1997). «Rencontre avec Habermas», par Jacques Poulain, paru dans Le monde des livres, 10-1-97, l'Agora en ligne, <http://agora.qc.ca/textes/habermas.html>.

**POST, D.G.** (1995). «Anarchy, state and the Internet : An Essay on Law-Making in Cyberspace», Online J., L., art.3, par.39 disponible auprès de : <http://www.law.cornell.edu>

**POST, D.G.** (1996). «Regulating Cyberspace: governance, self-governance, and the problem of jurisdiction», «Jurisdiction in Cyberspace: Who makes the Law?» Communicating and conducting business On-Line (may 16-17) Georgetown Law Center, Washington D.C.

**RABEAU, Y.** (1996). «Convergence, danger ou opportunité ?». Options politiques, vol. 17, n°8 : 18, octobre.

**RABOY, M.** (1992). Les médias québécois : Presse, radio, télévision, câblodistribution. Boucherville: Gaëtan Morin éditeur.

**RACICOT, M. HAYES, M., SZIBBO, A.R., TRUDEL, P.** (1997). «Étude de la responsabilité relative au contenu circulant sur Internet», mars. Disponible auprès d'Industrie Canada, <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/it02999.html>.

**REIDENBERG, J.R.** (1996). «Governing Networks and Cyberspace Rule-Making», 45 Emory Law Journal, par. Introduction.

**RHEINGOLD, H.** (1995). Les communautés virtuelles. Autoroutes de l'information : pour le meilleur ou pour le pire? Éditions Addison-Wesley, France, SA.

**RODERICK, R.** (1986). Habermas and the Foundations of Critical Theory, Theoretical Traditions in the Social Sciences (collection) editor : Anthony Giddens, New York : St. Martin's Press.

**SELLITZ, C., WRIGHTSMAN, L.S., COOK et S.W.** (1977). Les méthodes de recherche en sciences sociales, Sellitz, C. ; Wrightsman, L.S. ; Cook, S.W., Montréal : Les Éditions HRW.

**SEWELL, D. F.** (1990). New Tools for New Minds. A Cognitive Perspective on the Use of Computers with Young Children, New York : St-Martin's Press.

**SHAP, D.** (1994). «Hate crimes in the electronic Media». The Legal Group for the Internet in Canada disponible auprès de : <http://www.io.org/~logic/papers/ds-hate.html>.

**SCHILLER, D., et FREGOSO, R.L.** (1993). « A Private View of the Digital World » dans Kaarle Nordenstreng et Herbert Schiller (éd.), Beyond National Sovereignty: International Communication in the 1990's, Norwood, New Jersey : Ablex Publishing Corporation.

**STAKES, R.** (1995). The Art of Case Study Research, Thousand Oaks, US : Sage Publications.

**STEFANIC, J. et DELGADO, R.** (1993). «A Shifting Balance : Freedom of Expression and Hate-Speech Restriction» 78 Iowa Law Review 737.

**STRASSMAN, P.A., et MARLOW, W.** (1996). «Anonymous Re-mailers as Risk-free International Infoterrorists», Symposium on the Global Information Infrastructure Project, Harvard University, Kennedy School of Information Infrastructure, january 28-30.

**TREMBLAY, A.** (1991). Sondages, histoire, politique et analyse, Qc: Gaëtan Morin éditeur.

**TRUDEL, P.** (1996). «Le rôle du droit dans les politiques de communication», dans P. Trudel, dir., Les politiques de communication et leur mise en œuvre : tendances et états de question. Montréal : Consortium CRDP/IDDM.

**TRUDEL, P., ABRAN, F., BENYEKHEF, K, et HEIN, S.** (1997). Droit du cyberspace Éditions Thémis, Faculté de droit, Centre de recherche en droit public, Montréal : Université de Montréal.

**VALOIS, M.** (1992). dans «Hate Propaganda, Section 2(b) and Section 1 of the Charter : A Canadian Constitutional Dilemma» 26 R.J.T. 373.

**VENNE, M.** (1995). Ces fascinantes inforoutes, Institut Québécois de recherche sur la culture, Collection Diagnostic, Bibliothèque nationale du Québec, Canada.

**VIBERT, H. J.** (1997). «Plaidoyer pour un droit d'Internet: contre le contenu illicite et préjudiciable sur l'autoroute de l'information», disponible auprès de: <http://juris-ugam.ca/etud/pagepers/VIBERTH.plaidoy.htm>.

**WEIMANN, G. et WINN, C.** (1986). Hate on trial : the Zündel Affair The Media Public Opinion in Canada, Ontario: Mosaic Press.

**WESTPHAL, H. et TOWELL, E.** (1998). Investigating the future of Internet regulation, *Internet Research: Electronic Networking Applications and Policy*, Vol. 8, Number 1.

**YIN, R.K.** (1993). Applications of case study research, Applied Social Research Methods Series, Volume 34, U.S : Sage Publications.

### Articles en ligne et magazines

B’Nai Brith Canada’s Press Releases (1999). Disponible auprès de <http://www.bnibrith.ca/press2/pr-990429-10.html>.

Commerce Net Research Center (1999). «Worldwide Internet Population», December. Disponible auprès de : <http://www.commerce.net/research/stats/wwstats.html>.

Telcordia Technologies (1999). «Internet Host and Traffic Growth» Huitema, C., December. Disponible auprès de: <http://www.cs.columbia.edu/~hgs/internet/growth.html>

2600 Australia (1999). «Evading the Broascasting Services Amendment (Online Services) Act 1999». Dogcow. Disponible auprès de: <http://www.2600.org.au/censorship-evasion.html>.

Le Monde Diplomatique (1996). «Internet : L’extase et l’effroi» Manière de voir, n° hors-série.

Le Monde Diplomatique (1999). «Solidarité continentale ou sociétés», Agnès Sinai, Numéro 544, juillet.

Planète Québec (1996). «L’Inforoute et vous», Chronique juridique de l’autoroute électronique et de l’informatique, Labrèche, L. Disponible auprès de : <http://planete.qc.ca/droit/labreche/d010896>.

Radio-Canada (1999). «La navigation des fonctionnaires.», le 23 juin. Disponible auprès de: <http://radio-canada.ca/nouvelles/2//27716.htm>.

Réseau Éducation-Médias (1998). «Les jeunes et Internet : pensée critique pour l'utilisation du Web». Disponible auprès de: <http://www.reseau-medias.ca/fre/prof/educenjeux/nouveaumedia/kidsnet2.html>.

Réseau Éducation-Médias (1998). «L’éducation aux médias : une thématique transversale.», Pichette M., septembre. Disponible auprès de: <http://www.reseau-medias.ca/fre/prof/mediacan/pichette.html>.

Réseau Éducation-Médias «L'éducation aux médias : une priorité». Béliveau, C. Disponible auprès de <http://www.reseau-medias.ca/fre/prof/mediacan/articlebeliveau.html>.

Réseau Éducation-Médias (1999). «Internet a la cote auprès des suprémacistes blancs », le 26 février. Disponible auprès de <http://www.reseau-medias.ca/fre/prof/mediacan/def.html>.

Réseau Éducation-Médias «Qu'est-ce que l'éducation aux médias». Disponible auprès de <http://www.reseau-medias.ca/fre/prof/mediacan/def.html>.

Réseau Éducation-Médias «Quels cours, quelles matières, quelles activités l'éducation aux médias concerne-t-elle?». Disponible auprès de: <http://www.reseau-medias.ca/fre/prof/mediacan/12questi/qs.html>.

Southern Poverty Law Center (1999). «Intelligence Project» auprès de: <http://www.spicenter.org>.

The Economist (1999). «Downloading Hate», november 13.

Voir (1998). «Métro, boulot, facho», Sirois, A. 22 au 28 octobre, pp. 8-9.

Wired Magazine (1999). «Canadian Furor Over Net Filters», J. Ditchburn, 26 juin. Disponible auprès de: [http://www.wired.com/news/print\\_version/politics/story/20391.html?wnpg-all](http://www.wired.com/news/print_version/politics/story/20391.html?wnpg-all).

Zdnet (1999). «Hate groups' influence on Web rising : The Anti-Defamation League says children are increasingly becoming a recruiting target», Seminerio, M. June 23. Disponible auprès de: <http://www.zdnet.com>.

### **Articles portant sur le Projet Nizkor**

Montreal Gazette (1994). «Bouquets and Brickbats»October 15.

Eye Weekly (1994). «Sig Heil : Holocaust revisionism goes up in flame wars». K.K. Campbell, November 10, disponible auprès de [eye@interlog.com](mailto:eye@interlog.com).

«Der Spiegel Online Interview» with Nizkor Director Ken McVay and Nizkor Web Master James McCarthy (1998). February 2. Disponible auprès de : <http://www.spiegel.com>.

«A Hatewatch Interview with Ken McVay» (1998). February 2. Disponible auprès de <http://www.hatewatch.org/forum/Mcvaytext.html>.

The Vancouver Sun (1998). «BC Tel asked to cut off net Nazi's connection». Boeij, W., April 8. Disponible à travers la page personnelle de Ken cVay à <http://www.nizkor.org>.

The Canadian Jewish News (1999). F. Kraft , Internet Edition, «Anti-Holocaust denial Web sites' future uncertain», October 21, Chesvan II 5760.

«The Littman Letter : An Interview with Sol Littman» (1998). January. Disponible auprès de <http://www.nizkor.org/hweb/people/l/littman-sol/littman-letter.html>.

### **Sites éducatifs sur la cyberhaine**

Projet Nizkor: <http://www.nizkor.org>.

Réseau Éducation-Médias: <http://www.reseau-medias.ca/fre/>.

Challenging Online Hate: <http://www.media-awareness.ca/eng/issues/internet/hintro.htm>.

B'Nai Brith Canada: <http://www.bnibrith.ca>.

Hillel Montréal: [http://www.hillel.montreal.qc.ca/hatred\\_frame.html](http://www.hillel.montreal.qc.ca/hatred_frame.html).

Ensemble contre le racisme: <http://www.antiracisme.org>.

Anti-Racist Coalition: <http://www.web.net/~ara/Links/indexlin.html>.

Artists Against Racism: <http://www.vrx.net/aar/>.

Fondation canadienne des relations raciales: <http://www.crr.ca/French/>.

Rescol: <http://www.schoolnet.ca/accueil/f/index.html>.

HateWatch: <http://www.hatewatch.org>.

Recovering Racist Network: <http://www.jmckenzie.com/rrn/links.html>.

**ANNEXE I**

**La législation canadienne sur  
la propagande haineuse : Contexte**

## Législations canadiennes

### 1-Les articles 318 à 320 du *Code criminel*

Suite à la réapparition de groupes néo-nazis faisant l'apologie du fascisme hitlérien et diffusant des écrits racistes et antisémites, des organisations juives, noires, de vétérans de la Deuxième Guerre mondiale et de plusieurs autres groupes ont dès 1953<sup>1</sup> et jusque dans les années 60 exigé l'élaboration de lois contre la haine.

Le Comité Cohen, mis sur pied en 1965 en réponse aux nombreuses revendications a été chargé d'étudier les problèmes liés à la diffusion de la propagande haineuse au Canada. Subséquemment, le Parlement incluait en 1970 dans le *Code criminel* trois dispositions relatives à la propagande haineuse, soient: « la fomentation du génocide », « l'incitation publique à la haine », « la fomentation volontaire de la haine » (Cf Annexe II: les articles 318 à 320 du *Code criminel*)

### 2-Autres dispositions légales qui appuient le *Code criminel*<sup>2</sup>

La législation puise également ses justifications dans une valeur jugée fondamentale, soit le multiculturalisme, qui assure les droits à l'égalité et le maintien du patrimoine pluraliste des Canadiens<sup>3</sup>.

Ce principe, garanti par l'article 27 de la *Charte canadienne*,<sup>4</sup> stipule que: « Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens » et est souvent évoqué par les juristes. «(...) (I)l devrait y avoir certaines limites à la liberté d'expression parce que les groupes ethniques qui sont systématiquement exposés aux manifestations les plus dures de racisme ne sont pas libres d'exercer leur dignité et de développer leurs valeurs de façon significative »<sup>5</sup> affirme Tannis Cohen.

En plus des nombreuses rationalités qui justifient l'interdit de la propagande haineuse comme le droit à la dignité, à l'honneur et à l'épanouissement de tout individu, des répercussions nuisibles pour les groupes qui subissent la haine sont évoquées. Ces dommages ont trait au tort psychologique, au préjudice, à la peur, voire au traumatisme.

La *Charte canadienne des droits et des libertés* qui garantit «la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression (...) art.2b» tempère elle-même ses droits fondamentaux en ajoutant qu' «ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».

<sup>1</sup>Commission de réforme du droit du Canada, Document de travail 50 «la propagande haineuse», 1986 p. 5.

<sup>2</sup>Tous les articles de jurisprudence sont tirés de Code des droits et libertés, textes réunis par André Morel, 5<sup>e</sup> édition, août 1993, Éditions Thémis, Université de Montréal

<sup>3</sup>Ibid n° 2, p. 11

<sup>4</sup>Art. 27: Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

<sup>5</sup>Ibid n° 1, pp. 115-116

Les articles 12 et 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* considèrent comme «un acte discriminatoire le fait de publier ou d'exposer en public, ou de faire publier ou d'exposer en public des affiches, des écriteaux, des insignes, des emblèmes, des symboles ou autres représentations qui, selon les cas: a) expriment ou suggèrent des actes discriminatoires (...) ou des intentions de commettre de tels actes b) ou encouragent ou visent à en encourager l'accomplissement».

Quant à la *Charte des droits et libertés de la personne* (Québec), elle permet également de prohiber certaines manifestations du racisme en stipulant que : «Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.» art.4; que «(l)es libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec.» art.9.1; et que «Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet.» art.11.

Il faut noter que l'ensemble des lois sur les droits de la personne des différentes provinces possèdent des dispositions similaires.

**ANNEXE II**

**La législation canadienne sur  
la propagande haineuse:  
Articles 318 à 320**

L'article sur l'encouragement au génocide stipule que:

**318.(1)** Quiconque préconise ou foment le génocide est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans.(...)

**318.(2)** Au présent article, « génocide » s'entend de l'un ou l'autre des actes suivants commis avec l'intention de détruire totalement ou partiellement un groupe identifiable, à savoir:

- a) le fait de tuer des membres du groupe
- b) le fait de soumettre délibérément le groupe à des conditions de vie propres à entraîner sa destruction physique.

Pour éviter les poursuites injustifiées, le consentement du procureur général de la province est requis pour les infractions d'encouragement au génocide et de fomentation volontaire de la haine.

**318.(3)** Il ne peut être engagé de poursuites pour une infraction prévue au présent article sans le consentement du procureur général. Idem pour les articles **319.(6)** et **320.(7)**.

**318.(4)** Au présent article, « groupe identifiable » désigne toute section du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique.

Les articles sur l'incitation publique à la haine (319).1 et la fomentation de la haine (319).2 sont libellés de façon suivante:

**319.(1)** Quiconque, par la communication de déclarations en un endroit public, incite à la haine contre un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix, est coupable

- a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
- b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

**319.(2)** Quiconque, par la communication de déclarations, autrement que dans une conversation privée, foment volontairement la haine contre un groupe identifiable est coupable:

- a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
- b) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Pour sauvegarder la liberté d'expression, le législateur incluait des moyens de défense à l'article 319(3):

**319.(3)** Nul ne doit être déclaré coupable d'une infraction prévue au paragraphe (2)

- a) s'il établit que les déclarations communiquées étaient vraies;
- b) s'il a, de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou tente d'en établir le bien-fondé par discussion;
- c) si les déclarations se rapportaient à une question d'intérêt public, et si en se fondant sur des motifs raisonnables, il les croyait vraies; ou ...
- d) si, de bonne foi, il voulait attirer l'attention, afin qu'il y soit remédié, sur des questions provoquant ou de nature à provoquer des sentiments de haine à l'égard

d'un groupe identifiable au Canada.

**319.(4)** Lorsqu'une personne est déclarée coupable d'une infraction prévue à l'article 318 ou aux paragraphes (1) ou (2) du présent article, le magistrat ou le juge qui préside peut ordonner que toutes choses au moyen desquelles ou en liaison avec lesquelles l'infraction a été commise soient, outre toute autre peine imposée, confisquées au profit de Sa Majesté du chef de la province où cette personne a été reconnue coupable, pour qu'il en soit disposé conformément aux instructions du procureur général.

**319.(5)** Les paragraphes 199(6) et (7) s'appliquent, compte tenu des adaptations de circonstance, à l'article 318 et aux paragraphes (1) et (2) du présent article.

Les articles 199.(6): sur les téléphones exempts de saisie et 199.(7) sur les exceptions portant sur le mandat de perquisition statuent que:

**199.(6)** Le présent article et l'article 489 n'ont pas pour effet d'autoriser la saisie, la confiscation ou la destruction d'installations ou de matériel de téléphone, télégraphe ou autre moyen de communication, qui peuvent servir à prouver qu'une infraction visée à l'article 201, 202, 203, 206, 207 ou 210 a été commise ou qui peuvent avoir servi à la commettre et qui sont la propriété d'une personne qui assure un service de téléphone, de télégraphe ou autre service de communication offerts au public, ou qui font partie du service ou réseau de téléphone, de télégraphe ou autre service ou réseau de communication d'une telle personne.

**199.(7)** Le paragraphe (6) n'a pas pour effet d'interdire la saisie, pour utilisation à titre de preuve, d'une installation ou de matériel mentionnés à ce paragraphe et qui sont conçus ou adaptés pour enregistrer une communication.

Les procédures liées au mandat de saisie de contenus haineux sont les suivantes:

**320.(1)** Un juge convaincu, par une dénonciation sous serment, qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une publication, dont des exemplaires sont gardés aux fins de vente ou de distribution dans un local du ressort du tribunal, est de la propagande haineuse, émet, sous son seing, un mandat autorisant la saisie des exemplaires.

**320.(2)** Dans un délai de sept jours après l'émission du mandat, le juge adresse à l'occupant du local une sommation lui ordonnant de comparaître et être représentés dans les procédures devant le tribunal et d'exposer les raisons pour lesquelles il estime que ce qui a été saisi ne devrait impartir pour un appel final.

**320.(3)** Le propriétaire ainsi que l'auteur de ce qui a été saisi et qui est présumé être de la propagande haineuse peuvent comparaître et être représentés dans les procédures ont lieu, pour s'opposer à ce qu'une ordonnance de confiscation soit rendue.

**320.(4)** Si le tribunal est convaincu que la publication est de la propagande haineuse, il rend une ordonnance la déclarant confisquée au profit de Sa Majesté du chef de la province où les procédures ont lieu, pour qu'il en soit disposé comme peut l'ordonner le procureur général.

**320.(5)** Si le tribunal n'est pas convaincu que la publication est de la propagande haineuse, il ordonne que ce qui a été saisi soit remis entre les mains de laquelle cela

a été saisi, dès l'expiration du délai imparti pour un appel final.

Source: Justice Canada, Lois codifiées du Canada. *Code criminel* Partie VIII : Infractions contre la personne et la réputation Articles 318 à 320.

[http://canada.justice.gc.ca/cgi-bin/folioisa.dll/fstats.nfo/query=\\*/doc/{@14507}?](http://canada.justice.gc.ca/cgi-bin/folioisa.dll/fstats.nfo/query=*/doc/{@14507}?)

**ANNEXE III**

**Le formulaire du questionnaire en ligne**

# Tell us what you think!!!

My name is Yasmine El Jamaï and I'm a master's student at Université de Montréal. My thesis deals with the means of regulating hate propaganda on the Internet. This questionnaire is aimed at knowing your opinion about the [Nizkor Project](#). It will take you about 10 minutes to fill out and will provide me, as well as the Nizkor Project, with valuable information about your visits to this site. You can be assured that all the information you provide will remain completely confidential. We will compile and publish the results of this survey on the Nizkor.

---

Please check the answer that applies

## 1. [How did you first find out about the Nizkor Project?](#)

- from an Internet search engine (Alta Vista, etc.) or an Internet directory (Yahoo, etc.)
  - from a magazine about the Internet
  - By following hyperlinks from other Web pages
  - from a Usenet newsgroup
  - from a personal acquaintance
  - from other media (newspapers, magazines, electronic media)
  - from other sources (specify)
- 

## 2. [Since when have you been visiting the Nizkor site?](#)

- One week
- Two weeks
- Three weeks
- One month
- Two months
- Three months
- Four months
- Six months
- One year
- Two years
- Three years
- Four years

- Five years**
- Six years**
- Other (specify)**
- 

**3. On average, how often do you visit the Nizkor site?**

- Once a month**
- Once every three months**
- Once every six months**
- 0 to 1 hour per week**
- 2 to 4 hours per week**
- 4 to 6 hours per week**
- 7 to 9 hours per week**
- 10 to 20 hours per week**
- More than 20 hours per week**
- Other (specify)**
- 

**4. What materials do you find useful on this site?**

- FAQ's (issues surrounding Holocaust denial)**
- Features (Nizkor's responses to frequently perpetrated denier myths regarding the Holocaust "66 Questions and Answers about the Holocaust", etc.)**
- Holocaust Web Project (camps, legal documents, organizations, people and places)**
- Search**
- Shofar FTP Archives (text and images relating to the Holocaust and its denial.**
- Other (specify)**
- 

**5. Please indicate the accuracy of each of the following statements. Rate the statements from 1 to 5, 1 indicating it is extremely accurate and 5 indicating it is not at all.**

**A) After having visited the Nizkor site, I viewed the "revisionists" as less dangerous**

1 2 3 4 5

**B) After having visited the Nizkor site, I viewed the Holocaust as a historical fact**

1 2 3 4 5

6. What is that first motivated you to consult the Nizkor site? (You may choose more than one option)

- Professional matters  
 Research matters  
 Studies  
 Desire of staying informed  
 Curiosity satisfaction  
 Other reasons (specify)

7. How do you use Nizkor's resources? (You may choose more than one option)

- For personal information  
 For professional reports  
 For educational purposes  
 For classes  
 For consultation only  
 Other reasons (specify)

8. Are you familiar with Nizkor's "66 Questions & Answers About the Holocaust"?

- Yes  
 No

**If you checked yes, answer the four following questions relating to the "66 Questions & Answers About the Holocaust". If you checked no, go directly to question9.**

**A) How did the "66 Questions & Answers" change your opinion about the Holocaust?**

**B) How did the "66 Questions & Answers" change your opinion about the «revisionists»?**

**C) What are the strengths and weaknesses of the Nizkor Project according to you?**

**D) What are the strengths and weaknesses of the "revisionists" according to you?**

---

**9. Please indicate your agreement/disagreement with the following statements:**

**A) After having visited the Nizkor site, I felt the importance of the Holocaust was higher**

1 2 3 4 5

**B) After having visited the Nizkor Project, I felt the "revisionists" were less powerful**

1 2 3 4 5

---

**10. How does the Nizkor Project's presence on the Internet change the debate about hate propaganda according to you?**

---

**11. How has the Nizkor Project changed your own attitudes towards hate propaganda?**

---

**12. What is your sex?**

- Female**
  - Male**
- 

**13. What is your age?**

- Under 10**
  - Between 10 and 15**
  - Between 16 and 18**
  - Between 19 and 25**
  - Between 26 and 35**
  - Between 36 and 45**
  - Between 46 and 55**
  - Between 56 and 65**
  - Over 65**
- 

**14. What is your first language?**

- Arabic**
- Chinese**
- Dutch**
- English**
- French**
- German**
- Greek**
- Hebrew**
- Hindi**
- Italian**
- Japanese**
- Russian**
- Spanish**

**Other (specify)**

---

**15. How would you classify yourself?**

- African**
  - Arabic**
  - Asian/Pacific Islander**
  - European**
  - Hispanic**
  - Indigenous or Aboriginal Person**
  - Latino**
  - North American**
  - Other (specify)**
- 

**16. What is your religious origin?**

- Christianism**
  - Hinduism**
  - Islam**
  - Judaism**
  - Other (specify)**
- 

**17. Where are you located at the moment?**

- Africa**
  - Antarctica**
  - Canada**
  - Central/South America**
  - Europe**
  - Middle East**
  - Oceania (Australia, New Zealand, etc.)**
  - USA**
  - West Indies**
  - Other (specify)**
- 

**18. What is the highest level of education you completed?**

Elementary school

Secondary school

Bachelor's degree

Master's degree

Doctoral degree

Other (specify)

---

**19. Which of the following categories best describe your primary occupation?**

Blue collar.  Go to point 22

White collar.  Go to point 22

Professional.  Go to point 22

Student.  If this applies to you, go to point 20

Teacher.  If this applies to you, go to point 21

Other (specify)   Go to point 22

---

**20. Name the course(s), its duration, its location(s), and the way Nizkor's contents are integrated in your class(es)**

---

**21. Do you use Nizkor's content for curricular activities? Where, what for, how and why?**

---

**22. Feel free to add your comments.**



CLICK HERE TO SUBMIT YOUR QUESTIONNAIRE

**Thank you for your precious time!!!**



**[For any other comments, here is my e-mail](#)**

---

**[Go to the Nizkor Project's Main Page](#)**



**To go to the top of the page**



**[The Nizkor Project](#)**  
**[webmaster@nizkor.org](mailto:webmaster@nizkor.org)**  
**Director: [Ken McVay OBC](#)**  
**[Search Nizkor](#)**

**ANNEXE IV**

**La carte du site du Projet Nizkor**

# The Nizkor Project

**Dedicated to the millions of Holocaust victims who  
suffered and died  
at the hands of Adolf Hitler and his Nazi regime**



**[Search Nizkor](#) · [Site Map](#) · [Our Latest](#) · [Book Store & Bibliographies](#)**

## **Holocaust Research Guides**

[Auschwitz-Birkenau](#)  
[Aktion Reinhard](#)  
[The Leuchter Report](#)  
[Willis Carto & the IHR](#)

## **The Holocaust Camps**

[Aktion Reinhard](#) · [Auschwitz-Birkenau](#)  
[Bergen-Belsen](#) · [Buchenwald](#)  
[Dachau](#) · [Maidanek](#)  
[Mauthausen](#) · [Nordhausen](#)

## **Places**

[Canada](#)  
[Germany](#)  
[Lithuania](#)  
[Poland](#)

## **Special Features**

[66 Questions & Answers About the Holocaust](#)  
[The Techniques of Holocaust Denial](#)  
[The Trial of Adolf Eichmann](#)  
[Holocaust "Revisionism" or Holocaust Denial?](#)  
[The Dentist of Auschwitz](#)  
[Where Is John Ball?](#)

## **Nuremberg Trials**

[Nazi Conspiracy & Aggression](#)  
[Trial of German Major War Criminals](#)

[Nizkor Awards](#) · [Link to Nizkor](#)

**Given the  
evidence ... *why* do  
people deny the  
Holocaust?**

## **People: from A to Z**

[Adolf Eichmann](#) · [Adolf Hitler](#)  
[David Irving](#) · [Fred Leuchter](#)  
[Deborah Lipstadt](#)  
[Ernst Zundel](#)

## **Organizations**

[American](#) · [Australian](#)  
[Austrian](#) · [British](#)  
[Canadian](#) · [German](#)  
[Israeli](#) · [Polish](#)

## **Shofar FTP Archives**

[The Camps](#) · [Organizations](#)  
[International Military Tribunal](#)  
[People](#) · [Places](#)

The cynical truth comes to us by way of an [obscure extremist group](#), which boasts:

***"The real purpose of holocaust revisionism is to make  
National Socialism an acceptable political alternative again."***



The Nizkor Project  
webmaster@nizkor.org  
Director: Ken McVay



**Cell bills  
gotcha down?**



[ [Site Map](#) | [Funding](#) | [Holocaust Ring](#) | [Links](#) | [Objectives](#) |  
[What's New?](#) | [Endorsements](#) ]

**ANNEXE VI**

**Un oxompro de contribution éducativo du Nizkor:  
«Les techniques du négationnisme de l'Holocauste»**

# The Nizkor Project

[Add Nizkor to your favorites!](#)



## Deceit & Misrepresentation The Techniques of Holocaust Denial

[Versión en Español](#)

- **The Techniques of Holocaust Denial**

- [The Denial of Science, The "Science" of Denial](#)
  - [Friedrich Berg & the Diesel Issue](#)
  - [The "Forensic Reports" and their refutation.](#)
    - [The Leuchter FAQ](#)
    - [Leuchter, Rudolf, and the Iron Blues](#)
    - [Prussian blue and its formation.](#)
    - [Hydrogen Cyanide and its toxicity.](#)
    - [Cracow Institute for Forensic Research](#)
- **Misrepresentation**
  - [The Comic Book Caper](#)
  - [Höss and the Historians](#)
  - [Professor Arno Mayer & the "Mayer Gambit"](#)
  - [The Meaning of "Special](#)

Books about Holocaust denial:

[Canada & USA](#)

[Europe & UK](#)

### Introduction & Editorial Notes

Nizkor offers an exposé of common arguments -- and techniques of argumentation -- employed by Holocaust deniers.

The propaganda of denial often includes subtle misrepresentations and pseudoscientific constructs that may not be apparent without examining a topic thoroughly. We examine these arguments, misrepresentations and pseudoscientific offerings by looking at the relevant issues in detail.

### Treatment"

- [World War I "Holocaust"](#)
- [The "Auschwitz Gambit": the Four Million Variant](#)
- [Soap Allegations](#)
- [Lampshades, Tattooed Skin, Ilse Koch, and General Clay](#)
- [Nazi Atomic Bombs](#)
- Outright Fabrication
  - [Shmuel Krakowski & the Yad Vashem Archives](#)
  - [Schindler's List & "Revisionist Scholarship"](#)

### ● Appendices

- [Carlos Porter's fabrication and misrepresentation of Keneally's "Schindler's List" text](#)
- [List of historical texts and the numbers they cite for the Auschwitz death toll.](#)
- [Friedrich Berg's paper on diesel exhaust, with commentary](#)
- [American Hebrew article by Martin Glynn](#)
- Details about false rumors about the mass production of soap from humans and evidence for actual small scale experimentation for the production of soap from human corpses.
  - [Citation from Friedman](#) regarding Auschwitz rumours and Danzig soap experimentation
  - [Letter from Deborah Lipstadt](#) regarding soap rumours
  - [Excerpts from "Professor Spanner,"](#) by Zofia Nalkowska.
  - [Letter from Yehuda Bauer](#) to *the Jerusalem Post* regarding soap rumours.
  - [Letter from Yehuda Bauer](#) to *Jewish Standard* regarding soap rumours.
- [Documents concerning Ilse Koch.](#)

### Copyright Notice

Copyright on the following essays is held by their authors. In many cases they may be reproduced for educational (i.e. non-commercial) purposes. Please double-check with the author of a given essay to be certain: restrictions on their use may vary. In unclear circumstances please check with [the webmaster](#) before reproducing material.

### ● Notes

- [Friedrich Berg & the Diesel Issue](#)
- ["Forensic" Reports](#)
- [Leuchter, Rudolf, and the Iron Blues](#)
- [Höss and the Historians](#)
- [The Mayer Gambit](#)
- [The Meaning of "Special Treatment"](#)
- [World War I "Holocaust"](#)
- [The "Auschwitz Gambit": the Four Million Variant](#)
- [Soap Allegations](#)
- [Lampshades, Tattooed Skin, Ilse Koch, and General Clay](#)
- [Nazi Atomic Bombs](#)
- [Shmuel Krakowski & the Yad Vashem Archives](#)
- [Schindler's List](#)

### ● Research Sources & Other Useful Appendices

- [Recommended Reading](#)
- Holocaust Denial Books & Journals
- Glossary
- [Work Cited](#)

[ [Index](#) ]

Looking for books, music, electronics?



[Home](#) · [Funding](#) ·  
[Search](#) · [Site Map](#) ·  
[What's New?](#) · [Make  
Nizkor your home page](#)  
[Click here for a  
complete list of books  
on the Holocaust](#)

Your purchases can help [support](#) Nizkor!



**ANNEXE V**

**Le *Fasttrack* du Projet Nizkor**

# The Nizkor Project



[Click Here to Visit our Sponsor](#)

[ [The Top 400!](#) · [Latest Files](#) · [What's New?](#) · [Search](#) · [Bibliographies / Books](#) · [Funding](#) ]

## • [Features](#)

- [66 Questions & Answers About the Holocaust](#)
- [The Trial of Adolf Eichmann](#)
- [The Techniques of Holocaust Denial](#)
- [Fallacies](#)
- [Holocaust "Revisionism" or Holocaust Denial?](#)
- [Holocaust memoir: The Dentist of Auschwitz](#)
- [Open Letter to Zündelsite Visitors](#)

## • [The Shofar FTP Archive](#)

- [Bibliographies](#)
- [Camps](#)
  - [Aktion Reinhard](#)
    - [Belzec](#)
    - [Sobibor](#)
    - [Treblinka](#)
  - [Auschwitz](#)
  - [Bergen-Belsen](#)
  - [Buchenwald](#)
  - [Chelmno](#)

## • [The Holocaust Research Guides](#)

- [Auschwitz-Birkenau](#)
- [Operation Reinhard](#)
- [The Institute for "Historical Review" & Willis Carto](#)
- [Fred Leuchter & the "Leuchter Report"](#)

## • [The Holocaust Web Project](#)

- [Camps](#)
- [Documents](#)
- [International Military Tribunal, Nurnberg](#)
  - [Nazi Conspiracy & Aggression \(Indictments & Documents\)](#)
  - [Trials of German Major War Criminals \(British Transcripts\)](#)
- [Organizations](#)
  - [American](#)
    - [The Anti-Defamation League](#)
  - [Austrian](#)
    - [Austrian Resistance Archives](#)

- [Dachau](#)
  - [International Military Tribunal](#)
    - [The IMT Judgment](#)
  - [Miscellany](#)
  - [Organizations](#)
    - [American](#)
    - [Canadian](#)
    - [German](#)
  - [People, A-Z](#)
    - [Pat Buchanan](#)
    - [Deborah Lipstadt](#)
  - [Places](#)
    - [Germany](#)
- [Canadian](#)
    - [Canadian Jewish Congress](#)
    - [The Heritage Front Affair](#)
    - [The Heritage Front](#)
    - [The League for Human Rights of B'nai Brith](#)
  - [Israeli](#)
    - [Yad Vashem](#)
  - [German](#)
  - [Polish](#)
    - [The Polish Institute of Forensic Research](#)
- [People](#)
    - [Pat Buchanan](#)
    - [Adolf Eichmann](#)
      - [Trial transcripts](#)
    - [Adolf Hitler](#)
    - [David Irving](#)
      - [A man who has lied under oath](#)
    - [Fred Leuchter](#)
    - [Greg Raven](#)
    - [Ernst Zündel](#)
  - [Places](#)
    - [Germany](#)
- [Encouragement](#)
    - Matt Giwer: [The Giwer Libel](#)
    - Jeff Dranetz: [The Mailbombing Attack That Bombed](#)
    - Tom Metzger's Cowardice: ["Zinkor on the Internet"](#)
    - Ralph Kreider: [Kreider Threat](#)
    - Bart Alsbrook: [The "Bootboy" Saga](#)

Please note that this site is, and always will be, under construction.  
 "Nizkor" is a Hebrew word; it means "we will remember."

Looking for books, music, electronics?



U.S.A.

[Home](#) · [Funding](#) ·  
[Search](#) · [Site Map](#) ·  
[What's New?](#)

The Best of the 20th  
 Century  
[Books](#) · [Music](#) · [Videos](#)

Your purchases can help [support](#) Nizkor!



E.U.

**ANNEXE VII**

**Les «66 questions et réponses sur l'Holocauste» :  
L'index des questions  
&  
les questions détaillées 5, 6, 7, 11, 36 et 40**

## 66 Questions et réponses négationnistes réfutées par Nizkor

---

### Les Questions & Réponses de l'IHR et les réponses de Nizkor

#### Généralités :

---

1. Quelles preuves existent que les nazis ont commis un génocide ou délibérément tué six millions de juifs ?  
Notez que la réponse est relativement longue, et sert de rapide introduction sur le négationnisme lui-même. Les autres réponses sont plus précises.
2. Quelle preuve existe que six millions de juifs n'ont pas été tués par les Nazis ?
3. Simon Wiesenthal n'a-t-il pas écrit un jour que : "il n'y avait pas eu de camps d'extermination sur le sol allemand" ?
4. Si Dachau était en Allemagne et que même Simon Wiesenthal déclare qu'il n'y avait pas de camps d'extermination en Allemagne, pourquoi des milliers de vétérans aux États Unis déclarent que c'était un camp d'extermination ?
5. Auschwitz était en Pologne, pas en Allemagne. Y a-t-il la moindre preuve que des chambres à gaz dans le but de tuer des êtres humains aient existé à Auschwitz ?
6. Si Auschwitz n'était pas un "camp de la mort," quel était son véritable but ?

#### La Banalisation de la Shoah; La Culpabilité des Juifs

---

7. Qui a construit le premier camp de concentration, quand et où ?
8. Dans quelle mesure les camps de concentration allemands sont-ils différents des camps de déplacement américains où furent internés des américains d'origine japonaise, allemande et italienne pendant la Seconde Guerre Mondiale ?
9. Pourquoi les allemands ont-ils interné les juifs dans des camps de concentration ?
10. Quelles mesures extensives la Juiverie mondiale a-t-elle prises contre l'Allemagne dès 1933 ?
11. Les juifs du monde entier ont-ils "déclaré la guerre à l'Allemagne" ?
12. Était-ce avant ou après que les rumeurs sur les "camps de la mort" aient commencé ?
13. Quelle nation est responsable des premiers bombardements massifs sur des civils ?

#### Le destin des juifs

---

14. Combien de chambres à gaz d'extermination y avait-il à Auschwitz ?
15. Combien de juifs y avait-il dans les régions contrôlées par les allemands avant la Guerre ?
16. Si les juifs d'Europe n'ont pas été exterminés par les nazis, que sont ils devenus ?
17. Combien de juifs ont fui, loin en Union Soviétique ?
18. Combien de juifs ont émigré avant la guerre, devenant ainsi hors d'atteinte de l'Allemagne ?
19. Si Auschwitz n'était pas un camp d'extermination, pourquoi son commandant, Rudolf Höss, a-t-il avoué qu'il l'était ?
20. Y a-t-il une preuve que la politique des américains, des britanniques, des français et des soviétiques était de torturer les prisonniers allemands dans le but de leur extorquer des confessions avant les procès de Nuremberg et d'ailleurs ?

## Les Conspirations

---

21. Comment l'histoire de l'"holocauste" profite aux juifs, aujourd'hui ?
22. Comment profite-t-elle à Israël ?
23. Comment profite-t-elle à beaucoup de membres du clergé catholique ?
24. Comment profite-t-elle aux communistes ?
25. Comment profite-t-elle à la Grande Bretagne ?
26. Y a-t-il une preuve qu'Hitler ait été au courant d'une extermination de masse des juifs ?

## Le Zyklon B

---

27. Quel genre de gaz était utilisé par les nazis dans les camps de concentration ?
28. Pour quelle utilisation le gaz était-il, et est produit ?
29. Pourquoi ont-ils utilisé ce gaz plutôt qu'un autre gaz plus adéquat pour une extermination de masse ?
30. Combien de temps cela prenait-il de ventiler entièrement une zone fumigée au Zyklon B ?
31. Le commandant d'Auschwitz, Rudolf Höss, a déclaré que ses hommes pénétraient dans la chambre à gaz dix minutes après que les juifs soient morts, et les en extrayaient. Comment l'expliquez vous ?
32. Höss a dit dans sa confession que ses hommes fumaient des cigarettes pendant qu'ils tiraient les juifs morts des chambres à gaz, dix minutes après le gazage. Le Zyklon B n'est-il pas explosif ?

## Généralités

---

33. Quelle était la procédure exacte que les nazis utilisaient prétendument pour exterminer les juifs ?
34. Comment un programme d'une telle importance a-t-il pu être caché à des juifs destinés à l'extermination ?
35. Si les juifs destinés à être exécutés connaissaient le sort qui leur était réservé, pourquoi sont-ils allés vers leur mort sans se battre et sans protester ?
36. A peu près combien de juifs sont morts dans les camps de concentration ?
37. Comment sont-ils morts ?
38. Qu'est-ce que le typhus ?
39. Quelle est la différence si six millions ou 300.000 juifs sont morts pendant cette terrible période ?

## La crémation

---

40. De nombreux survivants juifs des "camps de la mort" disent avoir vu des corps empilés dans des fosses et brûlés. Quelle quantité d'essence aurait été nécessaire afin de réaliser une telle chose ?
41. Des corps peuvent-ils brûler dans des fosses ?
42. Les auteurs "pro-holocauste" prétendent que les nazis étaient capables de brûler des corps en dix minutes. Combien de temps cela prend-il pour incinérer un corps d'après les opérateurs professionnels de fours crématoires ?
43. Pourquoi les camps de concentration utilisaient-ils des fours crématoires ?
44. Étant donné une utilisation à 100% du temps des tous les crématoires de tous les

campes des régions contrôlées par l'Allemagne, quel est le nombre maximum de corps qu'il aurait été possible d'incinérer pendant toute la période où de tels crématoriums étaient utilisés ?

45. Un crématoire peut-il être utilisé 100% du temps ?
46. Quelle est la quantité de cendre laissée par un corps incinéré ?
47. Si six millions de personnes ont été incinérées par les nazis, qu'est-il advenu des cendres ?
48. Est-ce que les photos d'Auschwitz prises pendant la guerre (durant la période pendant laquelle les "chambres à gaz" et les crématoires étaient supposés pleinement opérationnels) révèlent des chambres à gaz ?

### **La banalisation des lois anti-juives**

---

49. Quelles étaient les principales dispositions prises par les "Lois de Nuremberg" de 1935 ?
50. Y a-t-il des précédents américains aux Lois de Nuremberg ?
51. Qu'est-ce que la Croix Rouge Internationale a signalé concernant la question de l'"Holocauste" ?
52. Quel était le rôle du Vatican pendant la période où six millions de juifs ont été prétendument exterminés ?

### **Généralités**

---

53. Quelle preuve y a-t-il qu'Hitler était au courant de l'extermination des juifs en cours ?
54. Est-ce que les Nazis et les Sionistes ont collaboré ?
55. Qu'est-ce qui a causé la mort d'Anne Franck juste quelques jours avant la fin de la guerre ?
56. Est-ce que le Journal d'Anne Franck est authentique ?
57. Qu'en est-il des nombreuses photographies et prises de vues réalisées dans les camps de concentration allemands, montrant des piles de cadavres émaciés ? Sont-elles truquées ?
58. Qui est à l'origine du terme "génocide" ?
59. Est-ce que des films comme "Holocaust" et "The Winds of War" sont des films documentaires ?

### **Sur le Négationnisme**

---

60. A peu près combien de livres ont été publiés, qui réfutent certains aspects des affirmations traditionnelles sur l'"Holocauste" ?
61. Que s'est-il passé lorsqu'un institut historique a proposé \$50 000 à quiconque serait capable de prouver que des juifs ont été gazés à Auschwitz ?
62. Qu'en est-il de l'affirmation comme quoi ceux qui remettent en cause l'"Holocauste" sont des antisémites et des néo-nazis ?
63. Qu'est-il arrivé aux historiens qui ont remis en cause les données sur l'"Holocauste" ?
64. Est-ce que l'Institute for Historical Review a subi des mesures de rétorsion à ses efforts de défense de la liberté d'expression et de la liberté universitaire ?
65. Pourquoi y a-t-il si peu d'attention portée sur votre point de vue ?
66. Où puis-je me procurer plus d'informations sur cet "autre côté" de l'histoire de

l'"Holocauste" ainsi que des faits concernant d'autres aspects du Révisionnisme Historique de la Seconde Guerre Mondiale ?

## QER 5

### Une réponse à la "Q&A" 5 par Nizkor

#### 5. Auschwitz était en Pologne, pas en Allemagne. Y a-t-il la moindre preuve que des chambres à gaz dans le but de tuer des êtres humains aient existé à Auschwitz ?

L'IHR dit :

« Non. Une récompense de \$50,000 a été offerte pour une telle preuve, la somme ayant été déposée à l'avance dans une banque, mais personne ne s'est manifesté avec une preuve crédible. Auschwitz, prise par les soviétiques, a été grandement modifié après la guerre et une morgue a été reconstruite de façon à ressembler à une grande "chambre à gaz". C'est aujourd'hui une importante attraction touristique pour le gouvernement communiste polonais. »

L'IHR dit (version révisée) :

« Non. Auschwitz, capturé par les soviétiques, a été modifié après la guerre, et une pièce a été reconstruite de façon à ressembler à une grande "chambre à gaz." Après que l'expert américain numéro 1 en construction et conception de chambre à gaz, Fred Leuchter, l'ait examiné ainsi que d'autres prétendues installations de gazage d'Auschwitz, il déclara que c'était une "absurdité" que de prétendre qu'elles étaient, ou avaient pu être, utilisées pour des exécutions. »

Nizkor répond :

En ce qui concerne la récompense de \$50 000 : elle a été versée, jusqu'au dernier cent (et en fait ce furent \$90 000 qui furent versés), à Mel Melmerstein, un survivant d'Auschwitz qui a fait un procès contre l'IHR. Voici le jugement rendu par le Juge :

« L'Honorable Thomas T. Johnson, le 9 Octobre 1981, a pris la décision de justice suivante :

En accord avec la section du code de la preuve 452(h), cette cour prend note du fait que des juifs furent mis à mort par gazage au camp de concentration d'Auschwitz en Pologne, au cours de l'été 1944... »

et aussi

« C'est tout simplement un fait qui répond à la définition de la section 452(h) du code de la preuve. Il n'est raisonnablement pas sujet à discussion. Cela est susceptible d'être démontré de façon exacte et immédiate en se référant à des sources d'une indiscutable exactitude. C'est tout simplement un fait. »

L'IHR se plaint de ne pas avoir eu l'opportunité de discuter de ce fait, mais le système judiciaire américain n'est pas destiné à servir de tribune à des gens qui soutiennent des théories extravagantes. Aucune "preuve crédible" n'a été produite parce qu'il n'y en avait pas la nécessité -- une cour de justice n'est pas l'endroit pour remettre en cause le travail des historiens sur le dernier demi-siècle.

D'autre part, une "preuve crédible" a seulement la signification que les négateurs de génocide veulent bien lui donner. Michael Shermer, dans une lettre ouverte, a offert de faire un pari analogue à celui de l'IHR, mais seulement s'ils [l'IHR] définissaient par avance ce

qu'ils étaient prêts à accepter comme preuve. Il n'a reçu aucune réponse. (En fait, et jusqu'à la date de la rédaction du présent document, la lettre n'a même pas été publiée.)

Après ce procès, Melmerstein et l'IHR ont chacun porté plainte contre l'autre pour diffamation, mais décidèrent de ne pas aller jusqu'au procès. Les négateurs ont crié à une "victoire éclatante" qui "annulait le résultat du premier procès". Absurde! Les deux procès ne présentaient aucun lien, et le second n'aurait rien eu à voir avec les chambres à gaz d'Auschwitz.

Comme toujours avec les procédures judiciaires, les détails peuvent devenir assez compliqués. De nombreuses précisions, dont des copies des documents officiels, sont disponibles sur les [archives FTP](#).

En ce qui concerne le frauduleux rapport de [Fred Leuchter](#), un [FAQ](#) [en français] séparé est disponible.

## QER 6

### Une réponse à la "Q&A" 6 par Nizkor

#### 6. Si Auschwitz n'était pas un "camp de la mort," quel était son véritable but ?

L'IHR dit (version originale) :

« C'était un complexe industriel de grande envergure. Du caoutchouc synthétique y était fabriqué (Buna), et les détenus étaient employés comme force de production. Le procédé Buna a été utilisé aux U.S pendant la Seconde Guerre Mondiale. »

L'IHR dit (version révisée) :

« C'était un centre d'internement qui faisait partie d'un complexe industriel de grande envergure. Du fuel synthétique y était produit et le détenus étaient employés comme force de production. »

Nizkor répond :

Partiellement exact. Auschwitz était un énorme complexe [un ensemble de camps. N.d.T.]; il comprenait des camps ordinaires de prisonniers de guerre (dans lesquels des pilotes britanniques étaient retenus, qui ont témoigné des atrocités commises dans le camp d'extermination tout proche). Auschwitz II, ou Birkenau, était le plus grand des camp et c'est là que les chambres à gaz se trouvaient. Auschwitz III, ou Monowitz, était constituée d'un ensemble industriel.

De nombreux prisonniers étaient en effet utilisés pour des travaux forcés à Auschwitz. Mais les "inaptes" --à savoir les vieux, les enfants et la plupart des femmes-- étaient immédiatement emmenés aux chambres à gaz.

Dans sa version révisée, l'IHR déclare que du "fuel synthétique" y était produit, la mention à Buna ayant disparu. C'est en effet plus exact. A la fin de la guerre, pas un gramme de caoutchouc n'avait été produit au camp de Buna.

C'est cependant une erreur tactique de leur part d'admettre cela, car à la [question 40](#), ils déclarent qu'il était impossible de brûler des corps parce qu'il n'y avait pas de carburant. Pourtant ils admettent qu'il y avait une usine de fabrication de fuel synthétique à quelques kilomètres de là. Et elle a effectivement produit du carburant, et, à ce titre, était en fait une cible des bombardiers alliés. Encore une contradiction interne.

## QER 7

### Une réponse à la "Q&A" 7 par Nizkor

#### 7. Qui a construit le premier camp de concentration, quand et où ?

L'IHR dit :

« La première utilisation de camp de concentrations dans le monde occidental a eu apparemment lieu en Amérique lors de la Guerre d'Indépendance. Les britanniques ont interné des milliers d'américains, dont beaucoup sont morts de maladie et de mauvais traitement. Andrew Jackson et son frère --qui mourut-- étaient deux. Plus tard les britanniques ont construit des camps de concentration en Afrique du Sud afin d'y garder les femmes et enfants afrikaner lors de leur guerre du conquête du pays (la Guerre des Boers"). Des dizaines de milliers sont morts dans ces trous d'enfer, qui étaient bien pires qu'aucun camp de concentration allemand de la Seconde Guerre Mondiale. »

Nizkor répond :

Cela n'a aucun rapport avec le problème du Génocide, sauf pour la dernière phrase qui est une absurdité. Même les négateurs de génocide doivent admettre que des centaines de milliers de prisonniers sont morts dans les camps nazis -- voir leur réponse à la [question 36](#). Encore une contradiction interne.

L'IHR souhaite blanchir les Nazis de leurs crimes en les comparant à d'autres crimes. Nous ne saurions jouer le jeu de ce relativisme moral; nous présentons simplement des faits historiques sur les Nazis, charge au lecteur de se faire son propre avis.

[N.d.T. : le traducteur renvoie cependant le lecteur à l'article suivant : L'expression "camps de concentration" au 20e siècle, Annette Wieviorka, *Vingtième Siècle*, n° 54, avril-juin 1997, p. 4. Ce numéro de *Vingtième Siècle* est entièrement constitué d'un dossier sur les camps de concentration au 20e siècle.]

## QER 11

### Une réponse à la "[Q&A](#)" 11 par [Nizkor](#)

#### 11 Les Juifs du monde entier ont-ils "déclaré la guerre à l'Allemagne" ?

L'IHR dit :

« Oui. Les médias du monde entier en ont fait leurs titres, "Les Juifs déclarent la guerre à l'Allemagne." »

L'IHR dit (version révisée) :

« Oui les journaux tout autour du monde l'ont rapporté. Un titre de première page du London Daily Express (24 mars 1933), par exemple, annonçait "Les Juifs déclarent la guerre à l'Allemagne." »

Nizkor répond :

"Les médias du monde entier" ? Les "journaux tout autour du monde" ? *Un* journal britannique est cité, et qui parlait en fait d'un *projet* de *boycott économique*.

On dispose de [l'article](#) en question. Les paragraphes qui font suite au titre sont les suivants :

« Une étrange et malencontreuse conséquence émerge des histoires de harcèlements allemands contre les juifs.

Israël dans son intégralité à travers le monde s'unit afin de déclarer une guerre économique et financière à l'Allemagne.

Jusqu'ici le cri entendu était "L'Allemagne persécute les juifs". Si les plans actuels deviennent réalité, les hitlériens s'écrieront : "Les juifs persécutent l'Allemagne. »

Le fait que le "cri hitlérien" ait été repris quatre décennies plus tard par les négateurs de génocide ne devrait surprendre personne. (Voir la [question 62](#) sur les divers points de vue des négationnistes sur Hitler)

En somme, cette question et sa réponse sont une minable supercherie destinée à faire croire que les "Juifs du monde entier" ont commencé la guerre contre l'Allemagne, et non pas l'inverse. Le mot "guerre" signifie bien des choses. Dans ce cas cela signifiait la planification de mesures de pression économique.

Mais l'IHR et Zündel veulent que vous pensiez que cela était une véritable déclaration de guerre. De combien de divisions et de troupes disposaient les juifs ? Combien de tanks ? Combien d'avions ? Combien de pièces d'artillerie ?

Le fait est que l'Allemagne a commencé la véritable guerre, la Seconde Guerre Mondiale, qu'elle l'a débutée en envahissant la Pologne avec des avions, des bombes, des tanks et des millions d'hommes de troupe. Comparer cela à un *projet* de boycott économique est grotesque, mais typique des escroqueries "révisionnistes".

D'autre part, il y a une contradiction interne. Leur réponse à la [question 54](#) stipule que "Les allemands ont maintenu des rapports cordiaux avec les leaders sionistes." La guerre n'est pas une "relation cordiale". Il faudrait qu'ils mettent leur version d'aplomb.

## QER 40

### Une réponse à la "Q&A" 40 par Nizkor

**40. De nombreux survivants juifs des "camps de la mort" disent avoir vu des corps empilés dans des fosses, et brûlés. Quelle quantité d'essence aurait été nécessaire afin de réaliser une telle chose ?**

L'IHR dit :

« Beaucoup plus que ce à quoi les allemands avaient accès, dans la mesure où il y avait une sérieuse pénurie de carburant à cette époque. »

Nizkor répond :

"Accès" ? Le camp d'Auschwitz III, Monowitz, était un camp de travail industriel dans lequel on produisait du carburant! L'IHR l'admet même dans la réponse révisée à la [question 6](#). Quel meilleur "accès" pouvait-on avoir ?

De toute façon, la question est trompeuse : un carburant raffiné très énergétique comme l'essence n'était pas nécessaire. Des carburants bon marché et suffisamment inflammables comme les huiles de vidange ou le méthanol étaient en fait utilisés. [Höss](#) décrit les incinérations en plein air à Treblinka (Bezwinska and Czech, *KL Auschwitz Seen By The SS*, 1984, p. 133) :

« [Après un gazage à Treblinka] les chambres à gaz ont été ouvertes et les corps en furent extraits, furent déshabillés et brûlés sur une structure constituée de rails de lignes de chemin de fer.

Les foyers étaient alimentés avec du bois, et les cadavres arrosés de temps en temps de résidus d'essence. »

Il décrit également le processus dans son propre camp, Auschwitz (cf. Kogon, Langbein, Rückerl, *Les chambres à gaz secret d'état*, Seuil, Points Histoire, 1987, p. 212)

« Au cours de l'été 1942 encore, on portait les cadavres aux fosses communes. C'est seulement vers la fin de l'été qu'on commença à faire usage de la crémation : d'abord au moyen d'un bûcher de bois avec environ deux mille cadavres, et plus tard dans les fosses avec les cadavres qui y avaient été mis auparavant et qu'on avait exhumés. On versait sur eux des huiles de vidange, et plus tard du méthanol. »

Ce n'était pas une difficulté sérieuse pour les nazis que de sacrifier un peu d'huile de vidange.

L'IHR a modifié la question, transformant l'invention flagrante parlant d' "essence", dans la version originale, en un tout-à-fait flou "carburant" dans la version révisée. C'est encore trompeur. Le terme "carburant" peut se référer à beaucoup de choses, mais de l'huile de vidange usagée n'en fait pas partie.

## QER 36

### Une réponse à la "Q&A" 36 par Nizkor

#### 36. A peu près combien de combien de juifs sont morts dans les camps de concentration ?

L'IHR dit (version originale) :

« Environ 300 000 »

L'IHR dit (version révisée) :

« Des estimations compétentes donnent environ 300 000 à 500 000 »

Nizkor répond :

Une fois encore, que diraient les "révisionnistes" si de véritables historiens revoyaient leurs chiffres dans de telles proportions, en réévaluant leur estimation de soixante pourcents ? Et pourtant, quand eux le font, pas de problème.

En réalité, plus de 3 000 000 ont péri dans les camps, les autres dans les ghettos et à l'arrière du front de l'Est. Les deux camps les pires étaient Auschwitz (environ 1.3 million de victimes dont 1.1 million de juifs) et Treblinka (environ 800 000 victimes, presque toutes juives, mais aussi environ 3000 tziganes).

Et ne prétendaient-ils pas à la question 7, que "des dizaines de milliers" étaient morts dans les camps de concentration britanniques [N.d.T. : de 20 à 28 000 morts, cf. *Vingtième Siècle*, n° 54, avril-juin 1997, Annette Wieviorka, *L'expression "camps de concentration" au 20e siècle*, p. 7.], ce qui les rendaient "bien pires qu'aucun camp de concentration allemand de la Seconde Guerre Mondiale". Encore une contradiction interne.[N.d.T. : A moins, bien sûr, qu'aux yeux de négationnistes, 30 000 morts, si ce sont des Boers, soient un tragédie bien pire que (selon leurs propres "estimations"), 300 000 morts, si ce sont des juifs...]

Et si les "estimations compétentes" vont jusqu'à 500 000, alors le révisionniste le plus célèbre du monde [N.d.T. : du monde anglo-saxon...] doit être incompetent d'un facteur 8. Irving a en effet récemment surpris tout le monde en déclarant qu'il croyait à présent que jusqu'à quatre millions de juifs étaient morts dans les camps de concentration.

**ANNEXE VIII**

**Un exemple d'interview par courriel  
avec Ken McVay, le fondateur du Projet Nizkor**

## Un exemple d'interview par courriel avec Ken McVay, le fondateur du Projet Nizkor.

1) YEJ : Describe a typical week or day of work (to know the various activities you do.)

Ken McVay : There isn't really any "typical" week to describe. Recently, for instance, I spent about 5 or 6 days editing all of our web pages, to change them from static to dynamic. This involved removing 105 lines of code from the tail end of each page, and replacing it with a single line of code, and of removing a few lines of code where you see the banner... and the banner ads, and replacing them with a single line of code... to do that with 4500 or so files required 5 or 6 20-hour days.

Now that the job is done (I may have missed a few pages), I won't have to edit them again, as I can (and do) change every page by changing a single file. That was an atypical week :-)

There are other weeks when I do little else but scan Nuremberg transcripts, and edit the resulting files so that they can be added to the FTP archives.

Interspersed with this activity is the more routine stuff – checking email, reading the news, adding a page here or there to the web, that sort of thing...

2) YEJ : Do you or other members of the Nizkor still allocate time to counter hate propagandists on newsgroups such as alt.revisionism and alt.skinhead. If so, how often? Do you do it alone and/or with experts/ or other people working for Nizkor? How many on average? Do you use the 66 Q & R on newsgroups? If not, say why.

Ken McVay : I read news daily, but don't participate as often as I once did. I have decided that it is of more value to increase the size of the information base on the site itself, so that others can use it.

3)

a) YEJ : How many volunteers are associated with the Nizkor? Ones you would consider permanent and others you would consider occasional? Give an approximate number please. Otherwise, explain what type of ONG the Nizkor is. (Do you consider it Canadian first or international for ex, is it correct to say that Nizkor Project (as an ONG) concentrates exclusively on Internet hate?.)

Ken McVay : The number of folks who help is hard to pin down, because they come and go, and because many have gone on to their own projects on the net and off. At the moment, there are about 45 people on my research list, a couple in Denver working on the British transcripts from Nuremberg, and a pair of native Russian-speaking guys (one in California, one in Ontario, who have begun translating FAQs into Russian, using Cyrillic characters, a friend in Toronto who is rebuilding one of my machines, which died last month... I don't think of it as an "organization."

It is much too personal for anything like that, but, whatever it is, it is indeed international in scope – see <http://www.nizkor.org/stats/stats9909.html#Domain> for a list of visitor domains.... the Internet is where I work, although I often make public appearances and speak about hate on the net, so I suppose in that sense I also do some public work in the community.

b) YEJ : You wrote me on the 5th may 98: "The people who help me are in places like Quesnel, Toronto, Ottawa, New-York, Washington DC, San Francisco, Melbourn, London, places like that." Please elaborate (what kind of help do they give, for ex.)

I've already done that to a degree... One example, from 1994.... Holocaust deniers were fond of using "Das Lachout Dokument," document which purported to be an official military police statement about the camps. I mentioned this document to my research list, and, several months later, received the booklet found on <http://www.nizkor.org/hweb/orgs/austrian/austrian-resistance-archives/lachout-document.html>, which had been sent to me from a friend in Los Angeles who had access to a large Holocaust library... deniers no longer speak of Das Lachout Dokument, and haven't for years.

4) YEJ : Who are the people who primarily require information from your site - based on the generalizations you can make or tendencies you've noticed ? Are they jews, professors, youngsters, students, professors, medias, experts for the most part, from Europe, from the States essentially, etc.

Ken McVay : For files see the stats page I referenced earlier - the domains are also there.

5) YEJ : New numbers please: "Since May, McVay has placed 4.041 pages on the web and delivered millions pages of text to interested users worldwide?"

Ken McVay : "Nizkor's toronto servers alone provide over seventeen gigabytes of data per month?" ( Source: Kenneth McVay's home page : last updated february 11, 1999).

See the stats page referenced. Figures are smaller now, because I have slowly been removing the search engines from the logs during processing of the stats, so figures would provide a more accurate snapshot. For the most accurate of all indicators, however, I use Valueclick banner "page impressions." They offer the only \_precise\_ measurement available, since there is a Valueclick banner on every page for about 90% of the time the system's running. They now report roughly 6000 page impressions (on average) per day. The most recent stats, from the web logs, tend to support this figure, but are slightly higher because they include non-Valueclick page requests.

6) YEJ : Since when do you have advertising on your site. Would it be correct to say that your financing comes first from B'Nai Brith, second from Amazon.com and third from other internet advertisers? Yes or no? Why is it you don't have any advertising on the

homepage?

Ken McVay : The advertising began in May of this year. B'nai B'rith does not provide funds to me. What they do is accept donations for my work, and disperse them as needed. If the money runs out, they do not replace it. 84% of my funding comes from public donations, the balance from public speaking and site advertising. (There is some limited advertising on the home page.)

7) YEJ : Is there an idea/concept about the way you have organized your site (home page only). Ex: the content you want to highlight, etc.

Ken McVay : It is organized in what I thought would be a logical manner - i.e. "people," "Places," "organizations," etc. The design of the ftp archives is mirrored on the website.

8) YEJ : About diversification of content: do you plan to provide materials relating to other genocides as well in the future or do you plan to keep your actual specialization in Holocaust and revisionists, etc.

Ken McVay : I did that long ago, but only as a peripheral matter. There isn't enough time to do more than one thing and do it well.

9) YEJ : What are your future projects? Any kinds of projects either relating solely to the site, or to the Nizkor as an organization?

Ken McVay : The British transcripts should be complete within a year, and we will then turn to Nazi Conspiracy and Aggression, the so-called "red set" of Nuremberg documents. IT will take - given proper funding - two years to complete that set. Then I suspect we will turn our attention once again to the microfilm library at the United States National Archives.

10) YEJ : What is the objective(s) of the Nizkor you consider is/are the most important.

Ken McVay : I never really think about that, but I suppose that the most important to me is providing primary source documentation - like the Nuremberg documents and the Eichmann transcripts.

11) YEJ : What is the room for education? Please mention involvement of professors/students. Do you know of any school, college that uses the Nizkor as an educational tool. Please elaborate.

Ken McVay : I know of many, many schools and students using the site - I hear from many

of them daily. I don't have examples on the tip of my tongue.  
There are academic papers scattered throughout the site.

12) YEJ : If it were possible for you to rate the Nizkor, would you consider it to be primarily an informational resource (library), an educational tool (sensitization)?

Ken McVay : It is both - why does one provide data if not to educate?

13) YEJ : About Canadian government implication on the issue of hate propaganda :Describe the support you have got from government in Canada so far and the arguments they have given you explaining lack of encouragement (funding and/or others).

Ken McVay : I have received no financial support from any government. I have received several "working papers" from the Ministry of Justice, and those papers are on my website - see

<http://www.nizkor.org/hweb/orgs/canadian/canada/> -- that's it. I don't know what you want me to explain, as I have never asked the government to give me money... I have long encouraged government to participate by putting data on the web, and they are certainly doing that now, but I don't think that they are doing it because I asked them to :-)

14) YEJ : Please include any other comment(s) you want.

Ken McVay : There will be an interview in the Canadian Jewish News, either this week (yesterday) or next. Watch for it.

**ANNEXE IX**

**Les résultats de l'enquête en ligne**

## Liste des résultats de l'enquête «en ligne»

<b>T-1</b> : Q.1 HOW DID YOU FIRST FIND OUT ABOUT THE NIZKOR PROJECT ?.....	lvi
<b>T-2</b> : Q.2 SINCE WHEN HAVE YOU BEEN VISITING THE NIZKOR SITE ?.....	lvii
<b>T-3</b> : Q.3 ON AVERAGE, HOW OFTEN DO YOU VISIT THE NIZKOR SITE ?.....	lix
<b>T-4</b> : Q.4 WHAT MATERIALS DO YOU FIND USEFUL ON THIS SITE ?.....	lx
<b>T-5</b> : Q.6 WHAT IS IT THAT FIRST MOTIVATED YOU TO CONSULT THE NIZKOR SITE ?.....	lxi
<b>T-6</b> : Q.7 HOW DO YOU USE NIZKOR'S RESOURCES ? / Q.4 WHAT MATERIALS DO YOU FIND USEFUL ON THIS SITE ?.....	lxii
<b>T-7</b> : Q.7/Q.6 HOW DO YOU USE NIZKOR'S RESOURCES ? / Q.6 WHAT IS IT THAT FIRST MOTIVATED YOU TO CONSULT THE NIZKOR SITE ?.....	lxiv
<b>T-8</b> : Q.8 ARE YOU FAMILIAR WITH NIZKOR'S "66 QUESTIONS & ANSWERS ABOUT THE HOLOCAUST" ?.....	lxv
<b>T-9</b> : Q.8.C WHAT ARE THE STRENGTHS AND WEAKNESSES OF THE NIZKOR PROJECT ACCORDING TO YOU ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers») .....	lxvi
<b>T-10</b> : Q.8.D WHAT ARE THE STRENGTHS AND WEAKNESSES OF THE "REVISIONISTS" ACCORDING TO YOU ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers») .....	lxvii
<b>T-11</b> : Q.8.C WHAT ARE THE STRENGTHS AND WEAKNESSES OF THE NIZKOR PROJECT ACCORDING TO YOU ? / DETAILED ANSWERS (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»).....	lxviii
<b>T-12</b> : Q.8.D WHAT ARE THE STRENGTHS AND WEAKNESSES OF THE "REVISIONISTS" ACCORDING TO YOU ? / DETAILED ANSWERS (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»).....	lxx

**T-13** : Q.5.B PLEASE INDICATE THE ACCURACY OF EACH OF THE FOLLOWING STATEMENTS. (...). B) AFTER HAVING VISITED THE NIZKOR SITE, I VIEWED THE HOLOCAUST AS A HISTORICAL FACT .....lxxiii

**T-14** : Q.9.A AFTER HAVING VISITED THE NIZKOR SITE, I FELT THE IMPORTANCE OF THE HOLOCAUST WAS HIGHER.....lxxiv

**T-15** : Q.8.A HOW DID THE "66 QUESTIONS & ANSWERS" CHANGE YOUR OPINION ABOUT HOLOCAUST ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers») .....lxxv

**T-16** : Q.8.B HOW DID THE "66 QUESTIONS & ANSWERS" CHANGE YOUR OPINION ABOUT THE REVISIONISTS ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers») .....lxxvi

**T-17** : Q.5.A PLEASE INDICATE THE ACCURACY OF EACH OF THE FOLLOWING STATEMENTS. (...). A) AFTER HAVING VISITED THE NIZKOR SITE, I VIEWED THE "REVISIONISTS"AS LESS DANGEROUS .....lxxviii

**T-18** : Q.8.A HOW DID THE "66 QUESTIONS & ANSWERS" CHANGE YOUR OPINION ABOUT HOLOCAUST ? / Q.5.A PLEASE INDICATE THE ACCURACY OF EACH OF THE FOLLOWING STATEMENTS. (...). A) AFTER HAVING VISITED THE NIZKOR SITE, I VIEWED THE "REVISIONISTS"AS LESS DANGEROUS (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers») .....lxxix

**T-19** : Q.10+Q.11 HOW DOES THE NIZKOR PROJECT'S PRESENCE ON THE INTERNET CHANGE THE DEBATE OR YOUR OWN ATTITUDES TOWARDS ABOUT HATE PROPAGANDA ACCORDING TO YOU? / Q.12 TO Q.19 .....lxxx i

**T-20** : Q.12 WHAT IS YOUR SEX ?.....xci

**T-21** : Q.13 WHAT IS YOUR AGE ?.....xcii

**T-22** : Q.14 WHAT IS YOUR FIRST LANGUAGE ?.....xciii

**T-23** : Q.15 HOW WOULD YOU CLASSIFY YOURSELF ?.....xcv

**T-24** : Q.16 WHAT IS YOUR RELIGIOUS ORIGIN ? .....xcvi

**T-25** : Q.17 WHERE ARE YOU LOCATED AT THE MOMENT ?.....xcvii

**T-26** : Q.18 WHAT IS THE HIGHEST LEVEL OF EDUCATION YOU COMPLETED ?.....xcviii

**T-27** : Q.19 WHICH OF THE FOLLOWING CATEGORIES BEST DESCRIBE YOUR PRIMARY OCCUPATION ?.....xcix

**T-28** : Q.20 NAME THE COURSE(S), ITS DURATION, ITS LOCATION(S), AND THE WAY NIZKOR'S CONTENTS ARE INTEGRATED IN YOUR CLASS(ES) (Basis : are student).....c

**T-29** :Q.21 DO YOU USE NIZKOR'S CONTENT FOR CURRICULAR ACTIVITIES ? WHERE, WHAT FOR, HOW AND WHY ? (Basis : are student or teacher).....ci

**T-1 : Q.1 How did you first find out about the Nizkor Project ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Internet search engine	29 29.9
Magazine about the Internet	0 0.0
Hyperlinks from other Web pages	23 23.7
Usenet newsgroup	20 20.6
Personal acquaintance	9 9.3
Other media (newspaper, magazines, etc.)	9 9.3
Other sources (specify)	4 4.1
Exhibit	2 2.1
DNK/NO ANSWER	1 1.0

**T-2 : Q.2 Since when have you been visiting the Nizkor site ?**

		TOTAL
TOTAL:		96
		100.0
EFFECTIFS:		95
MOYENNE:		1.21
ECART-TYPE:		1.49
ERREUR-TYPE:		0.15
- than 1 week (0,0096)		9
		9.4
One week (0,0192)		21
		21.9
Two weeks (0,0385)		0
		0.0
Three weeks (0,0577)		0
		0.0
One month (0,0833)		1
		1.0
Two months (0,1667)		6
		6.3
Three months (0,2500)		4
		4.2
Four months (0,3333)		0
		0.0
Six months (0,5000)		6
		6.3
One year (1,0000)		16
		16.7

Two years	(2,0000)	18 18.7
Three years	(3,0000)	8 8.3
Four years	(4,0000)	1 1.0
Five years	(5,0000)	1 1.0
Six years	(6,0000)	4 4.2
Other (specify)		1 1.0
DNK/NO ANSWER		1

**T-3 : Q.3 On average, how often do you visit the Nizkor site ?**

	TOTAL	
TOTAL:	91	
	100.0	
EFFECTIFS:	90	
MOYENNE:	0.70	
ECART-TYPE:	1.40	
ERREUR-TYPE:	0.15	
- than 1 month (0,0009)	15	16.5
Once a month (0,0014)	29	31.9
Once every three months (0,0005)	12	13.2
Once every six months (0,0002)	4	4.4
0-1 hour/week (0,5000)	15	16.5
2-4 hours/week (3,0000)	10	11.0
4-6 hours/week (5,0000)	5	5.5
7-9 hours/week (8,0000)	0	0.0
10-20 hours/week (15,0)	0	0.0
+ than 20 hours per week (25,0)	0	0.0
Other (specify)	1	1.1
DNK/NO ANSWER	6	

#### T-4 : Q.4 What materials do you find useful on this site ?

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
FAQ's	63 64.9
Features	66 68.0
Holocaust Web Project	65 67.0
Search	34 35.1
Shofar FTP Archives	45 46.4
Other (specify)	9 9.3
Links to hate sites	3 3.1
Ressources (information)	1 1.0
DNK/NO ANSWER	1 1.0

**T-5 : Q.6 What is it that first motivated you to consult the Nizkor site ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Professional matters	6 6.2
Research matters	43 44.3
Studies	22 22.7
Desire of staying informed	53 54.6
Curiosity satisfaction	37 38.1
Other reasons (specify)	6 6.2
Affiliation, personal concern	4 4.1
Confrontation tool (arguments)	2 2.1
Exposure of revisionists	1 1.0
Ressource (information)	1 1.0
DNK/NO ANSWER	1 1.0

**T-6 : Q.7 How do you use Nizkor's resources ? / Q.4 What materials do you find useful on this site ?**

MATERIALS FIND USEFUL ON THIS SITE										
	TOTAL	FAQ's	Features	Hol. Web Project	Search	Shof.FTP Archives	Other	Links to hate sites	Ressour. Informa.	DNK/NO ANSWER
TOTAL:	97 100.0	63 100.0	66 100.0	65 100.0	34 100.0	45 100.0	9 100.0	3 100.0	1 100.0	1 100.0
Personal information	75 77.3	50 79.4	53 80.3	52 80.0	27 79.4	38 84.4	7 77.8	2 66.7	1 100.0	1 100.0
Professional reports	12 12.4	7 11.1	6 9.1	10 15.4	4 11.8	6 13.3	1 11.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Educational purposes	37 38.1	25 39.7	27 40.9	26 40.0	14 41.2	21 46.7	3 33.3	0 0.0	1 100.0	0 0.0
For classes	8 8.2	5 7.9	6 9.1	6 9.2	4 11.8	2 4.4	1 11.1	1 33.3	0 0.0	0 0.0
For consultation only	14 14.4	9 14.3	10 15.2	10 15.4	6 17.6	5 11.1	2 22.2	1 33.3	0 0.0	0 0.0
Other reasons (specify)	2 2.1	1 1.6	2 3.0	1 1.5	1 2.9	0 0.0	1 11.1	0 0.0	1 100.0	0 0.0

MATERIALS FIND USEFUL ON THIS SITE

	TOTAL	FAQ's	Features	Hol. Web Project	Search	Shof.FTP Archives	Other	Links to hate sites	Ressour. Informa.	DNK/NO ANSWER
TOTAL:	97 100.0	63 100.0	66 100.0	65 100.0	34 100.0	45 100.0	9 100.0	3 100.0	1 100.0	1 100.0
Exposure of revisionists	1 1.0	1 1.6	1 1.5	1 1.5	1 2.9	1 2.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Confrontation tool	6 6.2	6 9.5	5 7.6	3 4.6	3 8.8	3 6.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Fight against revisionists	1 1.0	1 1.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Vigilance, critical mind development	1 1.0	1 1.6	1 1.5	1 1.5	0 0.0	1 2.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	1 1.0	1 1.6	1 1.5	1 1.5	0 0.0	1 2.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
DNK/NO ANSWER	1 1.0	1 1.6	1 1.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0

**T-7 : Q.7/Q.6 How do you use Nizkor's resources ? / Q.6 What is that first motivated you to consult the Nizkor site ?**

		FIRST MOTIVATION TO CONSULT THE NIZKOR SITE										
TOTAL		Profess. matters	Research matters	Studies	staying informed	Curiosi. informa.	Other	Affili., personal concern	Confron. tools	Exposure revisio.	Ressour. informa.	DNK/NO ANSWER
TOTAL:	97 100.0	6 100.0	43 100.0	22 100.0	53 100.0	37 100.0	6 100.0	4 100.0	2 100.0	1 100.0	1 100.0	1 100.0
Personal information	75 77.3	3 50.0	33 76.7	19 86.4	47 88.7	31 83.8	5 83.3	3 75.0	2 100.0	1 100.0	1 100.0	1 100.0
Professional reports	12 12.4	2 33.3	9 20.9	4 18.2	5 9.4	2 5.4	1 16.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Educational purposes	37 38.1	2 33.3	22 51.2	12 54.5	26 49.1	12 32.4	3 50.0	2 50.0	1 50.0	1 100.0	1 100.0	0 0.0
For classes	8 8.2	1 16.7	6 14.0	5 22.7	5 9.4	2 5.4	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
For consultation only	14 14.4	1 16.7	7 16.3	3 13.6	6 11.3	5 13.5	0 0.0	2 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Other reasons (specify)	2 2.1	0 0.0	2 4.7	1 4.5	2 3.8	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0
Exposure of revisionists	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.9	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Confrontation tool	6 6.2	0 0.0	3 7.0	1 4.5	2 3.8	1 2.7	2 33.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Fight against revisionists	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 16.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Vigilance, critical mind development	1 1.0	0 0.0	1 2.3	0 0.0	1 1.9	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.9	0 0.0	1 16.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
DNK/NO ANSWER	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0

**T-8 : Q.8 Are you familiar with Nizkor's "66 Questions & Answers About the Holocaust" ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Yes	60 61.9
No	37 38.1
DNK/NO ANSWER	0 0.0

**T-9 : Q.8.C What are the strengths and weaknesses of the Nizkor Project according to you ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»)**

	TOTAL
(S: Strengths    W: weaknesses)	
TOTAL:	60
	100.0
Strengths	49
	81.7
Weaknesses	27
	45.0
DNK/NO ANSWER	7
	11.7

**T-10 : Q.8.D What are the strengths and weaknesses of the "revisionists" according to you ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»)**

	TOTAL
(S: Strengths    W: weaknesses)	
TOTAL:	60
	100.0
Strengths	39
	65.0
Weaknesses	38
	63.3
Other	1
	1.7
DNK/NO ANSWER	10
	16.7

**T-11 : Q.8.C What are the strengths and weaknesses of the Nizkor Project according to you ? / Detailed answers (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»)**

	TOTAL	
TOTAL:	60	100.0
<b>■ INFORMATION</b>	42	70.0
S/Large amount of information	12	20.0
S/Evidence, referenced sources	17	28.3
S/Rationality, objectivity	12	20.0
S/Truth, factuality	6	10.0
S/Update	3	5.0
S/Confrontation tool (arguments)	5	8.3
S/Ressource (information)	12	20.0
S/Resort to experts	2	3.3
W/Rationality, objectivity	0	0.0
<b>■ EDUCATION</b>	2	3.3
<b>■ DEBATE</b>	6	10.0
S/Links to anti-hate sites	4	6.7

S/Balance (debate)	4	6.7
■ SENSITIZATION AND AWARENESS	3	5.0
■ OTHER	28	46.7
S/Strenghts only	5	8.3
S/Rationality, objectivity	12	20.0
S/Perseverance, devotion	6	10.0
S/Organization of content	2	3.3
W/Agressivity	2	3.3
S/Exploitation of xenophobia and fear	1	1.7
W/Plausibility, persuasio.(lack of)	1	1.7
W/Agressivity	1	1.7
W/Evidence, superficiality	1	1.7
W/Lies, misinformation	1	1.7
S/Lies, misinformation	1	1.7
OTHER CATEGORIES	25	41.7
DNK/NO ANSWER	7	11.7

**T-12 : Q.8.D What are the strengths and weaknesses of the "revisionists" according to you ? / Detailed answers (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»)**

	TOTAL
(S: Strengths      W: weaknesses)	
TOTAL:	60
	100.0
S/Large amount of information	2 3.3
S/Ignorance	7 11.7
S/Plausibility, persuasion	9 15.0
S/Rationality, objectivity	1 1.7
S/Truth, factuality	1 1.7
S/Perseverance, devotion	6 10.0
S/Organization (assoc.)	2 3.3
S/Exploitation of fear and xenophobia	4 6.7
S/Resort to experts	1 1.7
S/Manipulation, tactics	8 13.3
S/Organization (content)	1 1.7

S/Education, learning	1	1.7
S/Lies, misinformation	3	5.0
S/Affiliation to racists	1	1.7
S/Martyr	1	1.7
S/Emotionalism, subjectivity	1	1.7
S/Nuance	1	1.7
S/Dishonesty	2	3.3
S/Repetition	2	3.3
S/Resort to experts	1	1.7
S/Awakening of doubts	1	1.7
S/Lack of evidence, superficiality	1	1.7
W/Lies, misinformation	12	20.0
W/Affiliat. to racists, lack of credibility	7	11.7
W/Nuance (lack of)	1	1.7
W/Dishonesty	9	15.0
W/Lack of evidence, superficiality	10	16.7

W/Awakening of doubts	1	1.7
W/Ressource (Informat.)	2	3.3
W/Plausibility, persuasion (lack of)	1	1.7
W/Confrontation tool (arguments) (lack of)	1	1.7
W/Emotionalism, subjectivity	5	8.3
W/Vérité, factualité	1	1.7
W/Collective memory	2	3.3
W/Manipulation tactics	2	3.3
W/Ignorance	3	5.0
W/Resort to experts (pseudo)	3	5.0
W/Education, learning	1	1.7
W/Large amount of information	1	1.7
Other	1	1.7
DNK/NO ANSWER	10	16.7

**T-13 : Q.5.B Please indicate the accuracy of each of the following statements. (...). B) After having visited the Nizkor site, I viewed the Holocaust as a historical fact**

	TOTAL
TOTAL:	97
	100.0
EFFECTIFS:	94
MOYENNE:	1.79
ECART-TYPE:	1.52
ERREUR-TYPE:	0.16
1. Agree strongly	72
	74.2
2. Agree somewhat	2
	2.1
3. Neither agree nor disagree	3
	3.1
4. Disagree somewhat	2
	2.1
5. Disagree strongly	15
	15.5
DNK/NO ANSWER	3
	3.1

**T-14 : Q.9.A After having visited the Nizkor site, I felt the importance of the Holocaust was higher**

	TOTAL
TOTAL:	97
	100.0
EFFECTIFS:	96
MOYENNE:	2.50
ECART-TYPE:	1.48
ERREUR-TYPE:	0.15
1. Agree strongly	37
	38.1
2. Agree somewhat	13
	13.4
3. Neither agree nor disagree	23
	23.7
4. Disagree somewhat	7
	7.2
5. Disagree strongly	16
	16.5
DNK/NO ANSWER	1
	1.0

**T-15 : Q.8.A How did the "66 Questions & Answers" change your opinion about Holocaust ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»)**

		66 QUESTIONS & ANSWERS -VS- OPINION ABOUT HOLOCAUST										
TOTAL		Change opinion	No chan. opinion	Affili., personal concern	Educate., learning	Diversi. content	Ressour. informa.	Eviden., referen. sources	Confron. tools, argument	Awarene. develo., sensiti.	Motivat. v/s hate	DNK/NO ANSWER
TOTAL:	60 100.0	5 100.0	45 100.0	1 100.0	2 100.0	1 100.0	2 100.0	2 100.0	3 100.0	4 100.0	1 100.0	6 100.0
Change of opinion	5 8.3	5 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	0 0.0	1 25.0	0 0.0	0 0.0
No change of opinion	45 75.0	0 0.0	45 100.0	1 100.0	2 100.0	1 100.0	1 50.0	1 50.0	2 66.7	2 50.0	0 0.0	0 0.0
Affiliation, personal concern	1 1.7	0 0.0	1 2.2	1 100.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Education, learning	2 3.3	0 0.0	2 4.4	1 100.0	2 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Diversification of content (recommended)	1 1.7	0 0.0	1 2.2	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Ressource (Information)	2 3.3	0 0.0	1 2.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 100.0	0 0.0	0 0.0	1 25.0	0 0.0	0 0.0
Evidence, referenced sources	2 3.3	1 20.0	1 2.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Confrontation tool (arguments)	3 5.0	0 0.0	2 4.4	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	4 6.7	1 20.0	2 4.4	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	4 100.0	0 0.0	0 0.0
Motivation to get involved v/s hate	1 1.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0
DNK/NO ANSWER	6 10.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 100.0

**T-16 : Q.8.B How did the "66 Questions & Answers" change your opinion about the revisionists ? (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»)**

		"66 QUESTIONS & ANSWERS -VS- OPINION ABOUT REVISIONISTS"																	
TOTAL		No Change opini.	change opini.	Perso. infor.	Lack evid./ sourc.	Aware. Refer. sensi.	Lack deve./ super.	Lack evid./ super.	Expos. Disho.	More revis.	conce.	Ignor.	Lies/ Misin.	Vigi/ criti. mind	Nuance recom.	Colle. memory	Affil. racis.	Lack real./ objec.	DNK/NO ANSWER
TOTAL:	60 100.0	20 100.0	30 100.0	1 100.0	2 100.0	6 100.0	2 100.0	2 100.0	2 100.0	2 100.0	3 100.0	4 100.0	3 100.0	4 100.0	1 100.0	1 100.0	1 100.0	1 100.0	9 100.0
Change of opinion	20 33.3	20 100.0	0 0.0	1 100.0	1 50.0	6 100.0	1 50.0	1 50.0	0 0.0	3 100.0	3 75.0	3 100.0	3 75.0	0 0.0	1 100.0	1 100.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0
No change of opinion	30 50.0	0 0.0	30 100.0	0 0.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	1 25.0	0 0.0	1 25.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0
Ressource (Information)	1 1.7	1 5.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Lack of evidence, referenced sources	2 3.3	1 5.0	1 3.3	0 0.0	2 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	6 10.0	6 30.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 100.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 25.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0
Lack of evidence, superficiality	2 3.3	1 5.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 16.7	2 100.0	1 50.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Dishonesty	2 3.3	1 5.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	2 100.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Exposure of revisionists	2 3.3	0 0.0	1 3.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	1 50.0	2 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0

"66 QUESTIONS & ANSWERS -VS- OPINION ABOUT REVISIONISTS"

	TOTAL	No Change opini.	change opini.	Resso. infor.	Lack evid./ Refer. sourc.	Aware. deve./ sensi.	Lack evid./ super.	Disho.	Expos. revis.	More conce.	Ignor.	Lies/ Misin.	Vigi./ criti. mind	Nuance recom.	Colle. memory	Affil. racis.	Lack real./ objec.	DNK/NO ANSWER
TOTAL:	60 100.0	20 100.0	30 100.0	1 100.0	2 100.0	6 100.0	2 100.0	2 100.0	2 100.0	3 100.0	4 100.0	3 100.0	4 100.0	1 100.0	1 100.0	1 100.0	1 100.0	9 100.0
More concern	3 5.0	3 15.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 100.0	0 0.0	0 0.0	1 25.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Ignorance	4 6.7	3 15.0	1 3.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 100.0	2 66.7	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Lies, misinformation	3 5.0	3 15.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 50.0	3 100.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Vigilance, critical mind development	4 6.7	3 15.0	1 3.3	0 0.0	0 0.0	1 16.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 33.3	0 0.0	0 0.0	4 100.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0
Nuance (recommended)	1 1.7	0 0.0	1 3.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Collective memory	1 1.7	1 5.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 25.0	1 33.3	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Affiliation to racists, lack of credibility	1 1.7	1 5.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 16.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 25.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0
Lack of rationality, objectivity	1 1.7	0 0.0	1 3.3	0 0.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0
DNK/NO ANSWER	9 15.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	9 100.0

**T-17 : Q.5.A Please indicate the accuracy of each of the following statements. (...). A) After having visited the Nizkor site, I viewed the "revisionists" as less dangerous**

	TOTAL
TOTAL:	97
	100.0
EFFECTIFS:	96
MOYENNE:	3.99
ECART-TYPE:	1.30
ERREUR-TYPE:	0.13
1. Agree strongly	8
	8.2
2. Agree somewhat	7
	7.2
3. Neither agree nor disagree	12
	12.4
4. Disagree somewhat	20
	20.6
5. Disagree strongly	49
	50.5
DNK/NO ANSWER	1
	1.0

**T-18 : Q.8.A How did the "66 Questions & Answers" change your opinion about Holocaust ? / Q.5.A Please indicate the accuracy of each of the following statements. (...). A) After having visited the Nizkor site, I viewed the "revisionists" as less dangerous (Basis : are familiar with Nizkor's «66 questions & answers»)**

		REVISIONNISTS AS LESS DANGEROUS AFTER VISIT NIZKOR				
		Neither				
TOTAL		Agree strongly	Agree somewhat	agre.nor disagree	Disagree somewhat	Disagree strongly
-----		-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL:	60 100.0	4 100.0	5 100.0	9 100.0	11 100.0	30 100.0
Change of opinion	5 8.3	0 0.0	0 0.0	2 22.2	0 0.0	3 10.0
No change of opinion	45 75.0	4 100.0	5 100.0	6 66.7	8 72.7	21 70.0
Affiliation, personal concern	1 1.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.3
Education, learning	2 3.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 9.1	1 3.3
Diversification of content (recommanded)	1 1.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.3



REVISIONNISTS AS LESS DANGEROUS  
AFTER VISIT NIZKOR

	TOTAL	Agree strongly	Agree somewhat	Neither agre.nor disagree	Disagree somewhat	Disagree strongly
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL:	60 100.0	4 100.0	5 100.0	9 100.0	11 100.0	30 100.0
Ressource (Information)	2 3.3	0 0.0	0 0.0	1 11.1	1 9.1	0 0.0
Evidence, referenced sources	2 3.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 9.1	1 3.3
Confrontation tool (arguments)	3 5.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 9.1	2 6.7
Awareness development, sensitization	4 6.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 9.1	3 10.0
Motivation to get involved v/s hate	1 1.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.3
DNK/NO ANSWER	6 10.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 27.3	3 10.0

**T-19 : Q.10+Q.11 How does the Nizkor Project's presence on the Internet change the debate or your own attitudes towards about hate propaganda according to you? / Q.12 to Q.19**

	SEX		AGE									
	TOTAL	Female	Male	Under 10	10 to 15	16 to 18	19 to 25	26 to 35	36 to 45	46 to 55	56 to 65	Over 65
TOTAL:	97 100.0	16 100.0	80 100.0	1 100.0	2 100.0	3 100.0	20 100.0	28 100.0	19 100.0	15 100.0	3 100.0	6 100.0
Against censorship	59 60.8	11 68.8	47 58.7	1 100.0	1 50.0	2 66.7	13 65.0	19 67.9	12 63.2	7 46.7	1 33.3	3 50.0
Rationality, objectivity	5 5.2	2 12.5	3 3.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 10.0	0 0.0	1 5.3	1 6.7	0 0.0	1 16.7
Truth, factuality	9 9.3	5 31.2	4 5.0	0 0.0	1 50.0	1 33.3	3 15.0	2 7.1	0 0.0	1 6.7	0 0.0	1 16.7
Balance (debate)	14 14.4	4 25.0	10 12.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 30.0	5 17.9	2 10.5	0 0.0	0 0.0	1 16.7
Vigilance, critical mind development	17 17.5	5 31.2	12 15.0	0 0.0	0 0.0	1 33.3	5 25.0	3 10.7	4 21.1	3 20.0	0 0.0	1 16.7
Less concern, conforated	7 7.2	2 12.5	5 6.3	0 0.0	0 0.0	1 33.3	1 5.0	2 7.1	1 5.3	2 13.3	0 0.0	0 0.0
Large amount of information	2 2.1	1 6.3	1 1.2	0 0.0	1 50.0	1 33.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Evidence, referenced sources	4 4.1	1 6.3	3 3.7	0 0.0	0 0.0	1 33.3	0 0.0	3 10.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Ressource (Information)	9 9.3	2 12.5	7 8.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	5 17.9	1 5.3	2 13.3	0 0.0	1 16.7
Forum	3 3.1	0 0.0	3 3.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.0	1 3.6	1 5.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Exposure of revisionists	9 9.3	0 0.0	8 10.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 7.1	4 21.1	1 6.7	0 0.0	1 16.7
Confrontation tool (arguments)	9 9.3	3 18.7	6 7.5	0 0.0	1 50.0	0 0.0	2 10.0	3 10.7	0 0.0	2 13.3	0 0.0	1 16.7
In favor of censorship	2 2.1	0 0.0	2 2.5	0 0.0	1 50.0	0 0.0	0 0.0	1 3.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0



	SEX		AGE									
	TOTAL	Female	Male	Under 10	10 to 15	16 to 18	19 to 25	26 to 35	36 to 45	46 to 55	56 to 65	Over 65
TOTAL:	97 100.0	16 100.0	80 100.0	1 100.0	2 100.0	3 100.0	20 100.0	28 100.0	19 100.0	15 100.0	3 100.0	6 100.0
	1.0	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.7
Education, learning	7 7.2	2 12.5	5 6.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 10.0	2 7.1	1 5.3	0 0.0	0 0.0	2 33.3
Motivation to get involved v/s hate	6 6.2	1 6.3	5 6.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.0	2 7.1	1 5.3	1 6.7	0 0.0	1 16.7
Nuance (lack of)	1 1.0	0 0.0	1 1.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
More concern	4 4.1	1 6.3	2 2.5	1 100.0	0 0.0	0 0.0	1 5.0	1 3.6	0 0.0	1 6.7	0 0.0	0 0.0
Perseverance, devotion	2 2.1	1 6.3	1 1.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.0	0 0.0	0 0.0	1 6.7	0 0.0	0 0.0
Affiliation, personal concern	2 2.1	0 0.0	2 2.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.3	0 0.0	0 0.0	1 16.7
Emotionalism, subjectivity	1 1.0	0 0.0	1 1.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	1 1.0	0 0.0	1 1.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Other	1 1.0	0 0.0	1 1.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
DNK/NO ANSWER	22 22.7	0 0.0	22 27.5	0 0.0	0 0.0	1 33.3	3 15.0	6 21.4	6 31.6	3 20.0	2 66.7	1 16.7

FIRST LANGUAGE

	TOTAL	Arabic	Chinese	Dutch	English	French	German	Greek	Hebrew	Hindi	Italian	Japanese	Russian	Spanish	Other
TOTAL:	97 100.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	79 100.0	0 0.0	5 100.0	0 0.0	3 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 100.0	6 100.0
Against censorship	59 60.8	1 100.0	0 0.0	0 0.0	50 63.3	0 0.0	1 20.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 100.0	4 66.7
Rationality, objectivity	5 5.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 5.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 16.7
Truth, factuality	9 9.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 7.6	0 0.0	1 20.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 33.3
Balance (debate)	14 14.4	0 0.0	0 0.0	0 0.0	9 11.4	0 0.0	1 20.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 100.0	2 33.3
Vigilance, critical mind development	17 17.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	15 19.0	0 0.0	1 20.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 16.7
Less concern, comforted	7 7.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	7 8.9	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Large amount of information	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 2.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Evidence, referenced sources	4 4.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 2.5	0 0.0	2 40.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Ressource (Information)	9 9.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	8 10.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 16.7
Forum	3 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Exposure of revisionists	9 9.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	8 10.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Confrontation tool (arguments)	9 9.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 7.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 50.0
In favor of censorship	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 33.3	1 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Update	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 33.3	1 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Education, learning	7 7.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 5.1	0 0.0	1 20.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	1 16.7



		FIRST LANGUAGE													
TOTAL		Arabic	Chinese	Dutch	English	French	German	Greek	Hebrew	Hindi	Italian	Japanese	Russian	Spanish	Other
TOTAL:	97	1	0	0	79	0	5	0	3	0	0	0	0	2	6
	100.0	100.0	0.0	0.0	100.0	0.0	100.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	100.0
Motivation to get involved v/s hate	6	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	6.2	0.0	0.0	0.0	7.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nuance (lack of)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.7
More concern	4	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	4.1	0.0	0.0	0.0	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Perseverance, devotion	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	2.1	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.7
Affiliation, personal concern	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	2.1	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	33.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emotionalism, subjectivity	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Awareness development, sensitization	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1.0	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Other	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1.0	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
DNK/NO ANSWER	22	0	0	0	19	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0
	22.7	0.0	0.0	0.0	24.1	0.0	40.0	0.0	33.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

	CLASSIFY YOURSELF										RELIGIOUS ORIGIN					
	TOTAL	African	Arabic	Asian/ Pacific Island	Europe.	Hispan.	Indig./ Aborig. person	Latino	North Americ.	Other	Christ.	Hindui.	Islam	Judaism	Atheist	Other
TOTAL:	97 100.0	0 0.0	1 100.0	2 100.0	32 100.0	2 100.0	0 0.0	0 0.0	55 100.0	1 100.0	47 100.0	0 0.0	0 0.0	21 100.0	18 100.0	2 100.0
Against censorship	59 60.8	0 0.0	1 100.0	2 100.0	18 56.2	2 100.0	0 0.0	0 0.0	31 56.4	1 100.0	30 63.8	0 0.0	0 0.0	12 57.1	9 50.0	1 50.0
Rationality, objectivity	5 5.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 6.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 5.5	0 0.0	3 6.4	0 0.0	0 0.0	2 9.5	0 0.0	0 0.0
Truth, factuality	9 9.3	0 0.0	0 0.0	1 50.0	4 12.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 7.3	0 0.0	5 10.6	0 0.0	0 0.0	2 9.5	0 0.0	0 0.0
Balance (debate)	14 14.4	0 0.0	0 0.0	2 100.0	5 15.6	1 50.0	0 0.0	0 0.0	5 9.1	1 100.0	10 21.3	0 0.0	0 0.0	2 9.5	0 0.0	1 50.0
Vigilance, critical mind development	17 17.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 12.5	0 0.0	0 0.0	0 0.0	12 21.8	0 0.0	11 23.4	0 0.0	0 0.0	3 14.3	1 5.6	1 50.0
Less concern, comforted	7 7.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 10.9	0 0.0	5 10.6	0 0.0	0 0.0	2 9.5	0 0.0	0 0.0
Large amount of information	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.8	0 0.0	1 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Evidence, referenced sources	4 4.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 9.4	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 5.6	0 0.0
Ressource (Information)	9 9.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	5 15.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 5.5	0 0.0	4 8.5	0 0.0	0 0.0	2 9.5	1 5.6	0 0.0
Forum	3 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 3.6	0 0.0	2 4.3	0 0.0	0 0.0	1 4.8	0 0.0	0 0.0
Exposure of revisionists	9 9.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	7 12.7	0 0.0	4 8.5	0 0.0	0 0.0	2 9.5	2 11.1	0 0.0
Confrontation tool (arguments)	9 9.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 9.4	0 0.0	0 0.0	0 0.0	5 9.1	0 0.0	5 10.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 16.7	0 0.0
In favor of censorship	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.8	0 0.0	1 2.1	0 0.0	0 0.0	1 4.8	0 0.0	0 0.0
Update	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 4.8	0 0.0	0 0.0
Education, learning	7 7.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 12.5	1 50.0	0 0.0	0 0.0	1 1.8	1 100.0	4 8.5	0 0.0	0 0.0	1 4.8	1 5.6	0 0.0

	CLASSIFY YOURSELF										RELIGIOUS ORIGIN					
	TOTAL	African	Asian/ Pacific Island	Europe.	Hispan.	Indig./ Aborig. person	Latino	North Americ.	Other	Christ.	Hindui.	Islam	Judaism	Atheist	Other	
TOTAL:	97 100.0	0 0.0	1 100.0	2 100.0	32 100.0	2 100.0	0 0.0	0 0.0	55 100.0	1 100.0	47 100.0	0 0.0	0 0.0	21 100.0	18 100.0	2 100.0
Motivation to get involved v/s hate	6 6.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	5 9.1	0 0.0	5 10.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0
Nuance (lack of)	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
More concern	4 4.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.8	1 100.0	2 4.3	0 0.0	0 0.0	1 4.8	0 0.0	0 0.0
Perseverance, devotion	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.8	0 0.0	2 4.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Affiliation, personal concern	2 2.1	0 0.0	0 0.0	1 50.0	1 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.1	0 0.0	0 0.0	1 4.8	0 0.0	0 0.0
Emotionalism, subjectivity	1 1.0	0 0.0	1 100.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.8	0 0.0	1 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Other	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
DNK/NO ANSWER	22 22.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0	7 21.9	0 0.0	0 0.0	0 0.0	15 27.3	0 0.0	8 17.0	0 0.0	0 0.0	4 19.0	7 38.9	1 50.0

	TOTAL	LOCATED AT THE MOMENT										EDUCATION					
		Africa	Antar.	Canada	Cent./ South Ameri.	Europe	Middle East	Oceani Ocean.	USA	West Indies	Other	Eleme.	Secun.	Bache.	Master	Docto.	Profe.
TOTAL:	97 100.0	0 0.0	0 0.0	24 100.0	1 100.0	10 100.0	3 100.0	5 100.0	49 100.0	1 100.0	2 100.0	5 100.0	26 100.0	37 100.0	16 100.0	7 100.0	4 100.0
Against censorship	59 60.8	0 0.0	0 0.0	18 75.0	0 0.0	4 40.0	1 33.3	3 60.0	28 57.1	1 100.0	2 100.0	4 80.0	16 61.5	23 62.2	9 56.2	5 71.4	1 25.0
Rationality, objectivity	5 5.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 10.0	0 0.0	1 20.0	2 4.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 7.7	0 0.0	0 0.0	1 14.3	1 25.0
Truth, factuality	9 9.3	0 0.0	0 0.0	2 8.3	0 0.0	2 20.0	0 0.0	1 20.0	3 6.1	0 0.0	0 0.0	1 20.0	3 11.5	3 8.1	0 0.0	0 0.0	1 25.0
Balance (debate)	14 14.4	0 0.0	0 0.0	4 16.7	0 0.0	2 20.0	0 0.0	1 20.0	5 10.2	1 100.0	1 50.0	1 20.0	9 34.6	4 10.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Vigilance, critical mind development	17 17.5	0 0.0	0 0.0	4 16.7	0 0.0	2 20.0	0 0.0	1 20.0	10 20.4	0 0.0	0 0.0	1 20.0	3 11.5	7 18.9	3 18.7	1 14.3	2 50.0
Less concern, confornted	7 7.2	0 0.0	0 0.0	1 4.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 12.2	0 0.0	0 0.0	1 20.0	2 7.7	2 5.4	1 6.3	0 0.0	1 25.0
Large amount of information	2 2.1	0 0.0	0 0.0	1 4.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.0	0 0.0	0 0.0	1 20.0	1 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Evidence, referenced sources	4 4.1	0 0.0	0 0.0	1 4.2	0 0.0	2 20.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 50.0	0 0.0	1 3.8	2 5.4	0 0.0	1 14.3	0 0.0
Ressource (Information)	9 9.3	0 0.0	0 0.0	4 16.7	0 0.0	1 10.0	0 0.0	1 20.0	2 4.1	0 0.0	1 50.0	0 0.0	2 7.7	4 10.8	2 12.5	1 14.3	0 0.0
Forum	3 3.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	3 6.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	1 2.7	1 6.3	0 0.0	0 0.0
Exposure of revisionists	9 9.3	0 0.0	0 0.0	2 8.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	6 12.2	0 0.0	0 0.0	1 20.0	0 0.0	3 8.1	3 18.7	2 28.6	0 0.0
Confrontation tool (arguments)	9 9.3	0 0.0	0 0.0	4 16.7	0 0.0	3 30.0	0 0.0	0 0.0	2 4.1	0 0.0	0 0.0	1 20.0	1 3.8	3 8.1	4 25.0	0 0.0	0 0.0
In favor of censorship	2 2.1	0 0.0	0 0.0	1 4.2	0 0.0	0 0.0	1 33.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Update	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 33.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Education, learning	7 7.2	0 0.0	0 0.0	2 8.3	0 0.0	2 20.0	0 0.0	0 0.0	2 4.1	1 100.0	0 0.0	1 20.0	2 7.7	2 5.4	2 12.5	0 0.0	0 0.0



	TOTAL	LOCATED AT THE MOMENT										EDUCATION					
		Africa	Antar.	Canada	Cent./ South Ameri.	Europe	Middle East	Oceani Ocean.	USA	West Indies	Other	Eleme.	Secon.	Bache.	Master	Docto.	Profe.
TOTAL:	97 100.0	0 0.0	0 0.0	24 100.0	1 100.0	10 100.0	3 100.0	5 100.0	49 100.0	1 100.0	2 100.0	5 100.0	26 100.0	37 100.0	16 100.0	7 100.0	4 100.0
Motivation to get involved v/s hate	6 6.2	0 0.0	0 0.0	2 8.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 8.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 7.7	1 2.7	2 12.5	0 0.0	1 25.0
Nuance (lack of)	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 10.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
More concern	4 4.1	0 0.0	0 0.0	1 4.2	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 4.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	1 5.4	2 0.0	0 0.0	0 0.0
Perseverance, devotion	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 10.0	0 0.0	0 0.0	1 2.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Affiliation, personal concern	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 33.3	1 20.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Emotionalism, subjectivity	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 33.3	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 2.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Other	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 14.3	0 0.0
DNK/NO ANSWER	22 22.7	0 0.0	0 0.0	4 16.7	1 100.0	2 20.0	0 0.0	1 20.0	14 28.6	0 0.0	0 0.0	0 0.0	5 19.2	8 21.6	5 31.2	1 14.3	1 25.0

PRIMARY OCCUPATION

	TOTAL	Blue collar	White collar	Profess.	Student	Teacher	Retired	Other
TOTAL:	97 100.0	7 100.0	17 100.0	31 100.0	26 100.0	7 100.0	4 100.0	2 100.0
Against censorship	59 60.8	4 57.1	10 58.8	18 58.1	18 69.2	4 57.1	2 50.0	1 50.0
Rationality, objectivity	5 5.2	0 0.0	0 0.0	2 6.5	2 7.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Truth, factuality	9 9.3	0 0.0	0 0.0	1 3.2	6 23.1	0 0.0	0 0.0	1 50.0
Balance (debate)	14 14.4	1 14.3	5 29.4	1 3.2	4 15.4	0 0.0	0 0.0	2 100.0
Vigilance, critical mind development	17 17.5	0 0.0	0 0.0	7 22.6	8 30.8	0 0.0	1 25.0	1 50.0
Less concern, comforted	7 7.2	1 14.3	1 5.9	2 6.5	2 7.7	1 14.3	0 0.0	0 0.0
Large amount of information	2 2.1	0 0.0	0 0.0	0 0.0	2 7.7	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Evidence, referenced sources	4 4.1	0 0.0	1 5.9	0 0.0	1 3.8	1 14.3	0 0.0	1 50.0
Ressource (Information)	9 9.3	0 0.0	2 11.8	4 12.9	2 7.7	1 14.3	0 0.0	0 0.0
Forum	3 3.1	0 0.0	0 0.0	2 6.5	0 0.0	1 14.3	0 0.0	0 0.0
Exposure of revisionists	9 9.3	0 0.0	1 5.9	5 16.1	2 7.7	0 0.0	1 25.0	0 0.0
Confrontation tool (arguments)	9 9.3	0 0.0	1 5.9	3 9.7	4 15.4	0 0.0	1 25.0	0 0.0

PRIMARY OCCUPATION

	TOTAL	Blue collar	White collar	Profess.	Student	Teacher	Retired	Other
TOTAL:	97 100.0	7 100.0	17 100.0	31 100.0	26 100.0	7 100.0	4 100.0	2 100.0
in favor of censorship	2 2.1	0 0.0	1 5.9	0 0.0	1 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Update	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 14.3	0 0.0	0 0.0
Education, learning	7 7.2	0 0.0	3 17.6	2 6.5	0 0.0	0 0.0	1 25.0	1 50.0
Motivation to get involved v/s hate	6 6.2	1 14.3	0 0.0	2 6.5	1 3.8	1 14.3	1 25.0	0 0.0
Nuance (lack of)	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0
More concern	4 4.1	0 0.0	1 5.9	1 3.2	1 3.8	0 0.0	0 0.0	1 50.0
Perseverance, devotion	2 2.1	0 0.0	0 0.0	1 3.2	1 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Affiliation, personal concern	2 2.1	0 0.0	1 5.9	0 0.0	0 0.0	1 14.3	0 0.0	0 0.0
Emotionalism, subjectivity	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 3.8	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Awareness development, sensitization	1 1.0	0 0.0	1 5.9	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0
Other	1 1.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 14.3	0 0.0	0 0.0
DNK/NO ANSWER	22 22.7	3 42.9	4 23.5	8 25.8	3 11.5	2 28.6	1 25.0	0 0.0

**T-20 : Q.12 What is your sex ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Female	16 16.5
Male	80 82.5
DNK/NO ANSWER	1 1.0

**T-21 : Q.13 What is your age ?**

		TOTAL
	TOTAL:	97
		100.0
	EFFECTIFS:	97
	MOYENNE:	35.96
	ECART-TYPE:	14.01
	ERREUR-TYPE:	1.42
Under 10	(0,80)	1 1.0
10 and 15	(12,5)	2 2.1
16 and 18	(17,0)	3 3.1
19 and 25	(22,0)	20 20.6
26 and 35	(30,5)	28 28.9
36 and 45	(40,5)	19 19.6
46 and 55	(50,5)	15 15.5
56 and 65	(60,5)	3 3.1
Over 65	(67,0)	6 6.2
DNK/NO ANSWER		0 0.0

**T-22 : Q.14 What is your first language ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Arabic	1 1.0
Chinese	0 0.0
Dutch	0 0.0
English	79 81.4
French	0 0.0
German	5 5.2
Greek	0 0.0
Hebrew	3 3.1
Hindi	0 0.0
Italian	0 0.0
Japanese	0 0.0
Russian	0 0.0

Spanish	2
	2.1
Other (specify)	6
	6.2
DNK/NO ANSWER	1
	1.0

**T-23 : Q.15 How would you classify yourself ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
African	0 0.0
Arabic	1 1.0
Asian/Pacific Islander	2 2.1
European	32 33.0
Hispanic	2 2.1
Indigenous or Aboriginal person	0 0.0
Latino	0 0.0
North American	55 56.7
Other (specify)	1 1.0
DNK/NO ANSWER	4 4.1

**T-24 : Q.16 What is your religious origin ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Christianism	47 48.5
Hinduism	0 0.0
Islam	0 0.0
Judaism	21 21.6
Other (specify)	2 2.1
Atheist	18 18.6
DNK/NO ANSWER	9 9.3

**T-25 : Q.17 Where are you located at the moment ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Africa	0 0.0
Antartica	0 0.0
Canada	24 24.7
Central/South America	1 1.0
Europe	10 10.3
Middle East	3 3.1
Oceania	5 5.2
USA	49 50.5
West Indies	1 1.0
Other (specify)	2 2.1
DNK/NO ANSWER	2 2.1

**T-26 : Q.18 What is the highest level of education you completed ?**

	TOTAL	
TOTAL:	95	
	100.0	
EFFECTIFS:	95	
MOYENNE:	13.38	
ECART-TYPE:	2.87	
ERREUR-TYPE:	0.29	
Elementary school (06)	5	5.3
Secondary school (11)	26	27.4
Bachelor's degree (14)	37	38.9
Master's degree (16)	16	16.8
Doctoral degree (19)	7	7.4
Other (specify)	0	0.0
Professional school(12)	4	4.2
DNK/NO ANSWER	2	

**T-27 : Q.19 Which of the following categories best describe your primary occupation ?**

	TOTAL
TOTAL:	97 100.0
Blue collar	7 7.2
White collar	17 17.5
Professional	31 32.0
Student	26 26.8
Teacher	7 7.2
Other (specify)	2 2.1
Retired	4 4.1
DNK/NO ANSWER	3 3.1

**T-28 : Q.20 Name the course(s), its duration, its location(s), and the way Nizkor's contents are integrated in your class(es)  
(Basis : are student)**

	TOTAL
TOTAL:	26 100.0
Collective memory	1 3.8
History	3 11.5
Law	1 3.8
Sociology	1 3.8
Theology	1 3.8
DNK/NO ANSWER	19 73.1

**T-29 :Q.21 Do you use Nizkor's content for curricular activities ? Where, what for, how and why ? (Basis : are student or teacher)**

	TOTAL
TOTAL:	33 100.0
Law	2 6.1
Ressource (Information)	1 3.0
DNK/NO ANSWER	30 90.9

DÉPÔT DES THÈSES

22 SEP 2000